

**Aujourd'hui**



**A5 MICHEL COGGER**

Le sénateur Michel Cogger ne s'être rendu coupable de trafic d'influence, et comparaitra de nouveau en cour le 21 janvier pour la divulgation de la preuve policière.

**B4 IBM**

Dans le cadre de sa restructuration mondiale, la multinationale IBM abolit 2 000 postes au Canada, dont 200 au Québec; toutefois, l'usine de Bromont n'est pas visée.

**B10 TOGO**

Le premier ministre du Togo demande l'envoi urgent de troupes françaises pour maîtriser les forces rebelles qui ont proclamé le renversement de son gouvernement.

**Sommaire**

**Annonces classées**  
Immobilier..... B11 à B14  
Marchandises..... B14, B15  
Emplois..... B15  
Automobiles..... C10, C11  
Propositions d'affaires..... B6

**Arts et spectacles**  
Informations..... C1 à C15  
Ciné-horaires..... C14, C15  
Télé-horaires..... C8  
Bandes dessinées..... B13  
Bridge..... C11  
Décès..... C12  
Économie..... B4 à B9  
Editorial..... B2  
Êtes-vous observateur?..... B11  
Feuilleton..... B14  
Horoscope..... B12  
Le monde..... B10  
Loteries — résultats..... A5  
Mots croisés..... B15  
Mot mystère..... C10  
Sports.....  
Chantal Gilbert..... page 5

**GRÉCO**  
PARAIT QUE LE MAÏBE ET SA SUITE SE GÉLENT LE SALAIRE EN 1992!



**La police n'exécute qu'un dixième de ses mandats chez les Mohawks**

BRUNO BISSON

À peine plus de 10 p. cent des mandats émis contre des résidents de Kahnawake ont été exécutés, même si les abords de la réserve sont patrouillés avec attention depuis plus d'un an.

Pas moins de 88 voitures de police ont été endommagées depuis le 1er mai 1990 à Oka, Kahnawake et Akwesasne, occasionnant des dépenses de 232 000 \$ à la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada.

Et au moins 10 Mohawks recherchés pour avoir participé à des émeutes sur

la réserve, dont sept sont accusés de voies de fait contre des policiers, n'ont jamais comparu pour répondre de ces accusations.

Ce ne sont là que quelques-unes des informations contenues dans des documents internes de la Sûreté du Québec que *La Presse* a pu consulter hier, et qui contredisent de façon flagrante les informations voulant que la plupart des mandats émis contre des résidents de Kahnawake aient été exécutés.

Toutefois, ces documents révèlent qu'une seule des personnes mises en accusation relativement au trafic de ciga-

rettes et aux jeux de hasard illégaux qui avaient cours sur la réserve avant l'été 1990, n'a toujours pas été arrêtée. Il s'agit de Mme Selma Delisle, surnommée «Bingo Queen» par de nombreux Mohawks, connue pour avoir piloté l'ouverture du grand Bingo Hall de la réserve, pour ses rapports étroits avec les Warriors — et qui se trouve être la sœur du chef du conseil de bande, M. Joe Norton.

Les mandats pour contrebande, jeux illégaux et entrave à la justice émis contre elle sont vieux de plus de trois ans.

VOIR POLICE EN A2

**Crise cardiaque en direct pour le Capitaine Bonhomme**

Le comédien Michel Noël, le fameux «Capitaine Bonhomme», s'est écroulé en direct hier soir pendant l'émission *Métropolis* animée par Jici Lauzon à Radio-Canada, victime d'un malaise cardiaque.

Le comédien a été transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Luc, où son état est considéré comme stable. Le Capitaine Bonhomme commençait son monologue quand il s'est effondré devant les caméras de télévision.

Après quelques secondes de stupeur, une spectatrice s'est précipitée sur la scène pour tenter de lui venir en aide.

Radio-Canada a interrompu sa programmation pour passer un documentaire jusqu'à 22 heures. Tous les téléjournaux ont diffusé en soirée un extrait du pénible incident. **Page A3**

**PORTRAIT**

**Nancy B. a touché le juge Dufour au coeur**

ANDRÉ PÉPIN  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

C'est à son doyen que la Cour supérieure a confié la délicate mission de décider du sort de Nancy B., cette grande malade de l'Hôtel-Dieu de Québec qui ne veut plus d'assistance respiratoire.

Le juge Jacques Dufour, âgé de 62 ans, est en effet le plus expérimenté des juges de la Cour supérieure pour le Québec. Lui-même père de deux filles de 28 et 22 ans, il avoue qu'il trouve ce débat «très émouvant».

Dans le milieu, M. Dufour est reconnu pour sa compassion, son sens de l'écoute. Hier matin, penché au chevet de Nancy B., il lui a dit: «Si tu changeais d'idée, la Cour serait contente, mais je te comprends. Je te souhaite bonne chance. Je penserai beaucoup à toi, dans le temps de Noël surtout».

Cette femme d'imposante carrure, aux cheveux gris, à l'allure «bon papa», ne cache pas qu'il lui sera pénible de rendre une décision. Il s'en est même confié à la malade: «Ce sera plus difficile maintenant que je t'ai connue».

Il ne croyait pas indispensable de rencontrer la malade, après avoir entendu tous les témoignages des médecins et experts. «C'est à la demande de la malade, pour respecter son souhait, que la Cour se déplacera à l'hôpital. Je ne peux refuser de la voir», avait expliqué le juge, mercredi, à la première journée de l'audition. Il a par ailleurs protégé les proches de la malade en indiquant qu'un seul témoignage, en l'occurrence celui de la mère, était amplement suffisant pour l'éclairer. Le père de Nancy, visiblement très ébranlé, a ainsi été libéré de l'obligation de témoigner.

C'est donc avec une approche respectueuse, compatissante même, que le juge Dufour exami-

VOIR COUR EN A2

Peu importe la décision du juge Dufour, Ottawa ne pense pas modifier les lois touchant l'euthanasie. **Page A2**

**Gréco vient chanter en «jeune France»**



Une ambassadrice de la chanson française que le Québec n'avait pas reçue depuis huit ans. PHOTO JEAN GOUPIEL, La Presse

BRUNO DOSTIE

Le clou des Troisièmes FrancoFolies de Montréal, c'est évidemment Juliette Gréco, qui présente dimanche soir au Saint-Denis le spectacle qu'elle donnait en janvier à l'Olympia, pour célébrer les quarante ans d'une carrière qui commençait en fait il y a 42 ans, au Boeuf sur le toit, dans l'effervescence du Saint-Germain-des-Près d'après guerre.

Il y a huit ans que celle dont le répertoire se lit comme une nomenclature des plus grands poètes et écrivains français du siècle — de Sartre à Mallet-Joris en passant par Vian, Prévert, Queneau, Mac Orlan et les autres — n'avait pas chanté à Montréal.

Heureuse d'être de retour, elle disait hier aux représentants de tous les médias qui la bombardaient de question: «Je dis toujours que le Québec, c'est la jeunesse de la France».

Cette jeunesse, dans laquelle elle dit admirer particulièrement les Francis Cabrel, Michel Jonasz et Alain Souchon, l'entourera à Montréal où débute ce soir par un hommage à Claude Dubois, neuf jours d'un événement qui présente la relève à côté des grands noms de l'heure et des meilleurs représentants des autres langues de l'espace francophone.

Mentionnons les Cabrel et les Richard Desjardins, dont les spectacles se donneront à guichets fermés. Des pionniers de la chanson québécoise comme trois des Bozos de 1959, réunis demain soir au Saint-Denis: Clémences Desrochers, Claude Léveillé et André Gagnon. Les plus acclamés des représentants des autres langues de l'espace francophone, tels les Cheb Khaled demain également, Kashtin dimanche, Mory Kante mercredi prochain, et Emelyne Michel samedi prochain.

Le retour de Michel Fugain, qui tenait un mois à la Place des Arts il y a quinze ans, clôturera les festivités avec le premier spectacle de Pauline Ester en terre québécoise, le premier d'Axel Bauer également, ainsi que le tout nouveau de Pierre Flynn.

C'est dans les deux salles du Saint-Denis, au Spectrum, et dans les boîtes à chanson du Quartier latin dont on voudrait faire pour l'occasion le village de la francophonie, que se déroulent tous ces événements. Au moins 20 000 des 30 000 billets disponibles allaient être vendus, indiquait hier le président de ces FrancoFolies montréalaises, Alain Simard.

Juliette Gréco, elle, n'avoue pas, et paraît encore moins, les 62 ans qu'on lui prête. Elle rentre du Japon. Faisait un saut dans le sud-ouest de la France et l'Espagne. Repartait aussitôt pour Montréal, Québec où elle chante ce soir, et Rouyn-Noranda où elle chante lundi. «Je fais énormément de tournée. A peu près douze, treize pays chaque année», disait-elle dans une première entrevue, qu'elle accordait il y a deux semaines à *La Presse*, depuis son domicile de la région parisienne.

«Et moi, vous me mettez dans un aéroport, et je frétille», confiait-elle hier midi aux journalistes venus en grand nombre rencontrer de la visite aussi rare.

VOIR FESTIVAL EN A2

Entrevue avec Véronique Sanson. **Page C2**



Véronique Sanson

**LES FRANCOFOLIES DE MONTREAL**

AUJOURD'HUI

- Dédé Traké, La Strada. Au Saint-Denis 2, à 17h.
- La fête à Claude Dubois. Avec Richard Séguin, Véronique Sanson, Kashtin, Martine St-Clair. Au Saint-Denis 1, à 19h.
- French B, Stella. Au Spectrum, à 19h.
- Une soirée piano solo. Avec Steve Faulkner, Véronique Sanson. Au Saint-Denis 2, à 21h30.

**Une répression réelle, nauséabonde et effrayante**

RICHARD HÉTU  
envoyé spécial  
PORT-AU-PRINCE

L'adolescent au torse nu était un peu déçu. «Vous auriez dû venir la semaine dernière», a-t-il dit en faisant la moue. «Mais suivez-moi quand même. Ils n'ont pas réussi à enterrer tous les cadavres.»

Dans le pays d'Haïti, les gens gagnent leur vie comme ils peuvent. Sur le bord de la route nationale numéro un, à 20 minutes de voiture au nord de Port-au-Prince, des jeunes comme celui que j'ai rencontré hier attendent à l'ombre d'un arbre qu'un journaliste se pointe pour lui faire visiter ce dont tout le monde parle en chuchotant dans la capitale haïtienne.

Ces jeunes se sont improvisés guides des fosses communes dans

lesquelles plusieurs victimes de la répression militaire en Haïti ont abouti depuis le coup d'État du 30 septembre. Pour 2 \$, ils prennent la main d'un journaliste, le préviennent de faire attention où il met les pieds et lui garantissent un voyage au bout de la terre.

«C'était mieux la semaine dernière», a insisté mon guide en quittant le bord de la route et en s'engageant dans un sentier broussailleux. «Il y avait une centaine de cadavres et un tas de chiens qui les mangeaient. Mais les militaires n'aimaient pas que les journalistes soient aussi nombreux à venir ici. Ils ont brûlé les morts après avoir mis de l'essence dessus, puis ils les ont enterrés.»

Passé Bon Repos, une ville de la banlieue de Port-au-Prince, la route nationale numéro un n'est plus très fréquentée. Y vont et viennent, à intervalles irrégu-

**LA PRESSE EN HAÏTI**

liers, des camions-taxis qui transportent des grappes humaines et des denrées alimentaires, le plus souvent des bananes.

Outre les jeunes «guides», quelques vendeurs de charbon de bois, qui viennent d'un village situé non loin des fosses communes, tentent d'écouler leur marchandise sur le bord de la route nationale. Ils se tiennent également à l'ombre, profitant du vent de la mer pour atténuer la chaleur du jour.

Il y a aussi une carrière de sable fin près des fosses communes, où vont parfois se réfugier les jeunes «guides» quand la police passe

sur la route nationale. C'est pour ça qu'ils ont le corps tout blanc, comme trempé dans de la farine.

La visite des fosses communes — ou ce qui en reste — est macabre au possible. Mais elle donne une mesure importante de la répression qui sévit en Haïti. Une répression qui n'est pas le fruit de l'imaginaire d'un peuple excédé et frustré. Une répression qui est réelle, nauséabonde et horrifiante.

Nos plus sincères excuses à ceux qui ont l'estomac fragile.

Il ne faut pas s'aventurer bien loin de la route pour tomber sur quelques cadavres à moitié calcinés, ratatinés comme des raisins secs, dégageant une odeur de pourriture insupportable.

Il ne faut pas s'aventurer bien loin de la route pour tomber sur des squelettes humains, sur des crânes, des bassins, des tibias, qui

ont sans doute été oubliés par des fossoyeurs qui ont accompli leur travail sous le couvert de la nuit.

Le tableau semble irréel. À toutes les fois qu'il repère un cadavre ou un bout d'os, mon guide s'empresse de me le montrer du doigt, tenant de l'autre main sa casquette à la hauteur de son nez, comme si cela pouvait repousser l'odeur de la mort qui nous entoure. Je suis son geste et je me demande si l'horreur que je vois doit vraiment être racontée. Et pourtant tout cela existe.

Selon plusieurs Haïtiens, les cadavres ont été jetés, pendant la nuit, sur le bord de la route à dessein. Il est facile de les voir. Il est facile d'avoir peur. Avant que les

VOIR HAÏTI EN A2

Le silence des agneaux. **Page A10**

**UN RÉGIME ENRICHISSANT!**

PROFITEZ DE 1/4% DE PLUS SUR UN REER, UNE OFFRE RICHE EN AVANTAGES.

\* TAUX BONI APPLICABLE SUR LES NOUVELLES CONTRIBUTIONS ET TRANSFERTS D'AUTRES INSTITUTIONS. POUR LES REER DE 36 MOIS OU MOINS, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1991.

+ 1/4%



Joliette 752-0666  
Laval 682-3200

Pointe-Clair 694-5670  
Ville Mont-Royal 341-1414

Outremont Vincent d'Indy 739-3285  
Laurier Ouest 272-4777

Montréal 1100, University 871-7200  
Place Ville-Marie 871-7390

5995, Boul. Gouin Ouest 745-1515  
Rivière-des-Prairies 643-4040

Anjou 355-4780  
Lasalle 366-0730

Brossard 486-2500  
St-Lambert 6-8666

# « Je ne veux plus vivre sur une machine », dit Nancy B. au juge

ANDRÉ PÉPIN  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Nancy B. a rassemblé tout ce qui lui reste d'énergie, hier matin, pour demander elle-même au juge Jacques Dufour, de la Cour supérieure, l'autorisation de débrancher le respirateur mécanique qui la maintient en vie.

« Je ne veux plus vivre sur une machine, je ne veux plus vivre. La seule affaire que j'ai, c'est la télévision et puis de regarder les murs. C'est assez. Ça fait deux ans et demi que je suis sur ça, je trouve que j'ai fait mon gros bout. Je suis tannée de vivre sur un respirateur, ce n'est plus une vie », a-t-elle dit au juge Dufour penché à son chevet.

La Cour s'est déplacée à l'Hôtel-Dieu de Québec, à la demande de la malade, qui voulait personnellement s'adresser au juge pour être certaine qu'on la comprenne bien, a expliqué son avocat, Me Anne Lapointe.

« C'était émouvant. J'ai très bien compris ce qu'elle voulait me dire », a confié le juge, à sa sortie de l'hôpital. L'entretien avec la malade, qui n'a duré que quelques minutes, a été fait d'une façon officielle, en présence des avocats et du personnel de la Cour. La famille assistait également à la rencontre.

Mme Danièle Marceau, le médecin qui s'occupe de Nancy, a confié que sa patiente avait mal dormi, qu'elle était nerveuse à l'idée de s'exprimer devant tout ce monde. « Je l'ai vue avant et après la venue de la Cour pour la soutenir et l'encourager. Nancy était émue, mais consciente de l'importance de cette rencontre », a expliqué le docteur Marceau.

Le juge Dufour a été sensible au témoignage de la malade. Il l'a même réconfortée. Voici, textuellement, la teneur de l'échange entre Nancy B. et le juge Dufour qui venait d'entendre la déclaration de la malade :

— Le juge : Nancy, tout ce que

je peux te dire, c'est que ça m'a fait plaisir de te connaître.

— Nancy : Moi aussi.  
— Le juge : Et je peux te dire que ça va être plus difficile de rendre la décision après t'avoir connue. Mais je vais te souhaiter bonne chance.

— Nancy : Merci.  
— Le juge : Et puis si tu changeais d'idée, la Cour serait bien contente, mais je te comprends. Je vais te dire un beau bonjour et puis je vais penser beaucoup à toi, dans le temps de Noël surtout.

— Nancy : Merci.

## Parfaitement lucide

Nancy B. s'exprime difficilement parce qu'elle a subi une trachéotomie, mais elle est parfaitement lucide, comme la Cour a pu le constater hier.

Cet ultime témoignage marquait la fin de la partie touchant strictement l'aspect médical de cette cause qui captive l'opinion publique partout au Canada. La Cour, à compter de ce matin, va maintenant débattre des questions de droit qui permettront ou non à la malade d'obtenir une réponse affirmative à sa requête.

Son avocate, Me Anne Lapointe, soutiendra dans sa plaidoirie que sa cliente, en vertu du Code civil québécois, a le plein droit d'exiger qu'on cesse de la maintenir en vie avec un respirateur. Nancy B. demande simplement, dans les faits, de « laisser la nature suivre son cours ».

Les représentants du procureur général du Québec intervien-



Le juge Jacques Dufour n'a pas tenté d'éviter les journalistes.

dront pour leur part dans le but d'éclairer la Cour supérieure à la fois sur les dispositions du Code criminel et sur celles du Code civil. La malade, par la voix de son avocate, va également invoquer les dispositions des chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, de même que la Loi sur la santé.

Les plaidoiries devraient normalement être complétées dès ce soir. Le juge, selon nos informations, se réservera quelques se-

maines de réflexion avant de rendre sa décision.

Comme on le sait, Nancy a fait savoir à la Cour qu'elle souhaitait que son respirateur soit retiré après les fêtes, lui permettant de passer Noël avec sa famille. Le docteur Marceau a expliqué hier que Nancy veut ainsi épargner à ses proches un deuil pendant cette période de festivités. « C'est encore l'altruisme de Nancy qui se manifeste », a souligné Mme Marceau.

## Campbell ne prévoit pas modifier le Code

MANON CORNELLIER  
de la Presse canadienne  
OTTAWA

Peu importe la décision que prendra la Cour supérieure du Québec dans le cas de Nancy B., la ministre fédérale de la Justice Kim Campbell ne prévoit pas modifier les clauses du Code criminel concernant l'euthanasie.

Mme Campbell a toutefois refusé hier de fermer définitivement la porte, mais elle a tenu à souligner qu'un changement du Code criminel a une telle portée qu'il ne doit pas être fait à la légère.

Le Code criminel considère l'euthanasie, c'est-à-dire provoquer la mort d'un patient, comme un meurtre au premier degré passible d'une peine de prison à perpétuité.

Par contre, le Code civil du Québec et la Loi sur la santé reconnaissent au patient le droit de refuser tout traitement.

Pour leur part, les Chartes des droits canadienne et québécoise protègent le droit d'une personne à son intégrité physique.

Dans le cas de Nancy B., cette dernière demande qu'on débranche le respirateur qui la maintient en vie depuis deux ans et demi à l'unité des soins intensifs de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Mme Nancy B. souffre du syndrome de Guillain-Barré et est complètement paralysée.

Le médecin qui la soigne ainsi que le comité d'éthique de l'hôpital ont refusé de débrancher le respirateur, préférant laisser aux tribunaux le soin de trancher la question.

« Ce cas particulier n'est pas une raison de changer la loi actuelle, mais j'examine avec intérêt cette cause. C'est une situation unique », a indiqué Mme Campbell.

Elle a rappelé que le tribunal devait considérer le cas de Nancy B. dans le contexte de la loi actuelle. « Si le juge Jacques Dufour dit que la loi ne permet pas d'agir, on peut peut-être revoir la loi. Mais, peu importe la décision, ça ne m'amènerait pas nécessairement à changer le Code criminel », a-t-elle ajoutée.

Pour Mme Campbell, les questions de l'euthanasie et du refus de traitement sont très difficiles à trancher. Pour cette raison, elle a préféré afficher la plus grande prudence hier.

Un projet de loi privé en vue de modifier le Code criminel est actuellement à l'étude à Ottawa. Présenté par le député conservateur de la Colombie-Britannique Robert Wenman, ce projet vise à protéger un médecin contre des accusations criminelles lorsqu'il a demandé d'un malade, il n'entend pas ou ne poursuit pas un traitement. Le médecin serait aussi protégé s'il ne prolonge pas l'agonie d'un malade à moins que ce dernier ne lui en fasse la demande.

## SUITE DE LA UNE

### COUR

Nancy B. a touché le juge Dufour au cœur

ne cette requête dont la portée est extrêmement grande, en ce sens qu'elle fera jurisprudence au Canada.

Le juge Dufour, originaire de La Malbaie, a fait ses études au séminaire de Nicolet, et aux universités Laval et McGill. Après avoir pratiqué le droit à Chicoutimi, il a été nommé juge à la Cour supérieure alors qu'il n'était âgé que de 39 ans.

Il a surtout siégé à Québec, mais également en province. Il a eu, entre autres, à traiter du dossier des BPC, à la suite de l'incendie de Saint-Basile-le-Grand. Sa décision a permis au gouvernement d'entreposer ces matières à Baie-Comeau.

Selon ce que La Presse a appris, il a hésité à accepter la délicate mission que lui confiait le juge en chef Pierre Côté d'entendre la requête de Nancy B. Sachant qu'il s'agit d'une décision capitale dans une cause complexe, le juge Dufour a voulu prendre le temps de bien se préparer.

Il lit tout ce qui se publie sur cette affaire et effectue lui-même des recherches dans les revues médicales, pour rendre la décision la plus éclairée possible. Il n'hésite pas, nous a-t-on confié dans son entourage, à consulter ses collègues.

Des informations obtenues hier par La Presse permettent par ailleurs d'affirmer que le juge Dufour se réservera quelques semaines de réflexion avant de rendre sa décision. La malade lui a d'ailleurs fait savoir qu'elle voulait passer la période des Fêtes entourée des siens.

Quant au général Raoul Cedras, il a nié en entrevue que ses hommes se livraient à de la répression, mettant les actes de violence sur le compte de la désorganisation communale qui sévit en Haïti depuis la chute du gouvernement Aristide.

Peut-être ai-je fait un cache-mar? □

La police n'exécute qu'un dixième de ses mandats chez les Mohawks

Elle avait alors été accusée après un spectaculaire raid de la GRC, mené le 1er juin 1988 contre les commerces de cigarettes qui pulvéulisaient aux abords de la route 138.

Ce raid, on s'en souviendra, avait mené à un premier blocus de 36 heures du pont Mercier.

Par ailleurs, plusieurs des Mohawks soupçonnés d'avoir commis des voies de fait contre des policiers à l'été 1990 ou pendant l'émeute du 8 janvier 1991, n'ont toujours pas été arrêtés. Sept hommes sont recherchés pour répondre de ces accusations graves.

Chacun de ces sept suspects est aussi accusé de participation à une émeute. Enfin, trois autres Mohawks, dont deux sont connus comme étant très proches des Warriors, font toujours l'objet d'un mandat d'arrestation pour avoir participé aux affrontements avec des militaires ou des policiers.

En tout, 159 mandats, touchant un total de 110 personnes, sont toujours pendants après plus d'un an de patrouille intensive dans les abords de la réserve. Seulement « une vingtaine » de personnes dont le nom figurait à la centrale de renseignements de police du Québec (CRPQ), ont été arrêtées, ou ont simplement réglé l'amende pour une infraction au code de la sécurité routière.

Car des 159 mandats non exécutés, au moins 60 concernent de simples infractions au code de la sécurité routière dont l'amende n'a jamais été acquittée. Des 99 autres mandats, moins de la moitié réfèrent à des infractions criminelles et seulement une vingtaine pourraient valoir une peine de prison aux personnes concernées.

« Ce qui nous embête le plus, a confié une source de la SQ qui préfère garder l'anonymat, c'est que des Mohawks ont peur d'être arrêtés ou emprisonnés alors qu'ils n'auraient qu'un ticket de circulation à payer si jamais ils faisaient l'objet d'un contrôle policier ».

Selon cette même source, il est aussi malheureux de constater

que ce genre de situation peut mener à des poursuites à haute vitesse qui contribuent à faire grimper la tension entre les Mohawks et les patrouilleurs de la SQ et de la GRC.

Si bien que la SQ estime qu'en informant les personnes dont les noms figurent au babillard électronique du CRPQ, il est probable que plusieurs Mohawks régleraient tout bonnement les montants des amendes dues.

Si peu de mandats de recherche ont été exécutés, selon les sources de La Presse, ce n'est pas faute d'un contrôle serré de la part des policiers. Les agents de la SQ et de la GRC font fréquemment des contrôles d'identité sur les routes de Kahnawake, en obligeant des Mohawks mécontents à ouvrir le coffre arrière de leur véhicule.

Car on craint toujours, à la SQ, une reprise à échelle réduite du trafic de tabac, livré directement par les contrebandiers dans des bars et chez des commerçants de Montréal. Une visite récente de La Presse avait d'ailleurs permis de constater qu'à peu près toutes les personnes interrogées avaient son anecdote concernant le « harcèlement » de la SQ.

La tension demeure donc élevée entre policiers et autochtones autour des réserves mohawks. Les 88 voitures endommagées par des tirs de pierres, de blocs de glace ou des coups de pelles et de barres à clou le démontrent avec éloquence.

En tout, 51 voitures de la GRC ont été la cible de vandales depuis que ce corps policier a pris position en permanence à Akwesasne, le 1er mai 1990, et depuis la fin de la crise, à Kahnawake.

À la SQ, 17 voitures ont subi des dommages à Kahnawake, 11 à Akwesasne et neuf à Oka (dont les six voitures qui servent aux Mohawks à renforcer les barricades, le matin du 11 juillet).

En contrepartie, 21 Mohawks ont été accusés et traduits devant les tribunaux pour ces dommages aux véhicules. □

### FESTIVAL

Gréco vient chanter en «Jeune France»

Mais celle qui se consacre semble-t-il plus volontiers à son rôle d'ambassadrice d'une chanson française qu'elle qualifie « d'un peu mystérieuse — c'est construit comme une pièce de théâtre, avec sa progression dramatique, c'est très difficile à faire », ne gâte pas plus son public parisien que ses admirateurs du Québec. Sa rentrée de l'hiver dernier à l'Olympia survenait à aussi après une absence de huit ans.

Mais c'est le même spectacle, dans une version rallongée en fait, avec les mêmes huit musiciens et les mêmes éclairages, qu'elle est venue présenter au Québec, dans ce contexte des FrancoFolies où comme elle le

rappelait hier, personne ne pouvait être plus à sa place qu'elle qui défend la langue française partout dans le monde depuis aussi longtemps. « Il suffit de faire un petit effort. On me comprend partout. »

C'est d'ailleurs moins une invasion américaine qu'elle ne voit pas venir — « Quelle invasion? Nous sommes en santé! » — qu'une industrialisation du métier qui enlève aux auteurs d'aujourd'hui la liberté et le temps de faire leur marque qui est pour elle la plus grande menace. Pour le reste, « les Français ne sont pas devenus plus bêtes. Il y avait Tino Rossi et Rina Ketty dans mon temps. »

Une époque dont elle n'a de toute façon pas la nostalgie. « Il y a les chansons que le public désire, celles qui font partie de ma vie, comme Jolie Môme, Si tu t'imagines, Les Feuilles mortes. Mais ça serait trop facile de ne chanter que les anciennes. Il faut que je cherche, et que je trouve. »

Sa légende, l'image de prêtresse des nuits de Saint-Germain-des-Près qu'elle traîne encore ne l'embarrasse pas davantage. « Je ne suis pas attachée aux signes. Je me suis toujours permis ce que je veux. Le premier mot que j'ai appris, c'est non. »

Et elle le dit encore. Dans tous les pays où survit la haine de la démocratie, on l'interdit. C'était le cas de l'Espagne de Franco, de la Grèce des colonels, du Chili de Pinochet. « En Corée du Sud, où l'on considère Ferré comme un dangereux communiste, je n'ai pas pu le chanter. »

Dans la France occupée de sa jeunesse, où elle a été emprisonnée, où sa mère a fait les camps, elle a cessé de parler. « C'est Vian, qui m'a réappris. Et c'est à cette parole qu'elle est restée fidèle. Dont elle dit humblement, « je me suis fait la servante. » □

### Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- Montréal : au Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h ; aux bureaux de Revenu Québec du complexe Guy-Favreau, 200 ouest, boul. René-Lévesque, de 9 h à 16 h ;
- Auteuil (Laval) : à Place Horizon, 5555, boul. des Laurentides, de 14 h 30 à 20 h 30 ;
- Saint-Hubert : au complexe Cousineau, 5245, rue Cousineau, de 14 h 30 à 20 h 30 ;
- Brossard : à la Place Brossard, 3200, boul. Lapinière, de 14 h 30 à 20 h 30.

24,5  
Campagne 1991  
Centraide  
205 organismes  
500 000 bénéficiaires  
La suite dépend de VOUS  
21 135 000\$  
Ligne Tél-Don: 1 800 267-5555

La Quotidienne à trois chiffres 299  
tirage d'hier à quatre chiffres 6736

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h30 à 17h30	
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITE		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 • Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518. RENSEIGNEMENTS 285-7272

VENDREDI 29 NOVEMBRE 1991 48-5-01

ROLEX

Oyster Perpetual Datejust  
Vedette internationale...  
la prestigieuse montre Rolex.  
Pour hommes et pour femmes.  
Or 18 ct et acier.  
Couronne Twinlock en or.  
Changement rapide de la date.  
Étanche jusqu'à 100 m.  
Dans certains magasins seulement.

Club Prestige exclusif de Birks  
20% D'ACOMPTE, AUCUN INTÉRÊT  
PENDANT 6 MOIS  
sur un achat unique de 1000\$ ou plus

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.  
BIRKS

## Deuxième hausse de tarifs en quatre mois à la STL

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les usagers de la Société de transport de Laval (STL) paieront 8 \$ de plus pour se procurer une carte mensuelle locale ou cinquante cents de plus pour chaque voyage, à compter du 1er janvier prochain. Cette hausse de tarifs à la STL est la deuxième à survenir en quatre mois.

Actuellement, la carte autobus Laval se vend 45 \$ et au début de la prochaine année, elle sera offerte à 53 \$, ce qui représente une majoration de 18 p. cent.

Pour le passage simple, le coût grimpera de 25 p. cent, passant de 2 \$ à 2,50 \$. Depuis la dernière augmentation des tarifs en septembre dernier, les tickets sont disparus à la STL.

Du côté des étudiants, ayant moins de 18 ans au 1er septembre de l'année scolaire en cours, le droit de passage passera de 1,25 \$ à 1,50 \$, une hausse de 20 p. cent, tandis que les personnes de plus de 65 ans paieront 1 \$ au lieu de 75 cents, une majoration de 33 p. cent.

Le coût de la carte mensuelle locale et le prix du billet en vigueur à la STL à compter du 1er janvier seront les mêmes qu'à la Société de transport de la Rivière-Sud de Montréal (STRSM). Il faut toutefois souligner que la STRSM offre encore des tickets, ce qui représente une forme de réduction pour sa clientèle.

Réuni en assemblée extraordinaire hier midi, le conseil d'administration de la STL, en plus de présenter la nouvelle grille de tarification, a accepté un budget de 65,2 millions pour la prochaine année. Il s'agit d'une augmentation de 2,4 p. cent (63,7 millions) par rapport à celui qui prendra fin le 31 décembre prochain.

### 69 \$ par mois

Avec ces hausses, la part de l'utilisateur dans le financement de la STL totalisera 40 p. cent du budget. La STL veut amener l'utilisateur, à moyen terme, à défrayer 50 p. cent du coût de transport.

En 1991, Québec a accordé une subvention de 22,7 millions à la STL et pour l'année qui s'annonce, l'octroi du gouvernement baissera à 5,5 millions.

Pour le président de la STL, M. Jean-Jacques Beldié, la direction de cet organisme a dû faire des choix qui ont été parfois déchirants afin de présenter ce budget. «Nous croyons cependant, poursuit-il, qu'à long terme, ceux-ci s'avéreront judicieux. Le budget que nous vous proposons, outre le fait qu'il en soit un d'équilibre, met de l'avant les trois principes sous-jacents à notre énoncé de financement, soit le principe de l'utilisateur-payeur, un mode de financement équitable et un niveau de service équivalent à l'achalandage.

Dans les projets d'immobilisation de la STL pour la prochaine année, on retrouve un investissement de 3,6 millions pour l'achat d'un nouveau système de perception et de distribution, visant à doter l'organisme de moyens techniques pour mieux contrôler ses revenus, notamment en ce qui a trait à l'utilisation de la carte mensuelle.

«Ce nouveau système permettra également la souplesse nécessaire à une tarification mieux adaptée à la réalité des opérations», a précisé M. Beldié.

D'autre part, La Presse a appris que la STL et la STRSM présenteront aujourd'hui une proposition commune en ce qui touche le prix de vente de la carte régionale. Cette suggestion consiste à en porter le coût à 69 \$, alors qu'actuellement, elle se vend 52 \$.

Le président de Transport 2000, M. Guy Chartrand, a déclaré que ces hausses étaient très décevantes et qu'elles auront pour conséquence d'amener plus d'automobiles sur les routes. «Nous sommes conscients que la réforme Ryan est la principale cause de ces majorations», a-t-il tout de même tenu à préciser.

# Les spectateurs ont d'abord cru à une blague du Capitaine Bonhomme



Jici Lauzon était encore sous le choc après le départ du comédien en ambulance.

MARIE-FRANCE LÉGER

Le comédien Michel Noël, le «Capitaine Bonhomme» de toute une génération, s'est écroulé en direct hier soir pendant l'émission de télévision *Métropolis* animée par Jici Lauzon à Radio-Canada, victime d'un malaise cardiaque.

Le comédien repose à l'hôpital Saint-Luc où son état est jugé stable.

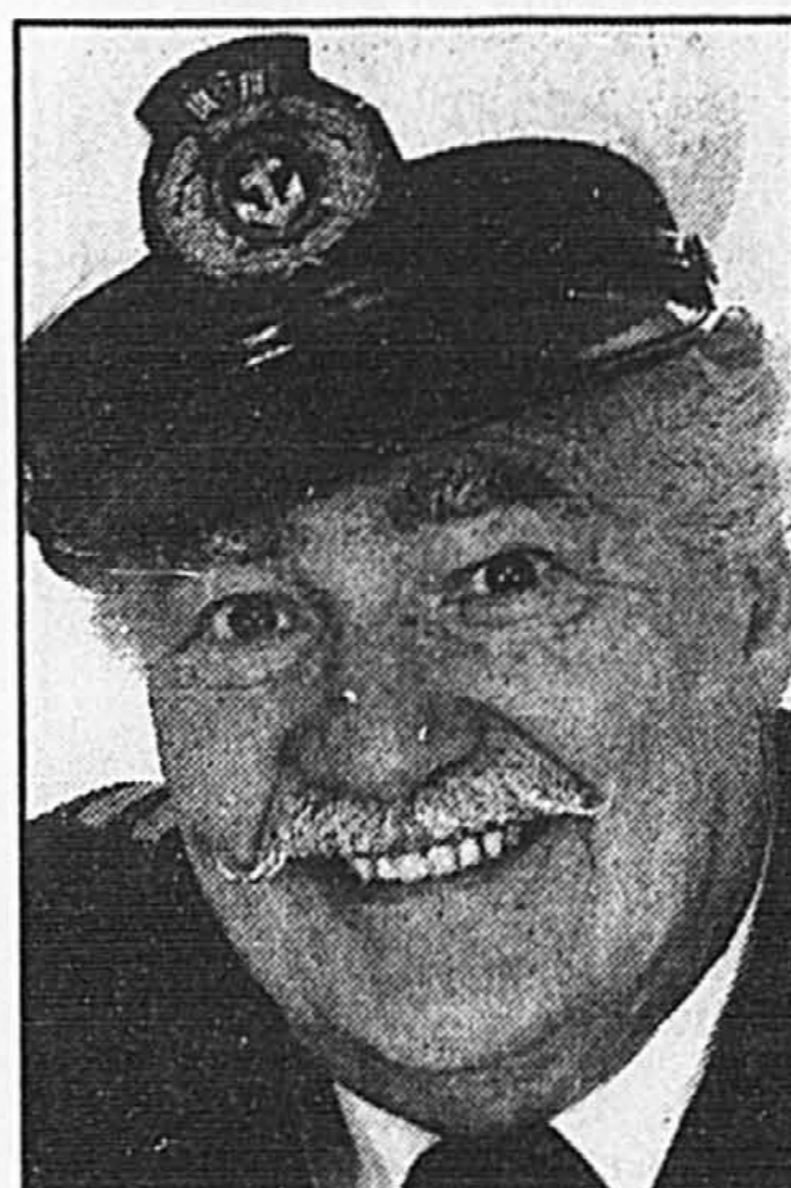
Jici Lauzon venait de présenter le Capitaine, célèbre pour ses aventures «rocamboliques» défiant l'imagination humaine. Michel Noël a commencé son monologue, racontant une expédition à Hong-Kong. Le souffle court, avec de plus en plus de difficulté à parler, le comédien s'est effondré sur la scène à 21 h 40 devant les caméras de télévision.

Les spectateurs ont d'abord cru à une blague. Certains ont continué à rire sans comprendre la tragédie qui se déroulait sous leurs yeux. «Il venait à peine de commencer son numéro. C'est vrai, il avait de plus en plus de difficulté à respirer. On croyait que c'était une joke», ont expliqué Philippe Clermont et Frédéric Schmit, en sortant du *Métropolis*.

Au bout de quelques secondes, le malaise s'est installé. Une spectatrice est montée sur la scène en criant: «Appelez un médecin». Jici Lauzon a couru sur la scène avec des techniciens de plateau.

Une demi-heure après le drame, l'animateur était visiblement très ébranlé. «Je l'ai présenté aux spectateurs. Il a eu une faiblesse. Les gens croyaient à une blague. Ça me jette à terre», a confié Lauzon, assis, le visage défilé, sur la scène du *Métropolis*.

Les ambulanciers d'Urgences-santé ont tenté de réanimer le co-



Michel Noël

médien sur place avant de le transporter à l'hôpital Saint-Luc. Selon le régisseur de l'émission, M. Denis Marcotte, Michel Noël a repris conscience avant son départ pour l'hôpital. «Il respire par lui-même. Mais on ne sait pas s'il est hors de danger», a-t-il expliqué, en essayant de réconforter l'épouse du comédien, prostrée dans une ambulance.

L'émission a tout de suite été annulée et Radio-Canada a passé un documentaire de 21 h 40 à 22 h. Les téléjournaux ont tous fait leur manchette de l'événement, diffusant l'extrait pénible qui avait été filmé en direct.

Michel Noël a plus de 40 ans de carrière derrière lui. Son plus fameux personnage, le Capitaine Bonhomme, a fêté récemment son 25e anniversaire. Il l'a d'abord présenté dans une émission qui portait son nom à Télé-métropole. Depuis quelques années, le Capitaine Bonhomme s'est produit sur scène à plusieurs occasions, notamment au Festival Juste pour rire.



Les ambulanciers ont tenté de ranimer le Capitaine Bonhomme à l'intérieur du Métropolis avant de le transporter à l'hôpital Saint-Luc. PHOTOS ROBERT MAILLOUX, La Presse



L'épouse de Michel Noël était assise dans une ambulance, à l'abri des curieux.

## Le plan d'évacuation du stade date de 1987

Toutes les recommandations de la Sécurité publique seront mises en oeuvre, déclare Pierre Bibeau

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse

### QUÉBEC

En cas de catastrophe, le Stade olympique pourrait être rapidement évacué, estime le ministre de la Sécurité publique, qui a toutefois décelé des «carences» dans l'organisation de la sécurité au stade.

Le plan d'évacuation de l'édifice n'avait pas été sérieusement mis à jour depuis 1987, ce qui fait qu'une bonne partie des responsables de la sécurité à contacter en cas d'urgence avaient changé de poste depuis quatre ans.

Les exercices d'évacuation ne se faisaient que très sporadiquement, et non mensuellement, comme il aurait été souhaitable.

En outre, la RIO ne disposait que d'un seul plan d'évacuation pour les parties de baseball comme pour les salons, deux types d'événements pour lequel les sorties de secours sont différentes.

En annonçant hier la réouverture du stade, le ministre du Tourisme, M. André Vallerand, a publié une brochure de rapports

réalisés au cours des derniers jours, qui viennent étayer la décision de Québec de permettre l'accès du public au stade fermé depuis 77 jours.

Dans l'une de ces évaluations, cependant, le sous-ministre associé à la Sécurité publique, responsable de la sécurité civile, M. Jean-Jacques Paradis, relève certains problèmes quant à la sécurité au stade en cas d'urgence.

Il n'y a pas lieu d'être alarmiste toutefois, le stade demeure, au Québec, l'un des édifices publics où une évacuation serait la plus rapide. «L'architecture de la bâtisse et l'aménagement physique (nombreuses sorties, pentes douces des gradins) favorisent une évacuation rapide. Combinée à une optimisation du plan d'urgence, une évacuation partielle ou complète se ferait rapidement», évalue M. Paradis dans son rapport transmis le 26 novembre à Pierre Bibeau, président de la RIO.

«Il y avait des carences mais rien de très grave», d'expliquer hier Pierre Bibeau à La Presse. Ce dernier assure que toutes les recommandations de la Sécurité publique seront mises en oeuvre.

La mise à jour du plan d'évacuation fut réalisée au cours de la semaine. Et dès le début du mois de décembre, les responsables de la sécurité recevront une formation qui comprendra des exercices mensuels. La RIO aura également des plans d'évacuation adaptés à chaque type d'événement, selon que les gradins ou le terrain sont utilisés.

### Un édifice public sûr

Pour Normand Bergeron, responsable des services à la population à la Sécurité civile, le stade reste l'un des édifices publics les plus sûrs en cas de séisme ou de catastrophe.

«Par comparaison, le Complexe Desjardins ou le Complexe G à Québec seraient beaucoup plus difficiles à évacuer», explique-t-il. Doté de larges allées et de nombreuses sorties, le stade «se vide en 15 minutes après une partie de baseball, et en cas d'urgence, ce serait encore plus rapide».

À l'occasion d'un salon, l'évacuation serait un peu plus lente, mais là encore, l'ouverture de la «porte-marathon» en cas d'ur-

gence permettrait de vider les lieux en quelques minutes, évalue-t-il.

Selon lui, la principale lacune de la sécurité du stade résidait dans le fait qu'on avait négligé de tenir à jour le plan d'évacuation. «Une bonne partie» des responsables n'étaient plus au même poste ou n'avaient plus le même numéro de téléphone. «Il y a eu pas mal de corrections à faire», dit M. Bergeron.

Le rapport Paradis recommande également qu'au début de l'an prochain, la RIO s'entende avec le Service de police de la CUM et avec Urgences-santé pour développer un plan d'intervention.

En conférence de presse hier, le ministre Vallerand a souligné qu'il ne regrettrait pas d'avoir fermé le stade. «Quand on m'accusera d'avoir été trop prudent, je plaiderai toujours coupable», a lancé le ministre, qui «referait exactement la même chose dans des circonstances similaires».

À son avis, même si on a pu critiquer sa détermination à ne pas rouvrir le stade, le gouvernement n'avait pas d'autre choix que d'attendre d'avoir toutes les garanties

## Gel des salaires des élus de Montréal en 92 après une hausse de 5 % en 1991

GILLES GAUTHIER

Avant d'annoncer un gel de leurs salaires pour 1992, le maire Jean Doré et les membres du comité exécutif ont accepté récemment une hausse de cinq p. cent pour 1991. L'augmentation, rétroactive au 1er janvier dernier, s'applique également aux autres élus municipaux.

La rémunération de M. Doré passe ainsi à 116 438 \$ et comprend une allocation non imposable de 10 575 \$ pour ses dépenses de fonction.

Le gel pour l'an prochain s'appliquera à tous les élus municipaux, aux seize personnes qui constituent le personnel politique des membres du comité exécutif et aux cadres supérieurs, ce qui comprend le secrétaire général et ses trois adjoints, ainsi que la douzaine de directeurs de services.

L'administration offrira à ses employés syndiqués une hausse de deux p. cent, que les cols bleus ont acceptée dans l'entente de principe conclue cette semaine.

Les augmentations des élus ont été proposées par des décrets adoptés au cours des derniers mois par le gouvernement du Québec.

La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, gagnait 102 501 \$ l'an passé, le vice-président, John Gardiner, 88 348 \$ et les quatre autres membres — André Lavallée, Richard Brunelle, Thérèse Daviau et Joseph Biello — 71 703 \$. Ils ont accepté l'augmentation de cinq p. cent. Leurs salaires, comme ceux de tous les conseillers municipaux, comprennent une allocation non imposable qui s'élève à un peu plus de 10 000 \$.

Le conseiller qui n'assume aucune autre responsabilité recevra environ 36 300 \$. Sa rémunération augmente toutefois rapidement s'il occupe un poste à la CUM, à la STCUM ou à l'hôtel de ville (président de l'assemblée du conseil municipal, chef de l'opposition officielle, président ou vice-président d'une commission du conseil).

Le conseiller municipal Robert Perreault touchait ainsi près de 100 000 \$ en 1990 parce qu'il est également président du conseil d'administration de la STCUM et président du Conseil métropolitain du transport en commun.

Parmi les hauts fonctionnaires dont le salaire sera «gelé», le secrétaire général de la Ville, Pierre Lefrançois, gagne 133 550 \$. Au sein du personnel politique, le chef de cabinet du maire, Jean-Robert Choquet, reçoit 83 742 \$.

M. Doré touche de la Ville un salaire de 78 883 \$ et une allocation de dépenses non imposable de 10 575 \$ et, de la CUM, une somme de 26 980 \$.

des spécialistes que le stade ne présentait pas de danger pour ceux qui s'y rendaient.

Il ne croit pas qu'une crise de confiance vide le stade pour plusieurs années. «Les choses s'arrangeront rapidement», prévoit-il ajoutant qu'une campagne de publicité était prévue pour rassurer les Montréalais.

Les travaux «devancés» à cause de la chute de la poutre le 13 septembre auront coûté environ 2 millions, a-t-il précisé. Quant aux pertes liées à l'annulation du Salon de l'agriculture, elles oscilleront entre deux et quatre millions de dollars.

Le président de la RIO, M. Pierre Bibeau, brillait par son absence à la conférence de presse hier. «Il m'a dit de vous dire qu'il avait une forte grippe, mais qu'il aurait souhaité être ici», a expliqué M. Vallerand. On avait prévu que les deux hommes seraient présents au même événement pour effacer toutes les rumeurs de mésentente durant la fermeture du stade — M. Bibeau s'objectant vigoureusement, dit-on, à la fermeture de l'édifice qu'il jugeait tout à fait sécuritaire.

S.T. Dupont  
PARIS



Les stylos S.T. Dupont associent les principales caractéristiques de la marque: beauté et fiabilité. Fabriquée en Haute-Savoie, chaque pièce est recouverte d'or, d'argent ou de véritable laque de Chine. S.T. Dupont, un des noms les plus respectés pour l'excellence de ses stylos à plume et à bille. L'instrument de l'expression de soi. DISPONIBLE DANS CERTAINS MAGASINS

Club Prestige exclusif de Birks  
20% D'ACOMPTE. AUCUN INTÉRÊT  
PENDANT 6 MOIS  
sur un achat unique de 1 000 \$ ou plus

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS



# Le ministre Sirros parle maintenant de la cogestion des ressources aux Amérindiens

BRUNO BISSON

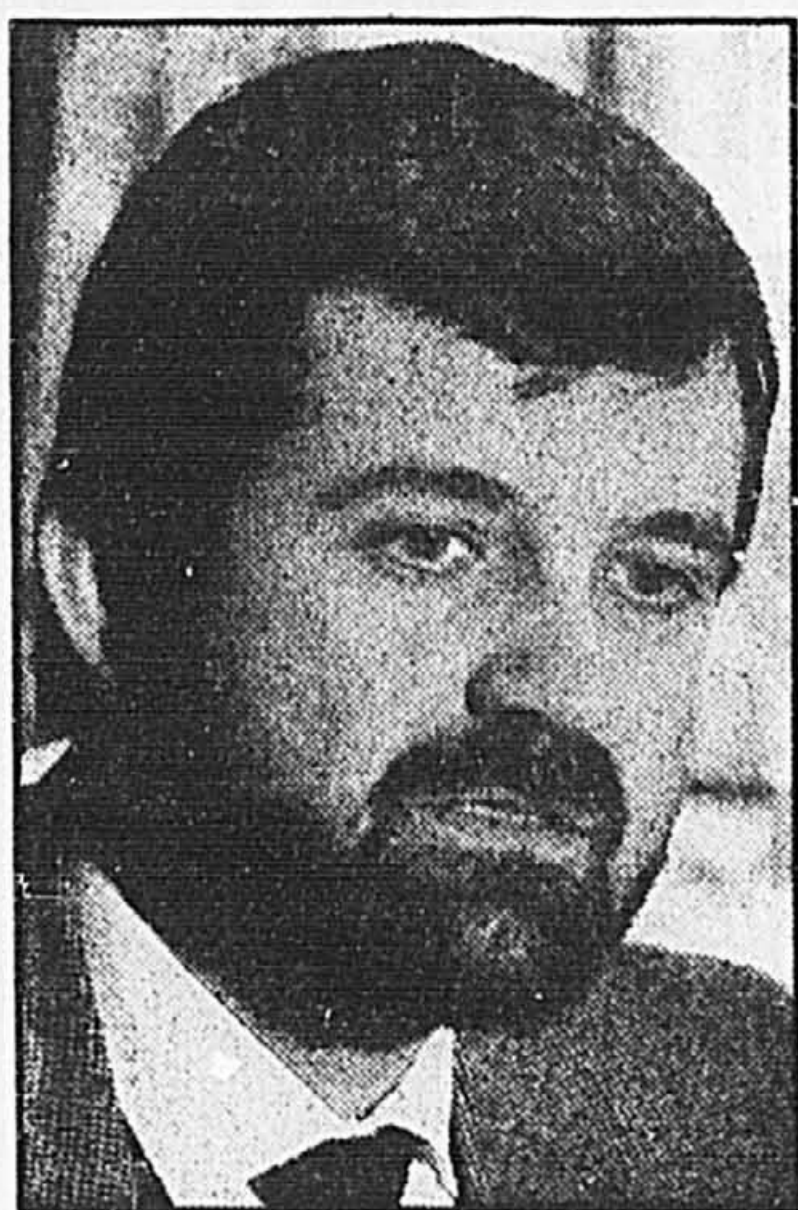
Le conseil de bande de Kahnawake a brisé le mur de silence qui le séparait du ministre délégué aux Affaires autochtones du Québec, M. Christos Sirros, en déléguant un de ses membres, hier, au colloque régional de Montréal sur les autochtones.

Le chef Andrew Rice, membre du conseil de bande de Kahnawake, s'est toutefois montré prudent en expliquant que le conseil n'a pas, pour autant, donné son appui au processus de consultation mené par le ministre Sirros depuis le mois d'octobre.

«Je ne suis pas mandaté par l'ensemble de la communauté, je ne fais que représenter le conseil de bande», s'est empressé de dire M. Rice, bombardé de questions. «Nous sommes seulement curieux de savoir ce qui se dira ici, c'est tout.»

La présence d'un membre du conseil de Kahnawake au colloque de consultation organisé par le Secrétariat aux Affaires autochtones du Québec a constitué la surprise de taille, à l'ouverture de ces travaux, que les Cris et Mohawks avaient convenu de boycotter dès leur annonce.

Si la présence de M. Rice a semblé réjouir M. Sirros, celui-ci a profité du discours d'ouverture de ce forum pour ouvrir son jeu en annonçant la couleur de sa prochaine politique globale sur les autochtones: «l'autonomie gouvernementale des autochtones doit constituer la pierre angulaire» de cette nouvelle politique.



Christos Sirros

«Je parle d'une véritable autonomie. Celle des choix à faire, des décisions à prendre comme communauté et dont on assume aussi les conséquences», a déclaré le ministre.

M. Sirros a ainsi élargi considérablement les limites de cette autonomie qui, dans la politique fédérale en voie de révision, ne constituait guère qu'une délégation de pouvoirs semblables à ceux dont bénéficient les municipalités.

«Je suis d'avis, a-t-il dit, que l'autonomie gouvernementale ne veut pas simplement dire administrer localement des programmes ou offrir des services à une population particulière, au nom

ou à la place d'un autre palier de gouvernement».

La seule limite à cette autonomie, a-t-il précisé à *La Presse*, un peu plus tard, sera l'intégrité du territoire québécois. En ce sens, il n'est pas question de permettre la création de «ghettos» ethniques où les lois du Québec n'auraient plus préséance.

Quant à la viabilité économique de cette autonomie, M. Sirros s'est montré ouvert à une forme de cogestion des ressources, et notamment de la forêt, entre les autochtones et les entreprises locales qui exploitent le territoire.

## Pas de rapatriement

Par ailleurs, a aussi précisé le ministre, le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de demander le rapatriement du devoir de fiduciaire du gouvernement fédéral à l'endroit des Indiens et Inuit du Québec.

Un rapatriement que les autochtones verraient eux-mêmes d'un mauvais oeil, comme l'a laissé entendre le chef huron Max Gros-Louis, vice-président exécutif intérimaire du Secrétariat de l'Assemblée des premières nations pour Québec et le Labrador.

Dans son discours d'ouverture, le chef Gros-Louis a rappelé que le gouvernement fédéral demeure, à ses yeux, «l'interlocuteur le plus important», notamment sur le plan de la constitution dont la présente réforme préoccupe sérieusement les autochtones.

Le chef huron a également posé le problème de la reconnaissance du droit inhérent des autochtones à se gouverner eux-mêmes,

qu'il souhaite voir apparaître dans la réforme constitutionnelle, et sur lequel le ministre Sirros s'est montré fort réservé.

«Est-ce que le gouvernement du Québec est disposé, a demandé M. Gros-Louis, à reconnaître officiellement le principe de notre droit inhérent à l'autodétermination et le principe d'une relation d'égal à égal?»

«Si cela avait été le cas, a-t-il ajouté, nous serions rendus beaucoup plus loin dans la plupart des dossiers que nous avons à traiter avec le gouvernement. Certains politiciens québécois auraient intérêt à travailler dans ce sens plutôt que de faire appel, avec une mentalité coloniale, à l'intégrité du territoire québécois, à la souveraineté de l'Assemblée nationale et au respect des lois d'application générale.»

Dans l'ensemble, les allocutions entendues à l'ouverture de ce troisième colloque régional ont permis d'entrevoir que la future politique du gouvernement du Québec élargira les pouvoirs locaux des conseils de bande dans des domaines de juridiction exclusif au Québec, qui devront toutefois s'articuler avec une réforme de la constitution dont l'issue est fort incertaine.

Une participante à l'ouverture de ce colloque, Mme Michèle Rouleau, présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec, n'a pas manqué pour sa part de ramener les délégués à des réalités moins abstraites en réclamant qu'au-delà de l'autonomie gouvernementale et de l'égalité des nations, les femmes accèdent aussi à l'égalité et à l'autonomie.

# Grande-Baleine: le cerveau de la bataille de 200000\$ des Cris est à Toronto

BRUNO BISSON

La campagne de 200000\$ des Cris contre le projet Grande-Baleine a été mise au point à Toronto par une des plus importantes firmes de relations publiques du pays, sous les auspices d'un ancien coprésident de campagne du Parti libéral du Canada, révèle dans sa plus récente édition le magazine *L'Actualité*.

L'article de *L'Actualité*, intitulé *Comment les Cris ont planté Hydro-Québec*, révèle que les contacts entre les Cris et plusieurs groupes environnementaux des États-Unis, étaient en préparation depuis deux ans et qu'ils ont été mijotés par le premier vice-président de la firme Hill & Knowlton, M. Doug Frith.

Celui-ci, un ex-député qui coprésida la campagne électorale de John Turner, en 1988, et qui fut brièvement ministre fédéral des Affaires indiennes, identifie le Grand chef Matthew Coon-Come et le directeur exécutif du Grand conseil des Cris, Bill Namagoose, parmi les artisans de cette campagne qui a nécessité des contacts à Washington et New York, préparés par Hill & Knowlton.

De plus, M. Frith a révélé à *L'Actualité* que les Cris ont déjà déboursé 200000\$ pour ses services même si les Cris nient avoir eu recours à une firme de relations publiques.

Tout au plus, écrit le journaliste Christian Rioux, les Cris admettent avoir commandé un sondage sur Grande-Baleine à la firme Decima Research, qui appartient à Hill & Knowlton.

Selon *L'Actualité*, c'est sur le conseil de cette firme que les Cris ont embauché certains des meilleurs spécialistes américains sur les ressources énergétiques. Mais c'est aussi grâce à Hill & Knowlton que les Cris ont pu pénétrer le lobby écologiste et s'y faire des alliés parmi les «multinationales de l'environnement» que sont la Sierra Club, la société Audubon et Greenpeace.

On sait que Greenpeace est considéré comme le responsable de la page publicitaire parue dans le *New York Times* du 21 octobre dernier, où on comparait les conséquences de Grande-Baleine à la déforestation de l'Amazonie.

Enfin, *L'Actualité* révèle que le Grand chef Matthew Coon-Come, lorsqu'il se rend à New York, est maintenant hébergé par l'avocat Robert Kennedy Jr, membre de la célèbre famille du Massachusetts, dont l'appui sans réserve aux Cris a fait déclarer: «Sur le plan des droits humains, c'est une cause semblable à l'apartheid, en Afrique du Sud.»

L'article de *L'Actualité* est aussi accablant pour la direction de la délégation générale du Québec, à New York. Entre autres, le délégué général du Québec y est cité, commentant la publicité des Cris dans le *New York Times*: «L'homme de la rue ne lit pas le *New York Times*. Cette annonce ne touchera qu'un public spécialisé».

Le prestigieux quotidien est pourtant lu, tous les jours, par un million de personnes.

Le dernier numéro de *L'Actualité* sera en kiosque aujourd'hui.

# «Lasagne» et cie ne sont plus accusés d'avoir pris part à une émeute, ni d'entrave aux militaires

JEAN-PAUL CHARBONNEAU SAINT-JÉRÔME

Les trois plus célèbres warriors d'Oka ainsi que leurs avocats et des sympathisants sont convaincus d'avoir remporté une première manche, hier, alors que le juge Benjamin Greenberg a avisé le jury qu'il avait retiré deux des 59 chefs d'accusation portés par le ministère public.

Après avoir expliqué en substance les raisons du retard de la reprise des audiences du procès devant les jurés, le juge Greenberg, de la Cour supérieure, a indiqué que ces deux chefs — entrave aux militaires et participation à une émeute entre le 2 et le 26 septembre 1990 — devaient être retirés à cause d'un manque de communication.

Durant cette période, les relations publiques de la Sûreté du Québec ont enregistré les bulletins de nouvelles présentés sur différentes chaînes de télévision. Or, la défense n'a jamais été informée de l'existence de ces casettes. Pour sa part, la Couronne n'a appris leur présence que la semaine dernière. Ces abandons sont attribuables à un délai déraisonnable.

Dans ses remarques, le juge a souligné que cette situation n'était pas attribuable aux enquêteurs dans ce dossier (René Fortin et Jean-Pierre Hébert) ni au procureur de la Couronne (Me François Brière). Au total, la SQ aurait enregistré 443 émissions sur cinq réseaux.

Après l'annonce de ce double retrait, les trois accusés, Ronald «Lasagne» Cross, Gordon «Norriega» et Roger Lazore ainsi que les avocats Julius Peris et Owen Young manifestaient un air de satisfaction. Il en était de même pour les quelques amis présents dans la salle d'audience du Palais de justice de Saint-Jérôme.

Dans ses propos aux six hommes et six femmes du jury, le juge Greenberg a précisé qu'en leur absence il avait écouté certaines discussions en droit concernant le tournage de vidéos et la prise de photos lors des événements connus et qu'il avait accepté que certains soient projetés devant eux.

C'est ainsi que deux témoins munis de magnétoscopes ont fait leur apparition dans l'espace réservé aux personnes directement impliquées dans ce procès. On ne

sait toutefois pas quand le visionnement commencera.

## Mission pacifique

Le sergent Érik André Keable, qui avait dû abandonner bien involontairement son témoignage il y a une douzaine de jours, a repris sa déposition hier.

Il a répété qu'il avait vu «Lasagne» avec son uniforme de camouflage et bien armé fixant dans les yeux le militaire Patrick Cloutier. Ce sergent des Forces armées canadiennes a aussi souligné qu'il avait vu un autre guerrier dans un face à face avec le fantassin Stéphane Tremblay.

En contre-interrogatoire, il a répété que la mission des Forces armées canadiennes à Oka se devait être pacifique.

«Le major Tremblay (Alain) nous a donné vers 11 h le 1er septembre (journée où l'armée a pris position dans la pinède) un ordre préparatoire à l'effet que peut-être on avancerait cette journée. Il nous a dit de rester le plus pacifiques possible. Il nous a rappelé que nous étions là pour une mission pacifique», a clairement répondu le militaire à Me Pertis.

À la lumière des propos du sergent Keable, il est clair que les

militaires étaient munis de toutes les armes nécessaires pour répondre à un éventuel assaut.

Pour lui, les guerriers se trouvant devant les militaires étaient des personnes comme les autres et qu'il était responsable du tir de mortier pour les neutraliser en cas de coup dur. La tâche des soldats était de repousser ces individus dans un périmètre bien déterminé, pas plus.

À plusieurs reprises, Me Peris lui a demandé ce que signifiait pour lui neutraliser.

— Hors service, passer les menottes, en état d'arrestation. Comme un agent de la paix fait, a-t-il répondu sans hésitation.

— En certaine circonstance, peut-être tuer? a repris Me Peris.

— Non monsieur, a répondu vivement le sergent Keable.

# Les chefs autochtones s'évertuent à atténuer les propos de Jerry Peltier

MARIE-CLAUDE LORTIE du bureau de La Presse OTTAWA

Selon bon nombre de chefs autochtones, il ne faut pas faire grand cas des propos tenus mercredi par Jerry Peltier, chef intérimaire de Kanesatake, et de l'enthousiasme qu'il a provoqué quand il a demandé au ministre Joe Clark si Ottawa était prêt à protéger par la force les terres amérindiennes, en cas de séparation du Québec.

«Il a dit ça pour la galerie», a commenté le président de l'Assemblée des Premières nations, Ovide Mercredi, visiblement surpris et déçu qu'on lui reparte de cet incident «pas vraiment important».

«Je suis sûr qu'il voulait d'abord et avant tout montrer son opposition à M. Clark», a expliqué un représentant de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, Earl Magnuson. «C'était d'abord et avant tout un geste de confrontation, jamais un appel à la violence», a-t-il ajouté.

Et c'est en effet ce que Jerry Peltier a lui-même expliqué à *La Presse* hier. «Je ne demandais pas qu'on utilise la force. Je voulais juste savoir jusqu'où le gouvernement fédéral est prêt à aller pour respecter ses obligations de fiduciaire... pour protéger nos terres si le Québec se sépare. (...) C'était une des multiples questions que j'avais à poser à M. Clark. Et j'ai réussi à avoir son attention», a-t-il expliqué.

Pour Mike Mitchell, chef mohawk d'Akwesasne, la question ne doit pas être interprétée comme un appel à la violence, mais plutôt comme une façon de démontrer quelque chose. Démontrer qu'Ottawa ne se dit pas prêt à aller jusqu'à utiliser la force pour protéger les autochtones, alors qu'il l'a déjà utilisée contre eux. «On se rappelle vivement d'Oka, des interventions de la GRC à Kahnawake, à Restigouche, pour une querelle de pêche il y a environ huit ans», a-t-il souligné.

Mais si les chefs sont prêts à mettre des bâtons dans les roues, avant-hier, la majorité d'entre eux, dont le chef Huron Max Gros-Louis, et le chef du Grand conseil des Cris Matthew Coon-Come, ont chaleureusement applaudi M. Peltier.

Interrogé sur ce point à l'ouverture d'un colloque qui se tenait

# Hydro: les Mohawks ont payé leur facture de 2,5 millions

Les Mohawks de Kanesatake et de Kahnawake ont finalement réglé la note de 2,5 millions que leur réclamait Hydro-Québec depuis de nombreux mois, a indiqué hier le président de la Société d'État, Richard Drouin.

Invité à l'émission Le Point du Jour à la station de radio CKVL, le pdg d'Hydro-Québec a mentionné qu'actuellement, les comptes en souffrance des Mohawks ne dépassaient les 5000\$, les arriérés de deux clients «récalcitrants». M. Drouin a mentionné qu'il était intervenu personnellement dans cette affaire qu'il en avait discuté avec le chef Joe

Norton de Kahnawake.

Il a fait valoir que ces règlements étaient intervenus avec la collaboration du conseil de bande. M. Drouin a ajouté que dorénavant Hydro pourrait percevoir ses comptes normalement.

Plus tard, au cours de la journée, le service des relations publiques d'Hydro-Québec s'est refusé de donner quelque détail que ce soit sur la façon dont ces arriérés avaient été réglés. «Hydro-Québec et le conseil de bande se sont entendus pour éviter, dans la mesure du possible, d'établir sur la place publique, les détails de ces négociations», nous a-t-on dit.

# La famille Volkswagen vous permet d'économiser



**Golf**  
Location-bail  
À PARTIR DE **199<sup>99</sup>\*** PAR MOIS

\*Pour une Golf 1992, 2 portes, aucun acompte requis.



**Jetta**  
Location-bail  
À PARTIR DE **249<sup>99</sup>\*** PAR MOIS

\*Pour une Jetta 1992, 4 portes, avec un acompte de 500\$.



**Passat**  
À PARTIR DE **299<sup>99</sup>\*** PAR MOIS

\*Pour une Passat CL 1992, 4 portes, avec un acompte de 2950\$ ou reprise équivalente.

\*Tous ces prix sont basés sur un bail de 48 mois. Valeur de revente protégée par Crédit Volkswagen inc. Le 1er versement mensuel et le dépôt de sécurité sont dus au moment de la livraison. Sujet à approbation par Crédit Volkswagen inc. Frais d'immatriculation, taxes, assurances, frais de préparation du concessionnaire et le transport sont en sus. Valable jusqu'au 30 novembre 1991. Le prix peut varier selon le modèle et les options choisies.



CRÉDIT VW CANADA INC.  
FINANCEMENT DE QUALITÉ  
POUR UN PRODUIT DE QUALITÉ

VOIR VOTRE CONCESSIONNAIRE  
VOLKSWAGEN PARTICIPANT



Jerry Peltier

de fiduciaire. Il admet que stratégiquement parlant, les mots n'étaient peut-être pas les mieux choisis.

«La langue lui a fourché», a dit le Grand chef du conseil des Cris du Québec.

«C'était parce qu'on était dans une situation où il y avait eux et nous...», a expliqué M. Mercredi. «Tout le monde a applaudi parce que dans le fond, la question était: allez-vous appuyer les autochtones?», a expliqué Archie Parker, de la bande des Stellaquo, à Prince-George en Colombie-Britannique.

L'incident est survenu dans une atmosphère surchauffée, où la confrontation entre M. Clark et les participants grandissait depuis de longues minutes.

Le ministre aux Affaires constitutionnelles rencontrait alors les délégués des Premières nations dans le cadre d'une réunion nationale organisée par l'APN et qui se tient toute cette semaine à Ottawa.

Il a prononcé son discours mercredi matin, devant environ 500 délégués des 633 bandes indiennes représentées par l'APN. Des délégués qui avaient rejeté massivement la veille les propositions constitutionnelles fédérales, à l'instar de l'exécutif de l'APN qui les a condamnées dès leur dépôt le 24 septembre dernier.

La première question adressée à M. Clark venait de M. Coon-Come. Il lui a demandé pourquoi le premier ministre avait défendu Grande-Baleine au sommet de la francophonie et pourquoi Ottawa était prêt à faire des pieds et des mains pour reconnaître le caractère distinct du Québec, et pas celui des autochtones.

La question a été applaudie plus que chaleureusement, illustrant tout de suite l'incrédulité et la méfiance qui régnaient dans la salle.

Plusieurs interventions ont suivi, dont une de Jean-Maurice Matchewan, chef algonquin du lac Barrière.

Le ton a encore monté, les autochtones applaudissant un peu plus chaque fois que les délégués posaient d'autres questions à M. Clark, sur les thèmes habituels, soit les revendications territoriales, Grande-Baleine, la méfiance à l'égard du processus constitutionnel des Blancs, le traitement spécial qu'on donne au Québec mais pas aux autochtones.

# Accusé de trafic d'influence, le sénateur Michel Cogger plaide non coupable

Presse Canadienne

Le sénateur Michel Cogger a plaidé non coupable, hier, à une accusation de trafic d'influence portée contre lui à la suite d'une longue enquête menée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

M. Cogger a gardé le silence quand il a comparu devant le juge Gilles Cadieux de la Cour du Québec, au palais de justice de Montréal.

Le juge a ordonné au sénateur Cogger de se représenter en cour, le 21 janvier, pour la divulgation de la preuve policière.

Selon des informations fournies le 13 septembre dernier au moment où la GRC annonçait que des accusations étaient portées contre le sénateur Cogger, ce dernier aurait accepté une somme de 212000\$ de l'homme d'affaires Guy Montpetit qui cherchait à obtenir une subvention gouvernementale pour différents projets de haute technologie auxquels M. Montpetit avait intéressé des investisseurs japonais.

Le sénateur a soutenu jusqu'ici qu'il n'avait rien à se reprocher parce qu'à titre d'avocat il avait le droit de représenter les intérêts de M. Montpetit.

À l'issue de sa courte apparition devant le juge Cadieux, le sénateur s'est refusé à tout commentaire.

Par contre, son avocat, Me Jean Salois, a dit que son client était heureux de faire face à la justice.

«Nous sommes très confiant. Nous avons la divulgation de la preuve le 21 janvier et on va essayer autant que possible d'accélérer les procédures», a dit Me Salois.

L'avocat a dit se poser de nombreuses questions quant au déroulement de cette enquête.

«Un corps de police a essayé à deux reprises de piéger le sénateur Cogger et le juge Marin (dans son rapport) en parlant de ces deux opérations a dit que le caractère d'éthique lui paraissait douteux», a-t-il fait valoir.

«Par la suite, une autre enquête a été instituée pour laquelle nous sommes ici et M. Couture qui est l'enquêteur dans cette affaire a déclaré en mai devant un juge de la Cour supérieure que cette enquête avait été entreprise à la suite d'articles parus dans les médias.

«Ça me paraît surprenant. Je sais que les journalistes souvent se basent sur des enquêtes policières pour «pondre» leurs papiers. Je ne savais pas que le contraire pouvait se faire. Je me pose des questions. L'imagine qu'éventuellement quelqu'un aura à y répondre.»

S'il est reconnu coupable, le sénateur Michel Cogger pourrait être condamné à un maximum de cinq ans de prison.



Le sénateur conservateur Michel Cogger (à droite) accompagné de son avocat, Jean Salois, quittent le palais de justice de Montréal après avoir plaidé non coupable à une accusation de trafic d'influence.

# L'ex-caporal Lortie est réhabilité, dit son avocat

GILLES NORMAND du bureau de La Presse

L'ex-caporal Denis Lortie est réhabilité. Du moins est-il en bonne voie de l'être, soutient son avocat, Me Armand Rousseau, de Québec.

Condamné à l'emprisonnement à vie pour le meurtre de trois personnes qu'il avait abattues à la mitrailleuse le 8 mai 1984, en plein parlement, à Québec, l'ancien militaire n'a nullement l'intention de réagir aux propos de son ex-femme, Lise Lévesque, qui a déclaré lors d'une entrevue accordée à la station radiophonique CJRP, que sa mise en liberté sous condition n'avait aucun sens.

Mme Lévesque, aujourd'hui mariée et mère de quatre enfants dont deux ont Lortie pour père, a l'intention de s'adresser par écrit à la Commission nationale des libérations conditionnelles, pour s'opposer à sa libération. C'est en effet ce qu'a déclaré à La Presse l'avocat de la femme de 29 ans, Me André Langlois.

La libération éventuelle de Lortie soulève chez son ex-femme des craintes pour sa vie et pour celle de ses enfants.

Denis Lortie, maintenant âgé de 32 ans, sera admissible à une demande de libération conditionnelle totale après 10 années d'incarcération, à partir du moment de son incarcération, ce qui mène au 8 mai 1994.

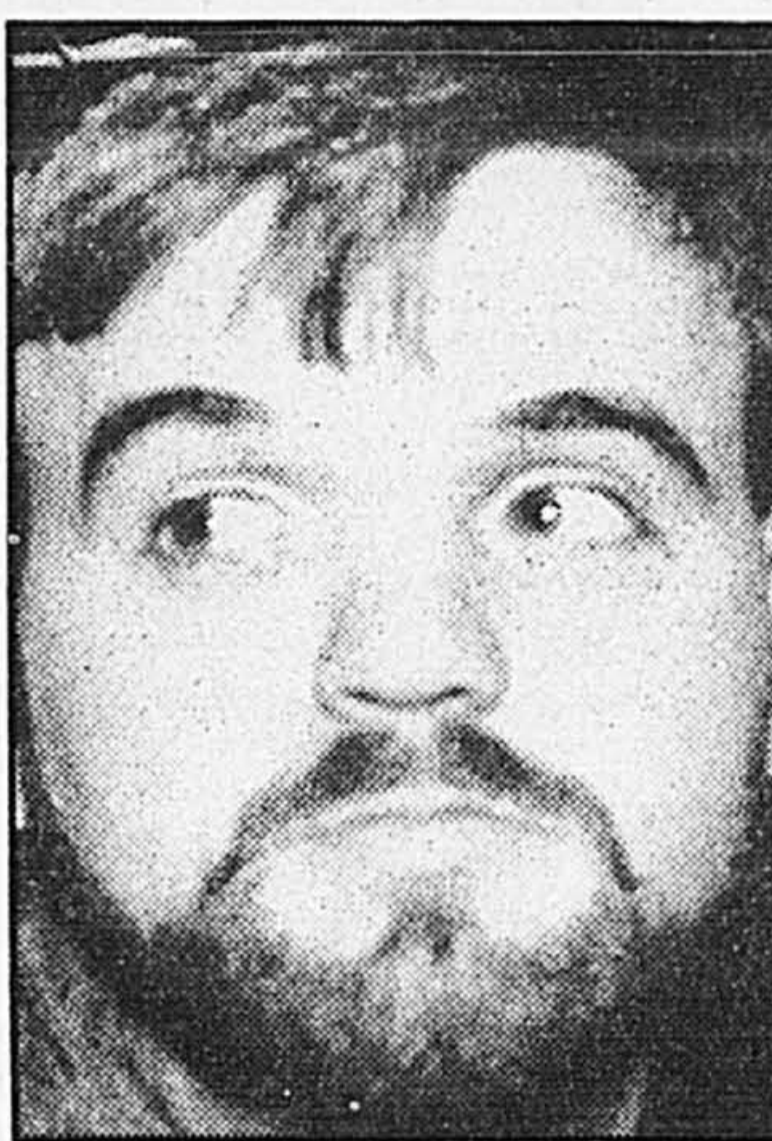
Il a cependant déjà droit, depuis le 9 mai 1991, à des absences temporaires sans escorte, de même qu'à une libération conditionnelle de jour. Il ne nous a pas été possible de savoir si le détenu avait effectivement profité de telles permissions, cette information étant considérée confidentielle par le Service correctionnel canadien tout comme par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

«Denis Lortie me paraît réhabilité. Il est tout aussi normal que Pierre, Jean, Jacques», a affirmé Me Rousseau à La Presse.

Hier midi, Lortie a communiqué avec son avocat par téléphone, pour le consulter à propos de l'interview accordée par son ex-femme. L'ex-militaire a conclu qu'il valait mieux «ne pas soulever de poussière avec cela» et ne pas répondre. C'est ainsi que Me Rousseau a décliné une invitation que CJRP lui a faite hier d'exprimer le point de vue de son client sur les ondes.

Lortie et Lise Lévesque, qui autrement ne se sont pas vus depuis 1988, entretiennent des démêlés judiciaires au civil à la suite de leur divorce. Cette cause est entendue dans le plus strict huis clos, dont rien ne transpire.

Me Rousseau ne croit pas que les propos prononcés publique-



Denis Lortie

ment par Mme Lévesque aient un poids réellement significatif dans la décision qu'aura à prendre la Commission nationale des libérations conditionnelles à l'égard de Lortie. «Ce sont des réactions normales de peur», a commenté l'avocat qui n'a incidemment relevé aucune manifestation d'animosité chez la jeune femme.

Depuis septembre dernier, Denis Lortie est gardé au centre Sainte-Anne-des-Plaines, un pavillon à sécurité minimum faisant partie du complexe pénitentiaire Archambault.

# Le sergent Tremblay n'a pas crié «Police!» avant de tirer sur Marcellus François

C'est ce qu'affirme une amie qui accompagnait la victime le jour du drame

SUZANNE COLPRON

S'exprimant à la suite d'une longue série de témoignages civils et policiers, Carol Williams, la première qui semblait relater les faits avec une totale franchise, a répété hier que le sergent Michel Tremblay n'avait pas crié «Police!» avant de tirer sur Marcellus François, le 3 juillet.

Mme Williams, âgée de 28 ans et mère de trois enfants, était une amie de la victime. Au moment du drame, elle se trouvait avec lui et deux autres personnes dans la voiture que suivait la police depuis trois heures.

«Tout s'est passé très vite, a-t-elle certifié. Une Monte-Carlo nous a coupé le chemin, puis une camionnette est arrivée dans le décor du côté gauche. Une porte s'est ouverte et un type a tiré. I heard bluff, that's it.»

Le sergent Tremblay était légèrement accroupi dans sa camionnette lorsqu'il a fait feu, a précisé Mme Williams. «Je ne savais pas ce qui venait de se passer. Ce n'est qu'en voyant la tête ensanglantée de Marcellus François que j'ai compris qu'il avait été tiré.»

Le conducteur, Edson Ford, hurlait et gesticulait en tous sens, à tel point que Mme Williams a cru qu'il avait aussi été blessé. Elle et Lisa Stouffer étaient assises sur la banquette arrière.

Les quatre amis avaient fumé du crack. Mme Williams a confié qu'ils avaient fait deux haltes en voiture durant la journée pour se procurer huit roches de freebase, à base de cocaïne. Ils ont fumé six roches dans un stationnement au coin de Saint-Henri et Notre-Dame. Puis, ils se sont arrêtés en fin de journée près d'un container, à la Cité du Havre.

Les agents du service de la filature les suivaient depuis un bon moment déjà. Ils croyaient à tort que Marcellus François était Kirt Haywood. Recherché avec Carol Richards depuis la veille pour tentative de meurtre, Haywood a été assassiné depuis. Il était le père des trois enfants de Carol Williams.

«Je ne comprends pas pourquoi ils (les policiers) ne nous ont pas arrêtés plus tôt, a-t-elle expliqué. Ils auraient eu beaucoup d'occasions de le faire plus tôt durant la journée, puisque nous nous sommes arrêtés souvent. Nous avons écouté de la musique forte et négligé de faire des stops.»

Marche arrière

Au coin de la rue Saint-Antoine et du Square Victoria, là

où allait avoir lieu l'opération policière, Edson Ford a fait part aux passagers de l'auto qu'il se croyait suivi par une Pontiac. «Eddy a mis l'auto en marche arrière. Il a reculé de deux ou trois pieds, mais la Pontiac nous a dépassés et nous a coupés par la gauche», a raconté le témoin.

Après le coup de feu, Mme Williams, le conducteur et Lisa Stouffer sont sortis de l'auto à la demande de la police. On leur a passé les menottes et on les a conduits au poste de police sous l'inculpation de tentative de meurtre.

Mme Williams a noté la présence de trois policiers du poste 24 sur les lieux du drame. «Kirt (Haywood) es-tu ici?» auraient été les premières paroles du lieutenant Pablo Palacios. Les deux autres policiers du 24 — surnommés Batman et Robin par des membres de la communauté noire de la Petite-Bourgogne — sont arrivés peu après le coup de feu.

Mme Williams et ses deux amis ont passé une trentaine de minutes en cellule avant d'être interrogés. Puis, trois heures plus tard, on les a remis en liberté sans explication. «Les policiers ne se sont jamais excusés de nous avoir traités de la sorte», a-t-elle dit en réponse à une question de Me Jean-Paul Braun, représentant la veuve et les enfants de la victime.

Mme Williams et ses deux amis ont pu quitter le poste de police vers 23h30. Les deux femmes n'avaient ni argent ni chaussures aux pieds car celles-ci étaient restées dans la voiture sur les lieux du crime. Les policiers ont néanmoins refusé de les laisser téléphoner pour demander un taxi. «Vous en trouverez un dans la rue», ont-ils sèchement dit.

Pas la moindre chance

Plus tard dans la journée, le pathologiste Jean Hould a révélé que les chances de survie de Marcellus François étaient nulles. «Sa mort était inévitable», a-t-il affirmé.

Les conclusions de l'autopsie indiquent en effet que Marcellus François est mort d'un traumatisme crânio-cérébral par passage de projectile d'arme à feu. Une broncho-pneumonie terminale a accéléré le décès, mais il serait mort tôt ou tard. Il a été maintenu artificiellement en vie pendant 15 jours.

M. Hould, qui a pratiqué plus de 9000 autopsies au cours de sa longue carrière, a ajouté que Marcellus François avait tourné un peu la tête vers le tireur quand le coup de feu est parti.

RÉSULTATS		GAGNANTS		LOTS	
6/6	1	2 369 229,40\$			
5/6+	10	71 076,90\$			
5/6	201	2 828,90\$			
4/6	13 489	80,80\$			
3/6	284 965	10,00\$			

Ventes totales: 16 862 464,00\$  
Prochain gros lot (approx.): 2 300 000,00\$  
Prochain tirage: 91-11-30

---

Extra		Tirage du 91-11-27	
NUMÉROS	LOTS		
920821	100 000 \$		
20821	1 000 \$		
0821	250 \$		
821	50 \$		
21	10 \$		
1	2 \$		

---

Banco		Tirage du 91-11-28	
4	5	10	12
15	21	24	25
29	34	35	40
57	58	64	69
		70	

Prochain tirage: 91-11-29

TV A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## Le choix d'Olivier...

pour une chaîne équilibrée

Nakamichi B&W

1500.00\$

comprenant: le récepteur Nakamichi Receiver 3 le lecteur laser Nakamichi CD/Player 4 et les enceintes DM-310 B&W

vente professionnelle - 3 magasins

### ATELIERS ÉLECTRONIQUES BROSSEAU

3256, Grande-Allée, St-Hubert 678-3430, 871-8407 mtl  
8025, Taschereau, Brossard 443-4488  
31, Évangéline, Granby 378-0139

30 ans d'expérience, de service...

# ABANDON DES AFFAIRES

• CUIR • VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR • FOURRURES

NOUS SOMMES AUTORISÉ À LIQUIDER TOUS LES

## VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR FOURRURES CUIRS

des 21 boutiques

3 JOURS

VENDREDI: 12-9h - 10-4h  
SAMEDI: 10-4h  
DIMANCHE:

HOMMES FEMMES

CHAPEAUX OU BANDEAUX DE RENARD 49\$

DES MILLIERS DE MANTEAUX ET BLOUSONS

1401, RUE LEGENDRE OUEST

UNE RUE AU NORD DU BOUL. MÉTROPOLITAIN, À L'OUEST DE L'ACADIE

LIQUIDATION

BUSTIERS OU JUPES EN SUÈDE	29\$
JUPES EN CUIR DOUBLÉES	49\$
CHANDAILS TRICOTÉS À LA MAIN EN CUIR POUR DAMES	49\$
PANTALONS EN CUIR À LA MODE	99\$
BLOUSONS EN CUIR D'AGNEAU	149\$
MANTEAUX LONGS EN CUIR SOUPLE	299\$
MANTEAUX AVEC PELISSE EN FOURRURE	399\$
MANTEAUX LONGS EN COYOTE OU RATON LAVEUR NATUREL	399\$
MANTEAUX LONGS EN VISON GARNIS DE REHARD	799\$
LUXUEUX MANTEAUX LONGS EN VISON FEMELLE	1499\$

SAUVE

1401

LEGENDRE

MARCHE CENTRAL

BOUL. MÉTROPOLITAIN

ROCKLAND

ST-LAURENT

• CUIR • VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR • FOURRURES



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

### Vie de chien... de garde

Hier soir, des «amis des chiens» ont manifesté rue Jean-Talon pour protester contre la location et l'utilisation, par les concessionnaires d'automobiles, de chiens de garde sur leurs terrains. Les animaux sont logés dans des cabanes insalubres, a déclaré une des organisatrices de la manifestation, Mme Jean LeMarquand; plusieurs sont vieux, malades, mutilés volontairement des cordes vocales, et exposés aux températures extrêmes, été comme hiver. La manifestation est partie à 6 h du concessionnaire Action Ford au 4901, Jean-Talon Ouest, et s'est terminée devant le Hyundai Jean-Talon.

## La Cité de la Santé pourra traiter de force une patiente psychotique

YVES BOISVERT

■ Le juge Herbert Marx, de la Cour supérieure, a rendu hier une ordonnance permettant à la Cité de la Santé de donner de force des médicaments à une patiente psychotique qui refusait tout traitement.

D.L., 44 ans, vivait encore avec son fils de huit ans, l'hiver dernier. Au mois de février 1991, la Direction de la protection de la jeunesse a pris charge de l'enfant, et la mère n'a pas tardé à être hospitalisée. L'enfant lui rend visite une ou deux fois par semaine.

D.L. a des antécédents psychiatriques qui remontent à 1980. En 1980, 81 et 82, elle fut hospitalisée deux à trois semaines par année. On dut lui administrer des antipsychotiques à chaque fois.

Ses troubles se manifestèrent à nouveau en 1990, où elle passa 24 jours à l'hôpital. On lui administra du «Haldol» (antipsychotique) et du lithium.

Elle a cependant rapidement cessé de prendre sa médication.

Le 5 avril dernier, quand la police est venue la chercher chez elle, à la demande de l'hôpital, la musique jouait à tue-tête, elle s'était barricadée, son logement était en désordre, les ronds de poêle chauffaient, le fourneau était ouvert, des jouets étaient dans le congélateur et elle délirait.

D.L. est en cure fermée depuis le 10 avril, à la suite d'une ordonnance de la cour. À deux reprises, la Commission des affaires sociales a rejeté sa demande de libération.

La patiente refuse de prendre

tout médicament, et c'est pourquoi la Cité de la santé a demandé au tribunal de rendre une ordonnance pour la forcer à accepter les traitements.

Le Code civil actuel prévoit en effet que la Cour supérieure peut être saisie d'une demande pour autorisation de traiter une personne inapte à donner son consentement de façon éclairée, et qui refuse «catégoriquement» de recevoir des soins.

Après avoir trouvé assez facilement, en s'appuyant sur le dossier médical, que D.L. était incapable d'apprécier la portée des informations que lui donnaient les médecins, le juge Marx conclut que D.L. est inapte, dans son état actuel, de décider de façon éclairée de refuser les soins de l'hôpital.

D.L. peut dire «oui» et «non», et refuser des traitements, mais «le tribunal est d'avis qu'elle est inapte à donner un consentement valable».

Le juge se demande ensuite si le traitement suggéré par l'hôpital est approprié. Les médecins de l'hôpital ont déclaré que cette

médication est la seule permettant à D.L. d'espérer redevenir fonctionnelle un jour.

Le médecin de la patiente, lui, estime que «les chances de succès d'un traitement pharmacologique dans ce cas n'apparaissent suffisantes pour tenter ce traitement chez une patiente consentante». Mais il juge aussi que les chances de succès ne sont pas suffisantes pour justifier «la privation de liberté que représente une déclaration de non-compétence».

L'ancien ministre de la Justice (depuis deux ans à la Cour supérieure) a décidé d'autoriser l'hôpital à traiter D.L. de force pendant un an, mais il suivra l'affaire de près. L'hôpital devra soumettre un rapport tous les deux mois au Comité de bioéthique de l'hôpital et au juge Marx. L'hôpital devra aussi aviser D.L. de toute divergence entre le comité et les médecins quant au traitement approprié.

Pendant l'année qui vient, le juge Marx restera donc saisi du dossier et se garde le droit d'intervenir au besoin.

## Disparus, un cadre de Blue Bonnets et... 16 000 \$

MARCEL LAROCHE

■ Disparu de la circulation en même temps qu'une somme de 16 000 \$ subtilisée à son employeur, le directeur des services alimentaires de l'hippodrome Blue Bonnets, à Montréal, pour-

rait se trouver quelque part en vacances dans le Sud.

C'est du moins l'hypothèse actuellement étudiée par les policiers de la CUM chargés d'élucider la mystérieuse disparition de Robert Roy, un cadre de Blue Bonnets qui, après avoir présumément dévalisé la caisse de sa compagnie, se serait enfui à l'étranger.

Toute cette histoire rocambolesque a été mise au jour lundi dernier, quelques heures après que Roy se soit absenté de son travail sous prétexte d'un important rendez-vous chez son dentiste.

Profitant de ces quelques heures de répit sans attirer le moindre soupçon de ses supérieurs, cet individu d'une trentaine d'années aurait plutôt pris la direction de l'aéroport où il se serait procuré un billet d'avion aller simple pour ensuite s'envoler vers une destination inconnue.

Ce n'est qu'en fin de journée lundi, après avoir vainement tenté de communiquer avec son directeur des services alimentaires, que la Direction de l'hippodrome Blue Bonnets a constaté avec stupeur qu'un montant de 16 000 \$ avait disparu de la caisse.

Les enquêteurs de la police de la CUM ont immédiatement été mis au courant de cet important vol qui coïncidait étrangement avec la disparition de Robert Roy.

Dès le début de leurs recherches, les policiers ont vite découvert que le vol avait de toute évidence été perpétré au cours du week-end sans qu'il n'y ait eu effraction dans les locaux de l'hippodrome Blue Bonnets, au 7440 boulevard Décarie, à Montréal.

L'enquête menée par le sergent-détective Ken Rousse, sous la supervision du lieutenant-détective Gilles Morand, des enquêtes criminelles du district 31 de la CUM, pointe Robert Roy comme le principal suspect dans ce nébuleux dossier de vol.

Sans vouloir dévoiler tous les détails, l'officier Morand a indiqué hier à La Presse que l'enquête progressait normalement et qu'il s'attendait à ce qu'un mandat d'arrestation soit émis dès lundi prochain contre Robert Roy, qui manque toujours à l'appel.

Par ailleurs, La Presse a échoué dans ses multiples tentatives pour obtenir la version des membres de la direction de Blue Bonnets, dont M. Virgilio, vice-président à l'administration, qui n'était pas disponible, hier, pour répondre aux appels téléphoniques.

## Affaire Snyder: dernier procès civil par jury

Presse Canadienne

■ Seize ans après l'inscription de poursuites en dommages-intérêts contre un groupe de médias par l'ex-conseiller municipal Gerry Snyder, la Cour supérieure du Québec a commencé à former un jury, hier, pour se pencher une dernière fois sur cette affaire.

M. Snyder se considère diffamé par des propos qu'ont tenus des policiers devant la Commission d'enquête sur le crime organisé et qui ont été rapportés par les médias impliqués.

En 1988, la Cour suprême du Canada a maintenu le jugement ordonnant au quotidien Montreal Gazette de verser des dommages-intérêts à l'ancien conseiller.

Le jury examinera maintenant la cause des autres intimés: la Presse Canadienne, Broadcast News, la station de radio CIAD, et les défunts Montreal Star et Montreal-Matin.

Les procès par jury dans les causes civiles sont abolis au Québec depuis 1977. Mais comme la cause de M. Snyder a été inscrite avant ce temps, il maintient son droit au jury.

MANGER.



FÊTER.

## LE TEMPS DES FÊTES, C'EST AUSSI LE TEMPS DE BLACK & DECKER.

En effet, au cours des deux dernières années, les stocks de ces trois articles étaient déjà épuisés à Noël. Et avec raison!

Prenons d'abord le hachoir-éminceur Handy Chopper™: c'est un petit futé qui prend peu de place, qui hache et émince rapidement comme un grand.

Et pour vous donner un fier coup de main tout le long de l'année,

pensez à nos deux champions de la propreté: le petit aspirateur sans cordon Dustbuster™ - léger, puissant... l'«aspirant champion» -, et le Spillbuster™ qui dévore presque tout, même de l'oeuf à sa coquille.

Des plus abordables, ces petits bijoux de Black & Decker, garantis deux ans, ajoutent un petit quelque chose à l'esprit des Fêtes!

# Deux «enfants de Duplessis» demandent une enquête sur les orphelinats d'avant la révolution tranquille

MARTHA GAGNON

Jean-Guy Labrosse et Hervé Bertrand, des orphelins de Duplessis, ont obtenu des documents médicaux, grâce à la Loi d'accès à l'information, attestant qu'ils ont été classés comme des débiles mentaux à l'âge de 10 et 12 ans durant leur période en institution.

Ces deux hommes n'ont jamais cessé de gratter le passé, de déranger les autorités pour obtenir une enquête sur les conditions pénibles dans lesquelles ont vécu les enfants placés en institutions, il y a plus de trente ans. Ils voudraient que l'on se penche sur le dossier des orphelins du Québec comme on s'est penché sur celui des orphelins de Terre-Neuve au Mount Cashell. Dans plusieurs milieux, on les trouve fatigués et harassés.

Leur requête est maintenant entre les mains de la police de la CUM qui ne sait trop par quelle bout la prendre. «On doit contacter nos aviseurs légaux pour vérifier s'il y a lieu de déterrer tout ce passé, a expliqué hier le capitaine, Robert Jubinville. On doit aussi vérifier quelles sont les intentions et les buts qui animent ces personnes.»

En 1990, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, faisait savoir qu'il «ne lui apparaissait pas opportun, en regard du contexte social et juridique de l'époque, d'apporter une compensation financière aux membres du Comité des orphelins de Duplessis».

Selon le ministre, d'autres catégories de la population ont été privées injustement de leur liberté à cette époque à cause de l'insuffisance des législations.

Grâce à la Loi d'accès à l'information, MM. Labrosse et Bertrand ont obtenu une partie des dossiers médicaux de l'époque démontrant que les enfants illégitimes étaient classés comme des débiles mentaux. On leur collait cette étiquette dès l'âge de 10 et 12 ans.

«Ça m'a fait un choc de voir le certificat médical, dit M. Bertrand, 49 ans, qui est plombier. On traitait les orphelins comme des déficients. Je ne suis peut-être pas le gars le plus intelligent, ni le plus instruit, mais j'ai toute ma tête. Et je ne l'ai jamais perdue malgré toutes ces années. On nous a internés de façon illégale.»

Le certificat médical datant de 1955 sur lequel apparaît le mot «confidentiel» provient des archives de l'ancien hôpital Mont-Providence qui est devenu l'hôpital Rivière-des-Prairies. Après le mot diagnostic, on peut lire «débilité mentale».

Dans un autre résumé de dossier, on donne l'évaluation suivante: «Lenteur intellectuelle, vers la limite supérieure. Ses capacités d'apprentissage et d'éducation sont très bonnes. Donne le rendement d'un enfant de 12-13 ans. Des exercices de développement du vocabulaire et de l'expression sont conseillées». À la suite de ces commentaires, on retrouve à nouveau le diagnostic de déficience mentale.



Malgré les nombreux refus, Jean-Guy Labrosse et Hervé Bertrand continuent de demander une enquête et des compensations pour les années perdues.

Quelques années plus tard, en 1958, un psychiatre procède à une autre évaluation d'Hervé Bertrand qui est âgé de 16 ans. «Vu le bon comportement et l'adaptation satisfaisante en milieu hospitalier, je crois qu'il a de bonnes chances de réhabilitation et je le recommande pour placement.»

M. Bertrand se souvient avoir passé quelques jours en «puni-

tion» à l'hôpital psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu, parce qu'il n'écouait pas les autorités.

Quant à Jean-Guy Labrosse, qui s'est promené de l'orphelinat à l'asile, il était classé schizophrène. Voici un résumé du dossier médical de 1949: «Il comprend difficilement et sourit à tout propos. Le test de Coodenough lui accorde un quotient intellectuel

de 60. C'est dire que cet enfant est bien retardé mentalement et affectivement. Il est évident que les troubles caractériels s'organisent et rendront difficile son séjour dans une institution ordinaire et son adaptation dans un milieu familial pratiquement impossible.»

MM. Labrosse et Bertrand continuent de se promener de porte en porte avec leurs dossiers sous le bras.

# La vente d'alcool la nuit: Ryan «va y repenser»

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Devant les réticences exprimées, le ministre de la Sécurité publique Claude Ryan a reculé sur son intention de permettre la vente d'alcool à toute heure de la nuit.

La limite de 23 heures demeure donc pour la vente de vin ou de bière dans les dépanneurs du Québec, le temps que la Régie des permis d'alcools fasse une vaste consultation sur les changements à apporter à ces dispositions de la loi, a expliqué hier le ministre Ryan.

«La décision n'était pas mûre, et comme il n'y a pas d'urgence là-dedans, on a décidé d'y repenser», a déclaré hier le ministre, qui n'attend pas le rapport de la régie avant quelques mois.

Sensible aux arguments exprimés notamment par l'opposition péquiste, M. Ryan a reconnu que l'idée de permettre la vente d'alcool toute la nuit, entraînerait un peu en contradiction avec la volonté du gouvernement d'inciter à la sobriété, notamment pour les conducteurs.

Les remarques des citoyens de Hull ont aussi contribué à ce que le gouvernement rectifie le tir. Ces derniers craignent que des heures tardives pour la vente d'alcool n'amènent davantage de fêtards ontariens. Même dans le comté d'Argenteuil, représenté par M. Ryan le problème se pose. «Beaucoup de monde

traverseraient de Hawksberry à Grenville (au Québec) pour des raisons fort discutables» a admis M. Ryan.

Même dans le caucus libéral, l'idée de permettre aux dépanneurs de vendre de l'alcool la nuit n'avait pas soulevé d'enthousiasme. «Les députés avaient des réserves et des objections» d'admettre M. Ryan.

L'opposition péquiste, notamment le leader parlementaire Guy Chevrette, avait plaidé que la vente d'alcool la nuit se serait faite sans contrôle, et aurait accru les risques d'ivresse au volant. Du côté péquiste on était toutefois prêt à considérer la permission de vendre de l'alcool jusqu'à 3 heures du matin, comme pour les bars.

On contestait aussi l'idée que ces permis de vente nocturne ne soient pas attribués à tous les commerces mais à ceux qui obtiendraient des permis de la Régie.

Les autres dispositions du projet de loi 182 ont traversé la commission parlementaire et seront adoptés sous peu à l'Assemblée nationale. La Régie permettra qu'on modifie les heures d'un permis d'établissement où l'on vend des boissons alcooliques pour des manifestations culturelles ou sportives. La Régie décidera cas par cas, en tenant compte de la tranquillité publique.

Le projet le doit met aussi en place des permis permanents qui seront renouvelés moyennant tarification. L'ancien système prévoyait l'émission d'un nouveau permis chaque année aux détenteurs.

**Le père Noël va économiser cette année!**

**J'te cré pas!**  
**Avec la Protégé à partir de 11 395 \$.\***  
**Ah ben là j'te cré.**

La fiabilité de la Protégé est aussi légendaire que le Père Noël lui-même. De plus, à prix fort raisonnable, elle vous fait cadeau d'un réel plaisir de conduite chaque fois que vous prenez le volant. Venez choisir la vôtre dès maintenant chez votre concessionnaire Mazda.

**LES CONCESSIONNAIRES MAZDA**  
**VOTRE GARANTIE**



Mazda vous offre l'une des meilleures garanties «gamme complète» de l'industrie en plus de son Programme de protection prolongée. Parlez-en à votre concessionnaire. \* Prix du modèle régulier Protégé (légitimement différent de celui illustré), transport, préparation et taxes en sus. L'acquisition du véhicule doit être effectuée selon l'inventaire disponible chez le concessionnaire dès le 25 novembre 1991. Offre d'une durée limitée qui ne peut être combinée à aucune autre.

**Association des concessionnaires Mazda du Grand Montréal.**

- Albi Automobiles Ltée**  
3300, boul. Ste-Marie  
Mascouche, Québec  
474-2481-2 J7K 1P5
- Ami Auto Inc.**  
276, boul. d'Anjou  
Châteauguay, Québec  
692-9600 J6K 1C6
- Armand Quéirin Automobiles Ltée**  
1530, boul. Chomedey  
Chomedey, Laval  
688-4787 H7V 3N8
- Autonor Inc.**  
2344, boul. Labelle  
Lafontaine, Québec  
436-8211 J7Z 5T5
- Avo Auto Inc.**  
4815, rue Buchan  
Montréal, Québec  
737-7373 H4P 1S4
- Blondin Automobiles Ltée**  
6464, boul. Henri-Bourassa Est  
Montréal-Nord, Québec  
324-9100 H1G 5W9
- Gareau Mazda**  
10175, rue Papineau  
Montréal, Québec  
381-3987 H2B 2A1
- Deisile Auto Ltée**  
2815, rue Sherbrooke Est  
Montréal, Québec  
523-1122 H2K 1H2
- Fabreville Auto Inc.**  
4010, boul. Dagenais  
Fabreville, Québec  
622-3434 H7R 1L2

- Fort Chambly Automobiles**  
830, boul. Périgny  
Chambly, Québec  
658-6623 J3L 1W3
- Garage Blanchette Inc.**  
900, rue St-Laurent Ouest  
Longueuil, Québec  
677-6347 J4K 1C5
- Jac Auto Ltée**  
3612, boul. St-Jean  
Dollard-des-Ormeaux, Qc  
626-8120 H9G 1X1
- Lachine Mazda**  
2895, rue Notre-Dame  
Lachine, Québec  
637-1153 H8S 2H3
- Lacroix Automobile Ltée**  
990, route 117  
Case postale 1020  
Val-David, Québec  
322-3937
- Jac Auto Ltée**  
3612, boul. St-Jean  
Dollard-des-Ormeaux, Qc  
626-8120 H9G 1X1
- Lachine Mazda**  
2895, rue Notre-Dame  
Lachine, Québec  
637-1153 H8S 2H3
- Lacroix Automobile Ltée**  
990, route 117  
Case postale 1020  
Val-David, Québec  
322-3937
- Jac Auto Ltée**  
3612, boul. St-Jean  
Dollard-des-Ormeaux, Qc  
626-8120 H9G 1X1
- Lachine Mazda**  
2895, rue Notre-Dame  
Lachine, Québec  
637-1153 H8S 2H3
- Lacroix Automobile Ltée**  
990, route 117  
Case postale 1020  
Val-David, Québec  
322-3937
- Jac Auto Ltée**  
3612, boul. St-Jean  
Dollard-des-Ormeaux, Qc  
626-8120 H9G 1X1
- Lachine Mazda**  
2895, rue Notre-Dame  
Lachine, Québec  
637-1153 H8S 2H3
- Lacroix Automobile Ltée**  
990, route 117  
Case postale 1020  
Val-David, Québec  
322-3937

- Le Domaine De l'Auto P.A.T. Ltée**  
12210, rue Sherbrooke Est  
Pointe-aux-Trembles, Qc  
645-1694 H1B 1C7
- Mazda de Blainville**  
738, boul. Labelle  
Blainville, Québec  
437-8000 J7C 2K2
- Mazda 2-20**  
1, boul. Don Quichotte  
Île Perrot, Québec  
453-7220 J7V 7X4

- Mazda Gabriel**  
5333, rue St-Jacques Ouest  
Montréal, Québec  
484-7777 H4A 2C9
- Mazda Casavant**  
3190, rue Cusson  
St-Hyacinthe, Québec  
774-1345 J2S 8N9
- Quintin Automobiles Inc.**  
490, rue Jacques-Cartier Sud  
St-Jean, Québec  
346-9445/658-9042  
J3B 4K9

- St-Constant Auto Ltée**  
48, rue St-Pierre  
St-Constant, Québec  
632-0700 J0L 1X0

**Centre d'écoute**  
Complexe Desjardins  
Accueil:  
lundi au vendredi  
Midi - 17 h  
**LE HAÏRE 982-0333**

**Réducteur de vitesse**  
**GBS GENERAL BEARING SERVICE INC.**  
Montréal 937-7423 Laval 648-5330 Saint-Léonard 226-0471  
St-Laurent 744-2721 Longueuil 678-2660 Mir-Est 264-6038

**Un nouveau service dans La Presse**

**À compter de samedi, dans le TELE+ nous publierons**

**Les codes PlusCodes<sup>SM</sup> pour magnétoscope**

Ces codes vous permettront d'enregistrer plus facilement vos émissions de télévision préférées.

Tous les détails, demain dans La Presse.



# SAMEDI CHEZ SEARS GRATTEZ & ÉPARGNEZ RABAIS 5 À 50%



## GRATTEZ & ÉPARGNEZ SUR PRESQUE TOUT EN MAGASIN!

Les cartes "Grattez et épargnez" vous seront remises par des hôteses en magasin et seront également disponibles à tous les centres de vente. Une fois que vous avez votre carte, vous pourrez profiter de tous ces rabais dont voici quelques exemples:

**TOUTE**

LA MARCHANDISE EN STOCK Y COMPRIS LES ÉLECTROMÉNAGERS KENMORE ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES...

RABAIS DE 5, 10, 15 OU 20%

Sur articles à prix ord. seulement, sauf articles avec installation, essence, concessions, achats par catalogue, fragrances et produits de beauté Prestige, vêtements Le Château et Alfred Sung Express.

**TOUS**

LES VÊTEMENTS SPORT POUR FEMMES ET JEUNES FEMMES, ROBES, VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR ET SOUS-VÊTEMENTS...

RABAIS DE 20, 30, 40 OU 50%

Sur articles à prix ord. et déjà réduits y compris V.I. Petties™ et Image, sauf vêtements Le Château et Alfred Sung Express.

**TOUS**

LES ACCESSOIRES DE MAISON, LITERIE, LINGES DE MAISON, ÉCLAIRAGES, VENTILATEURS DE PLAFOND, HORLOGES ET MIROIRS...

RABAIS DE 10, 15, 20 OU 30%.

Sur articles à prix ord. seulement

**TOUS**

LES VÊTEMENTS POUR HOMMES.

RABAIS 20, 30, 35 OU 40%

LES VÊTEMENTS POUR ENFANTS.

RABAIS 20, 30, 40 OU 50%

Sur articles à prix ord. et déjà réduits

**C L U B S E A R S**

*c'est tout à votre avantage*

Les membres obtiennent des points pour les achats portés à leur compte. Détails en magasin.

EN VIGUEUR SAMEDI, LE 30 NOVEMBRE 1991,  
SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

**SEARS**

**vous en avez pour votre argent...et plus**

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA • LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Repentigny: 582-5532, St-Brunc: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Chicoutimi: 549-8240, Granby: 375-5770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Trois-Rivières: 379-5444. Copyright Canada, 1991, Sears Canada Inc.



## Jason Kennedy coupable du meurtre d'une fillette

Presse canadienne  
VICTORIA

■ Jason Kennedy, 18 ans, a été condamné mercredi par un tribunal de la Cour suprême de Colombie-Britannique pour avoir tué une fillette de 6 ans en lui enfonçant un bâton dans la gorge à la suite d'une agression sexuelle.

Le jury l'a trouvé coupable de meurtre au premier degré, après sept heures de délibérations.

Kennedy avait 15 ans lorsqu'il a attiré Adriane Wadhams dans le bois situé près de la maison de son grand-père à Fort Hardy, au nord de l'île de Vancouver.

Il a essayé de l'agresser sexuellement et a enfoncé un

bâton dans sa gorge lorsqu'elle s'est mise à crier.

La Couronne avait demandé que Kennedy soit jugé par un tribunal pour adulte.

Une personne condamnée pour meurtre au premier degré est passible d'une peine de prison à vie, avec aucune possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans.

Mais la nouvelle loi adoptée lundi dernier par la Chambre des Communes rend les conditions de libération conditionnelle moins sévères pour les adolescents condamnés par des tribunaux pour adultes. Ils seraient ainsi admissibles à une libération conditionnelle après 10 ans de détention.

C'est pourquoi le prononcé de la sentence dans l'affaire Kennedy sera remis au 17 janvier.

# Gil Rémillard décide de créer un Institut québécois de réforme du droit

YVES BOISVERT

■ Répondant à une suggestion de plus en plus insistante du milieu juridique québécois, le ministre de la Justice, Gil Rémillard, a décidé de créer un « Institut québécois de réforme du droit », pendant provincial de la prestigieuse Commission canadienne de réforme du droit.

Dans les quelques notes explicatives qui accompagnent le projet de loi déposé le 14 novembre à l'Assemblée nationale, et qui devrait être adopté avant Noël, le ministre explique que cet institut de recherche aura pour mandat de « soumettre au ministre de la Justice des propositions visant la réforme et le développement du droit ».

L'institut sera composé de « cinq à neuf membres » et son personnel sera recruté à même la fonction publique.

Parmi ses buts, on retrouve la « simplification » des règles de droit et l'« humanisation des institutions liées à l'administration de la justice ».

L'institut, qui s'installera à Québec, n'aura pas une totale liberté de recherche, car il devra faire approuver ses projets de recherche par le ministre et donner priorité aux demandes du ministre.

La création de l'institut est indissociable de la mise en oeuvre de la titanique réforme du Code civil, prévue pour 1993, de même que du Sommet de la justice, qui se tiendra au mois de février, et qui — vaste programme — se veut un « point de départ d'une

démarche structurée vers une justice de qualité, accessible et universelle ».

Le Québec est actuellement la seule province à ne pas avoir son institut de réforme du droit.

La commission fédérale, qui fête ses 20 ans cette année, a depuis longtemps acquis ses lettres de noblesse.

Fonctionnant avec un budget annuel de 5 millions, elle réussit à couvrir un champ de recherche impressionnant et constitue une référence pour tous les chercheurs au Canada et même, dans certains domaines, à l'étranger.

Elle constitue d'autant plus une référence que, de l'avis de plusieurs, les facultés de droit au pays, axées surtout sur la pratique, remplissent de façon très inégale leur mandat de recherche dans le domaine du droit.

Les plus éminents juristes québécois et canadiens, s'ils n'ont pas fait partie de la Commission, ont du moins été consultés par elle à l'occasion, et le président actuel de la commission fédérale, Me Gilles Létourneau, ne cache pas sa fierté d'obtenir avec enthousiasme la collaboration, le plus souvent bénévole, des « meilleurs juges et des meilleurs avocats au pays ».

Plusieurs juges de la Cour suprême (dont Antonio Lamer, actuel juge en chef) sont passés par la Commission de réforme du droit, considérée généralement comme un excellent tremplin.

L'institut québécois réussira-t-il à se hisser à ce niveau? Avec un nouveau Code civil et une masse législative pas banale, les sujets d'inspiration ne manqueront pas, en tout cas.

## Controverse autour d'un tee-shirt dans l'ouest du pays

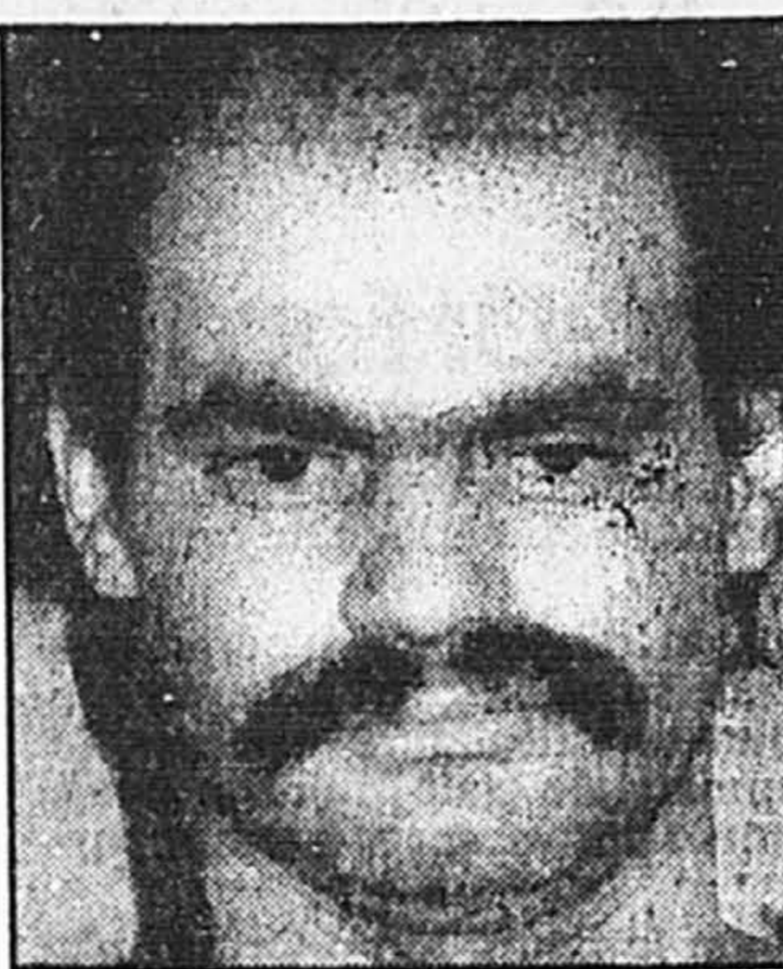
d'après FC  
EDMONTON

■ Un tee-shirt suscite la controverse dans l'ouest du pays.

Il relate l'incident qui s'est produit dans l'établissement Paradise Hill, où les femmes sont femmes et les hommes ont peur.

Le gaminet fabriqué en Saskatchewan arbore le slogan suivant : « Paradise Hill, où les femmes sont femmes et les hommes ont peur. » Le message ne plait pas à Catherine Hedlin, d'un centre pour agresseurs sexuels d'Edmonton, qui y voit un geste offensant.

Greg Fitch, un des hommes délestés de son pantalon et de sous-vêtements, a indiqué que si les rôles avaient été inversés, il aurait probablement été emprisonné.



Patrick St-Jean

## Arrestation du « voleur à la rose »

ANDRÉ CÉDILOT

■ Arrêté pour une affaire de violence conjugale, Patrick St-Jean, 29 ans, s'est retrouvé en Cour du Québec, hier, pour répondre de cinq... vols qualifiés commis au cours des deux dernières semaines à Longueuil.

« Le voleur à la rose », comme l'avaient surnommé les policiers, a été interpellé mercredi après-midi à la suite d'une violente altercation à coups de poing et de pied avec sa concubine et un ami de cette dernière, dans un immeuble d'habitation de Longueuil.

Le calme revenu, un policier longueuillois a reconnu St-Jean après avoir remarqué, dans le logis,

un sac à l'effigie de Provi-Soir contenant des cigarettes et des victuailles volées la nuit même dans un dépanneur de la rue Saint-Laurent.

Le suspect, sous la menace d'un couteau, s'était aussi emparé de la centaine de dollars gardés dans le tiroir-caisse. À la surprise du caissier, il avait ensuite déposé une rose sur le comptoir en disant au caissier : « Je suis le voleur à la rose. » Puis il avait pris la fuite.

Après une enquête plus poussée, les détectives Serge Dufresne et Pierre Lamarre, de la police de Longueuil, ont établi que St-Jean avait aussi dépouillé de leur argent et de leurs bijoux des femmes qui s'approprièrent à monter dans leurs voitures stationnées à la Place Longueuil. À une occasion, il était aussi parti avec la voiture de la victime.

## VENTE DE PIANOS NEUFS

YOUNGCHANG BALDWIN  
JUSQU'À 40% DE RABAIS



3 JOURS SEULEMENT  
28 - 29 - 30  
NOV. 1991

**EXEMPLES**  
Neuf E-101 noyer poli 2 495\$  
Quantité limitée  
Piano à queue neuf  
Weber 6 150\$  
Baldwin E-140 2 350\$  
Hamilton 3 550\$

**Spéciaux PIANOS d'occasion**  
Petit piano 950\$ Automatique 2 750\$  
Droit 650\$ Lesage 1 850\$

PIANOS NEUFS: taxes en sus 36 mois 77,61\$ 48 mois 62,15\$

**R. Bouthillier Musique**  
3338, rue Bélair 722-8741  
5770, av. Decelles 738-6640

INCLUANT:  
Jeu complet d'accessoires  
3 prises de raccordement  
Ensemble d'installation

aspirateur central

# BEAM & SMART

NE TRÂNEZ PLUS L'ASPIRATEUR. BRANCHEZ UN BEAM!

**NOTRE PLUS BAS PRIX**

## 398\$

(Le prix peut varier chez les détaillants participants) (Les illustrations peuvent être différentes de la réalité)

ÉDITION DE LA PRÉSIDENTE

- Le moteur le plus puissant que nous ayons produit
- Un jeu complet d'accessoires
- Balai électrique de luxe
- Un an satisfaction garantie ou argent remis

© BEAM DU CANADA INC. 10-11/91

**ASPIRATEUR CENTRAL SUPER PUISSANT**

GARANTI JUSQU'À L'AN 2000

modèle PU371

QUANTITÉ LIMITÉE

<b>BELŒIL</b> Ma Ballyrouse 464-1014	<b>BOUCHERVILLE</b> BEAM DU QUÉBEC 449-9400	<b>BROSSARD</b> ASP. MULTI-SERVICE 413-4109	<b>LAVAL</b> L'E. GEANT DE L'ASP 662-2196	<b>LONGUEUIL</b> ASP. MULTI-SERVICE 647-4530	<b>POINTE-AUX-TREMBLES</b> PURE O-PLUS L'ÉE 498-7873	<b>MONTRÉAL</b> ASP. CENTRAL DELUXE 727-3773 LA MAISON DES BAINS 382-2427	<b>Homeer Luminaire Plus</b> 728-3687 <b>PERRAS LUMINAIRE INC.</b> 256-0118 <b>LAVERGNE APP. MENAGERS</b> 276-2584
<b>REPENTIGNY</b> ASP. CENT. REPENTIGNY 582-2752	<b>ST-JÉRÔME</b> ASP. CENTRAL EXPERT 432-1330 — 951-2208	<b>STE-JULIE</b> L'UNIVERS DE L'ASP 922-2020	<b>STE-THÉRÈSE</b> ASP. CENT. R. LAMBERTI 435-6131	<b>VERDUN</b> TAPIS L.S.C. INC. 766-3521	<b>VILLE LASALLE</b> SERVICE ENT. ANGRIGNON 361-4598		

# La collection de Noël de Hemsleys. Des cadeaux inoubliables offerts avec des rabais allant jusqu'à 70%.

PASSEZ VOIR NOTRE SECTION SPÉCIALE RÉSERVÉE AUX BIJOUX DONT LE PRIX A ÉTÉ RADICALEMENT RÉDUIT. DES BAGUES, DES BOUCLES D'OREILLES, DES BRACELETS ET DES CHAINES. OFFERTS AVEC DES RABAIS ALLANT JUSQU'À 70%. JUSTE AVANT NOËL. UN SEUL ARTICLE DE CHAQUE CATÉGORIE. NOMBREUX AUTRES ARTICLES OFFERTS.

Broche antique en or sertie de perles.	Prix cour.: 2 400\$ Maintenant: 720\$	Pendentif émeraude et diamants sur chaîne en or 14 K.	Prix cour.: 950\$ Maintenant: 285\$
Pendentif en or 10 K serti d'oeil de tigre.	Prix cour.: 400\$ Maintenant: 120\$	Pendentif onix et diamants, en or 14 K.	Prix cour.: 900\$ Maintenant: 270\$
Pendentif sur chaîne en or 10 K serti de diamants .28 cts au total.	Prix cour.: 1 300\$ Maintenant: 390\$	Pendentif en or 14 K, motif de fleurs.	Prix cour.: 150\$ Maintenant: 45\$
Pendentif en or 14 K forme triangle serti d'aquamarine 4.50 cts entouré de diamants .60 cts TW.	Prix cour.: 2 900\$ Maintenant: 870\$	Pendentif en or 14 K serti d'une pièce de monnaie 22 K.	Prix cour.: 1 700\$ Maintenant: 510\$
Pendentif boule d'or 10 K.	Prix cour.: 180\$ Maintenant: 54\$	Bracelet saphir et diamants, en or 14 K.	Prix cour.: 2 800\$ Maintenant: 840\$

### SPÉCIAL

Boucles d'oreilles en or 14 K et cubiques zirconias. Prix cour.: de 99\$ à 299\$. Maintenant: de	4995\$ à 9999\$	Boucles d'oreilles dome en or jaune 14 K. Offerts en 2 modèles. Prix cour.: 125\$. Maintenant:	4999\$
		Boucles d'oreilles en or jaune 14 K et perles. Prix cour.: de 79,99\$ à 149,99\$. Maintenant:	3999\$

Ouvert le dimanche 1<sup>er</sup> décembre de 10 h à 17 h. Ce dimanche seulement avec achat de 100\$ et plus vous recevrez GRATUITEMENT une paire de boucles d'oreilles en or 14 K serties de perles

# HEMSLEYS

660, rue Sainte-Catherine, coin rue University. 866-3706  
Ouvert du lundi au mercredi de 10 h à 18 h, le jeudi et vendredi de 10 h à 21 h, le samedi et le dimanche de 10 h à 17 h.  
Toutes les principales cartes de crédit sont acceptées.

# Les Canadiens reviennent vers les centres-villes

Presse Canadienne

■ Depuis quelques années, des dizaines de milliers de Canadiens ont quitté les banlieues pour se rapprocher de leur travail et des centres-villes, provoquant un « embourgeoisement » de quartiers qui, depuis des décennies, étaient laissés à l'abandon.

Pour ces milliers de travailleurs, en majorité des cols blancs ou de jeunes professionnels, la raison principale de cette décision a été d'écourter les longs déplacements nécessaires pour se rendre au bureau. Beaucoup, aujourd'hui, peuvent même se permettre d'aller « dîner » à domicile.

Ce retour vers les centres-villes a débuté dans les années 70 et a été en premier lieu perçu dans le quartier de Cabbagetown, à Toronto. Pour la première fois, on constatait un déplacement considérable de familles de la classe moyenne vers un quartier habité en majorité par des familles à faible revenu. Ce déplacement de population concédait ainsi un statut plus élevé à un quartier défavorisé, surtout que plusieurs des nouveaux venus étaient des artistes et des professionnels.

### Marché exceptionnel

« Le marché pour la nouvelle classe moyenne des centres-villes est exceptionnellement fort dans toutes les régions métropolitaines », affirme David Ley, un géographe de l'Université de Colombie-Britannique qui a réalisé une étude sur cette question à Montréal, Halifax, Ottawa, Toronto, Edmonton et Vancouver.

Ces nouveaux quartiers pour la classe moyenne, selon M. Ley, ont tous été construits avant 1946 et se situent en périphérie des centres-villes, à moins de 20 minutes de voiture de ceux-ci, com-

me c'est le cas à Vancouver, Toronto et Montréal.

Ce ne sont pas seulement les jeunes professionnels, mais beaucoup de familles de la classe moyenne qui se rapprochent ainsi des lieux de travail, selon M. Ley.

Les artistes et les personnes s'occupant de questions culturelles aiment aussi se rapprocher des centres-villes qui n'ont rien du conformisme et de la rigidité des banlieues.

Ces gens sont aussi souvent attirés par l'architecture de ces quartiers et l'ambiance qui y règne.

Ce déplacement n'est pas sans susciter une certaine forme de déracinement pour certains. Les cols blancs « entrent en terrain » dont ils sont peu familiers, celui des classes laborieuses qui, souvent ne sont pas d'origine francophone ou anglophone, dans un milieu où les maisons d'habitation voisinent souvent avec les industries.

Au début de l'embourgeoisement des quartiers défavorisés, les nouveaux venus peuvent sou-

vent obtenir des maisons à bas prix qu'ils peuvent ensuite rénover à leur goût.

Les quartiers périphériques des centres-villes canadiens ne se sont pas autant détériorés que ceux des États-Unis où la criminalité a chassé la classe moyenne vers les banlieues, affirme Tom Hutton, un spécialiste en planification régionale de Vancouver.

« Les problèmes de races et les conflits interethniques ne sont pas inconnus, au Canada, mais on les perçoit comme très faibles si on les compare à ceux que connaissent les États-Unis.

### Les anciens résidents

Ce déplacement commence toutefois à créer de nouveaux problèmes pour les administrateurs des grandes villes. Comment peuvent-ils trouver des logements à prix modiques pour les familles à faible revenu qui sont ainsi déplacées.

« Nous ne croyons pas que des quartiers puissent être réservés aux gens riches ou très riches ou encore aux seules familles pauvres », affirme le travailleur social Jim Green, de Vancouver.

M. Green a lancé un appel aux conseillers de Vancouver, leur rappelant qu'ils ont approprié des millions de dollars pour la rénovation des demeures de la classe moyenne, se préoccupant très peu des logements sociaux et du développement commercial.

En 1986, selon M. Ley, un tiers de tous les résidents de six quartiers ayant subi les effets de l'« embourgeoisement » étaient des cols blancs.

Selon les dernières données, ajoutait-il, la fibre socio-économique des quartiers périphériques des centres-villes s'est « améliorée ».

Une étude réalisée en 1989 a démontré que 40 pour cent des résidents du centre de Toronto avaient déménagé dans ces quartiers au cours des cinq dernières années et plus de 60 pour cent d'entre eux étaient des professionnels ou détenaient des postes de direction.

À Montréal, cette gentrification s'est faite surtout dans le secteur du Plateau Mont-Royal ainsi qu'en périphérie des zones industrialisées voisines du canal Lachine.

# Poursuite contre le Bourg Mont-Orford

Presse Canadienne  
MAGOG

■ Sept copropriétaires du Bourg Mont-Orford, en Estrie, viennent d'engager en cour supérieure du district judiciaire de Saint-François des poursuites visant à obliger l'établissement à racheter les unités d'hébergement qu'il leur a vendues et à verser un dédommagement de 75 000 \$ à chacun d'entre eux.

Ils allèguent que l'établissement n'a pas respecté les engagements qu'il avait pris envers eux, qu'il a changé sans les prévenir la vocation des unités, que seulement quelques-unes des infrastructures récrées

tives qu'il devait leur fournir ont été mises en place, que la qualité de la construction des unités laisse à désirer et que l'eau manque en période de forte demande.

Ils affirment qu'aucun d'entre eux n'aurait pas acheté d'unité s'il avait su que ce qui lui avait été présenté comme un lieu de villégiature résidentielle où toute activité commerciale était interdite serait exploité selon la formule des vacances à temps partagé.

Ils ajoutent enfin que le Bourg Mont-Orford n'a pas le centre sportif, la piscine intérieure, la patinoire, les sentiers pédestres et les pistes de ski de fond dont il devait se doter, que l'insonorisation des unités est nulle.

# Le nouveau Forum: chacun reste sur ses positions

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Le Conseil du patronat, les syndicats de la construction, les Teamsters et l'Office des congrès ont uni leurs voix, hier, pour recommander au cabinet fédéral de permettre la réalisation du projet de construction d'un complexe immobilier et d'un nouveau Forum sur les terrains de la gare Windsor.

Toutefois, deux architectes importants représentant des institutions reconnues, le Centre canadien d'architecture et l'École d'architecture de l'université McGill, ont pour leur part exprimé de vives réserves: ils ont ainsi jeté de gros pavés dans cette mer d'unanimité.

Un bureau d'audiences de quatre commissaires de la Commission des lieux historiques (organisme du ministère fédéral de l'Environnement) constitué pour apprécier le projet formulé par les sociétés Canadien Pacifique et Molson, siégeait hier pour la dernière fois.

Le bureau a entendu une cinquantaine d'intervenants depuis lundi et il doit dire au ministre, d'ici le mois de février, s'il est légitime de transformer la gare Windsor pour faire de la place au nouveau Forum et à deux tours de bureaux de 50 étages chacune.

Les promoteurs n'ont présenté que l'esquisse (de l'architecte Peter Rose) d'un projet de démolition des dépendances de la gare sises à l'ouest et de la transformation de la salle des pas perdus. Ils ont montré aussi un certain dessin d'une nouvelle gare des trains de banlieue qui sera placée à l'ouest du complexe.

M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat, exprime d'entrée de jeu son approbation inconditionnelle. Les promoteurs « sont en mesure de réaliser ce que Paris a fait avec l'ancienne gare d'Orsay, devenue un musée prestigieux ». L'ensemble gare Windsor-nouveau Forum pourra, à lui seul, « ranimer ce secteur délaissé du centre-ville », du même coup « ils permettront indéniablement de mettre en valeur un site historique ».

Des syndicats internationaux (le Conseil provincial des métiers de la construction, les Teamsters et l'Alliance des employés de scène) ne sont pas moins favorables: ils font valoir en commun qu'actuelle-

ment il y a 106 chantiers actifs de plus de cinq millions dans la région métropolitaine. Ce nombre diminuera à 42 l'an prochain, une baisse de 60 p. cent. Aussi « Montréal a-t-elle besoin de ce projet ».

L'Office des congrès précise que 34 p. cent des spectateurs du Forum sont des étrangers et que l'amphithéâtre actuel n'est pas assez grand pour en accueillir suffisamment. Il ne faut « pas rater l'occasion qui s'offre ».

### Autre son de cloche

Les directeurs du Centre canadien d'architecture et de l'École d'architecture de l'université McGill, Mme Phyllis Lambert et Derek Drummond, se sont montrés catégoriquement réprobateurs.

Mme Lambert dit que l'implantation de grandes tours de bureaux dans ce quadrilatère est une affaire « inacceptable, désastreuse, sauvage ». Les trois millions de pieds carrés de surface écraseront la gare. Du reste, les gratte-ciels de ce type sont une manière de construire « périmée »: c'est leur implantation, justement, qui a dévasté les villes américaines. Il faut, dit-elle, pour ranimer la rue, multiplier les fonctions habitables dans l'îlot, aménager une rue vivante, un peu comme on commence à le faire à Montréal avec le Centre de commerce mondial.

Il serait possible, dit-elle, d'implanter utilement un Forum en ce lieu, mais il faudrait construire les bureaux horizontalement, tout autour, et en réduire la densité. Ellevoie le Canadien Pacifique et son architecte, un ancien collègue, à leur table à dessin.

Derek Drummond exprime un avis semblable. Il précise que l'impact visuel des grandes tours écrasera la gare et qu'elles jetteront une ombre détestable sur le square Dorchester. Si la conservation des dépendances devait éloigner ces immeubles du centre-ville, « cela rendrait à Montréal un fier service ».

Les promoteurs ont toutefois eu le dernier mot. Leur porte-parole, M. Jacques Côté, a signalé que le projet spécifique de réaménagement de la gare, proposé par l'architecte Rose, n'a été critiqué par personne. Il a dit que des plans « plus précis » seront présentés à la Ville de Montréal, laquelle « a la responsabilité d'approuver l'intégration et le design urbains du projet ».

# Enquête publique prochaine dans l'affaire Milgaard?

Presse Canadienne  
OTTAWA

■ Le ministre de la Justice, Mme Kim Campbell est sur le point d'ordonner la tenue d'une enquête publique pour éclaircir les circonstances entourant le procès de David Milgaard, un qui séjourne en prison depuis 23 ans, après avoir été trouvé coupable d'un meurtre qu'il prétend n'avoir jamais commis, affirme la CBC.

En annonçant la nouvelle, le

réseau anglais de Radio-Canada a précisé que la tenue de cette enquête ne signifiera pas automatiquement que Milgaard obtiendra un nouveau procès ou sera libéré.

Âgé de 39 ans, David Milgaard a été condamné en 1970 d'avoir poignardé à mort une aide infirmière de Saskatoon.

Au cours d'une visite à Winnipeg en septembre, le premier ministre Brian Mulroney avait rencontré la mère de Milgaard et lui avait promis qu'il s'occuperait du dossier.

**CRTC**      Avis public      **Canada**

CRTC — Avis public 1991-118 — Propositions concernant la politique relative à la radio communautaire et à la radio de campus. En décembre 1990, le Conseil a publié l'avis public intitulé « Une politique MF pour les années 90 » dans lequel il a énoncé la politique relative à la radio MF commerciale privée et qui est entrée en vigueur le 1er septembre 1991. Sans vouloir limiter les points de vue des parties intéressées, le Conseil expose, aux fins de la discussion et des observations du public, des propositions concernant la politique relative à la radio communautaire et à la radio de campus, tel que les définitions, types de stations, rôles et mandat, activités commerciales, promesse de réalisation, réseaux et acquisitions de services de programmation, heures de diffusion, développement de talents locaux, financement et publicité, développement des talents canadiens, et d'autres questions. Le Conseil sollicite des observations au sujet des propositions énoncées ci-haut ainsi que sur toute autre question touchant ses politiques et règlements relatifs aux stations de radio communautaire et de campus. Les observations doivent parvenir à M. Allan J. Darling, Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.), K1A 0N2 au plus tard le 18 février 1992. Pour de plus amples renseignements, contacter les Services d'information du CRTC au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218, ou le bureau régional de Montréal (514) 283-8607.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

# Pour Noël offrez-vous la qualité

# KOHLER

**Toilette Monobloc Une Pièce**  
Modèle K3402-PB - RIALTO  
Devant rond, avec levier de chasse chrome et siège K4662, raccordement non inclus.

Blanc PSM: 582.00\$  
**SPECIAL**

Amande - Gris Glace PSM: 735.00\$  
**SPECIAL**

## 365<sup>50</sup>\$ 475<sup>25</sup>\$

**Bidet en Porcelaine vitreuse**  
Modèle K486A - AMARETTO  
Pour robinetterie 4" entre-axes. Robinet non inclus.  
Blanc - PSM: 318.00\$  
**SPECIAL**

**227<sup>95</sup>\$**

Amande - Gris Glace PSM: 414.00\$  
**SPECIAL**

Teal (vert foncé) PSM: 476.00\$  
**SPECIAL**

**296<sup>50</sup>\$ 340<sup>95</sup>\$**

**Bidet en Porcelaine vitreuse**  
Modèle K4863 - SAN TROPEZ  
Jet vertical, pour robinetterie à montage sur rebord. Robinet non inclus.  
Blanc - PSM: 377.00\$  
**SPECIAL**

**270<sup>35</sup>\$**

Amande - Gris Glace PSM: 490.00\$  
**SPECIAL**

Teal (vert foncé) PSM: 564.00\$  
**SPECIAL**

**351<sup>50</sup>\$ 405<sup>00</sup>\$**

**Toilette accouplée**  
Modèle K550-EB-U - WELLWORTH  
Réservoir anti-suintage, cuvette allongée, pour finition de 12". Levier de chasse chromé, siège et raccordement non inclus.  
Blanc - PSM: 267.00\$  
**SPECIAL**

**194<sup>25</sup>\$**

Amande - Gris Glace PSM: 335.00\$  
**SPECIAL**

Teal (vert foncé) PSM: 384.00\$  
**SPECIAL**

**237<sup>95</sup>\$ 269<sup>95</sup>\$**

**Cuvette allongée**  
Modèle K3397-EB - SAN RAPHAEL  
Avec levier de chasse chromé et siège K4653, raccordement non inclus.  
Blanc - PSM: 801.00\$  
**SPECIAL**

**574<sup>50</sup>\$**

Amande - Gris Glace PSM: 1041.00\$  
**SPECIAL**

**746<sup>50</sup>\$**

**Siège de toilette**  
Modèle allongé - LUSTRA K4652  
Plastique solide. Couleurs: Blanc, Amande, Gris Glace, Vert Teal.  
Blanc - PSM: 59.00\$  
**SPECIAL**

**41<sup>75</sup>\$**

Couleurs - PSM: 67.00\$  
**SPECIAL**

**47<sup>50</sup>\$**

**Évier de cuisine en fonte**

**Modèle K5942 - BROOKFIELD**  
33" x 22" - Bord intégrant, Double compartiment, 4 orifices. Robinet et crépines non inclus.  
Blanc - PSM: 377.00\$  
**SPECIAL**

**269<sup>95</sup>\$**

Amande - Gris Glace - PSM: 480.00\$  
**SPECIAL**

**344<sup>50</sup>\$**

**Modèle K5964 - MAYFIELD**  
25" x 22" - Bord intégrant, Compartiment simple, 4 orifices. Robinet et crépine non inclus.  
Blanc - PSM: 262.00\$  
**SPECIAL**

**187<sup>35</sup>\$**

Amande - Gris Glace PSM: 312.00\$  
**SPECIAL**

**223<sup>95</sup>\$**

**Modèle K5924 - LAKEFIELD**  
33" x 22" - Bord intégrant, Double compartiment, 4 orifices. Robinet et crépines non inclus.  
Blanc - PSM: 396.00\$  
**SPECIAL**

**277<sup>50</sup>\$**

Amande - Gris Glace PSM: 504.00\$  
**SPECIAL**

**360<sup>95</sup>\$**

**Lavabo sur colonne en Porcelaine vitreuse**  
Robinet non inclus.  
Modèle K2144 - CABERNET  
22" x 18" - Pour robinetterie de 4".  
Blanc PSM: 423.00\$  
**SPECIAL**

**297<sup>00</sup>\$ 394<sup>25</sup>\$**

Modèle K2145 - CABERNET  
22" x 18" - Pour robinetterie de 8".  
Gris Glace - PSM: 550.00\$  
**SPECIAL**

**394<sup>25</sup>\$**

**Lavabo sur colonne en Porcelaine vitreuse**  
Robinet non inclus.  
Modèle K2137 - CHABLIS  
24" x 19" - Pour robinetterie de 4".  
Blanc PSM: 544.00\$  
**SPECIAL**

**389<sup>95</sup>\$ 506<sup>95</sup>\$**

Modèle K2138 - CHABLIS  
24" x 19" - Pour robinetterie de 8".  
Gris Glace PSM: 707.00\$  
**SPECIAL**

Teal (vert foncé) PSM: 813.00\$  
**SPECIAL**

**506<sup>95</sup>\$ 582<sup>95</sup>\$**

**8755 Langelier**  
St-Léonard, Montréal, Québec  
(AU NORD DE MÉTROPOLITAIN À L'OUEST DU BOUL. LOUIS-H LAFONTAINE)  
**326-2060**  
Spéciaux en vigueur jusqu'au 31 décembre 1991.

## RAYMOND LÉPINE inc.

**HEURES D'AFFAIRES**  
FERMÉ TOUS LES LUNDIS  
Mardi, Mercredi 9h00 à 17h00  
Jeudi, Vendredi 9h00 à 21h00  
Samedi 9h00 à 17h00

**LÉGER SUPPLÉMENT POUR LIVRAISON**  
avec toute commande de 300\$ et plus dans un rayon de 50 kilomètres  
COMPTANT AU CHÈQUE VISE SEULEMENT

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

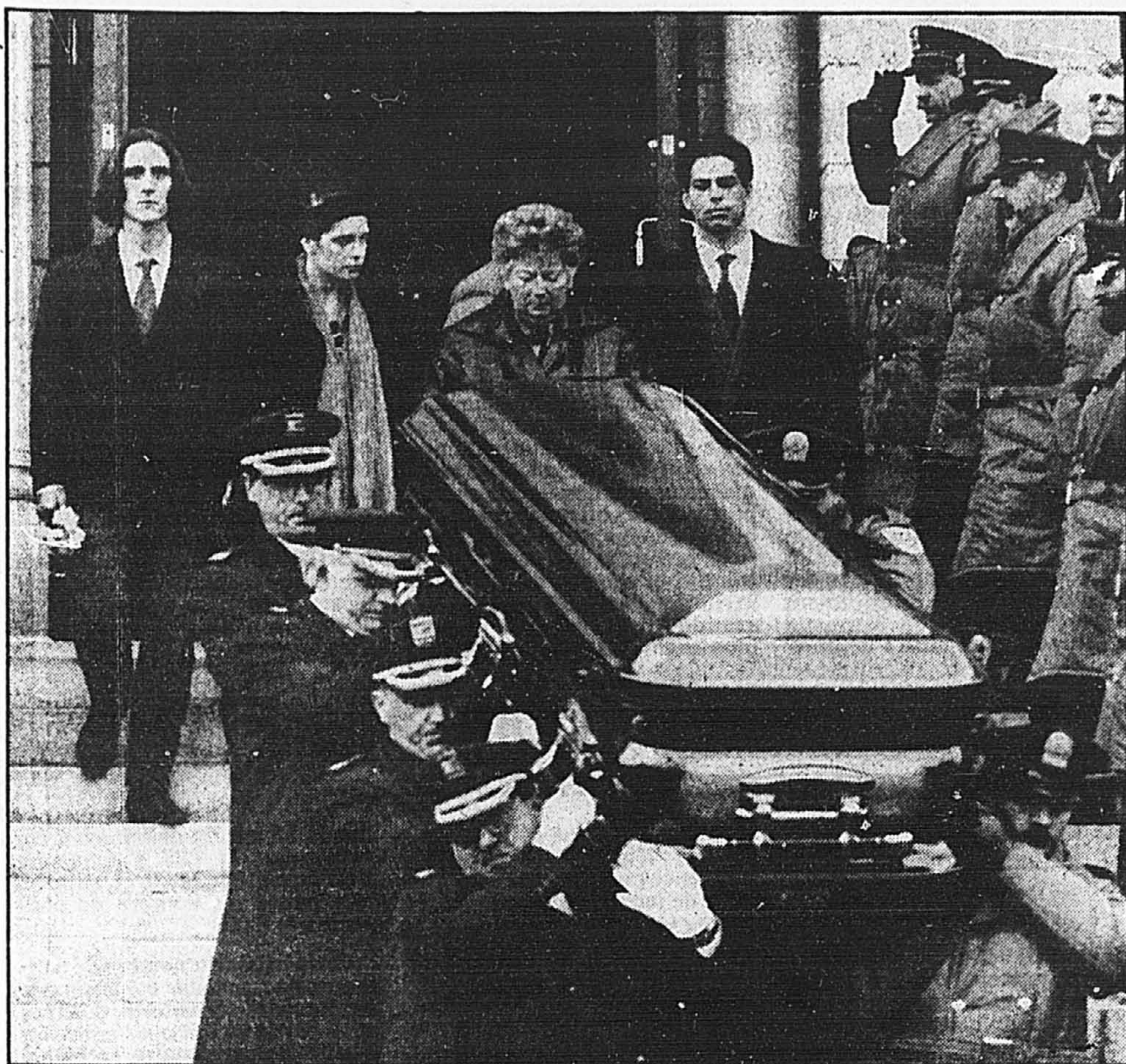
**00723608**

Sinon, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

La Presse

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. © 1991 La Groupe Vidéogram Inc. Tous droits réservés.



Mme Marie Deguire, veuve du maire Guy Descary, décédé dimanche dernier à Lachine, est entourée de sa fille Brigitte et de son fils Benoit, à la sortie de l'église des Saints Anges, où près de 2000 parents et amis se sont réunis pour rendre un dernier hommage au disparu. PHOTO ROBERT NADON, La Presse

## Des funérailles empreintes de simplicité et de modestie, à l'image de Guy Descary

PIERRE BELLEMARE

Des applaudissements nourris ont rempli l'église des Saints Anges et une foule de près de 2000 personnes s'est spontanément levée pour rendre un ultime hommage au maire Guy Descary, dont la dépouille mortelle devait ensuite être transportée au cimetière de Lachine.

Le fils du défunt, Benoit Descary, a d'ailleurs profité des derniers instants de la cérémonie religieuse, pour remercier publiquement les citoyens de Lachine «d'avoir donné à mon père dix-huit magnifiques années (de vie municipale) et de lui avoir renouvelé votre confiance à la mairie de la ville».

Le jeune homme, parlant au nom de sa mère Marie Deguire et de sa soeur Brigitte, a aussi rendu hommage à son père en des termes simples, mais émouvants. Il a conclu: «Merci papa!». C'est ce qui a soulevé les applaudissements dans la nef, bondée de petites gens et d'un nombre limité de personnalités.

Ces funérailles, empreintes de

simplicité et de modestie, étaient à l'image de celui qui a dirigé les destinées de Lachine durant presque deux décennies et qui s'est éteint, dimanche dernier, après avoir mis la dernière main aux préparatifs de la séance du conseil municipal, qui devait se tenir le lendemain.

Outre Sam Elkas, ministre des Transports du Québec, Michel Hamelin, président du conseil d'administration de la CUM, Jean Doré, maire de Montréal, Yves Ryan, maire de Montréal-Nord, et plusieurs autres maires de la banlieue de Montréal, la foule qui s'est massée à l'église était essentiellement composée de simples travailleurs, de mères de famille et de chefs de file locaux.

Pierre Cyr, l'un des membres de l'état-major du service de police de la CUM, représentait le directeur du SPCUM, Alain Saint-Germain, actuellement en vacances. Une centaine de policiers, formant une haie d'honneur devant l'hôtel de ville, où la dépouille de M. Descary, 59 ans, a reposé en chapelle ardente, ont guidé le cortège jusqu'à l'église des Saints Anges et, au terme de l'oraison funèbre, ils se sont re-

groupés pour conduire le défunt à son dernier repos.

L'imposante présence policière s'explique par le fait que M. Descary, un pharmacien apprécié par sa communauté, était président de la commission de la sécurité publique de la CUM depuis cinq ans.

Vantant les qualités d'honnêteté et d'intégrité de l'ancien maire, le sacristain, Yvan Gélinas, voisin d'enfance de M. Descary, a affirmé: «C'était un homme très actif, jovial et déterminé. On dit que tout homme est remplaçable, mais celui-là ne sera pas remplacé tout de suite».

La cérémonie religieuse a été concélébrée par le père Martin, un ami de la famille Descary, par le curé de la paroisse, Jean-Guy Picard, et par Mgr Philippe Morin qui, de 1963 à 1990, a été curé de cette même paroisse.

Dans son homélie, le père Martin a fait l'éloge du défunt et a rappelé notamment qu'à l'âge de 22 ans, assis le long du canal Lachine, M. Descary avait alors lancé: «Un jour, je serai maire de Lachine et je la ferai belle».

### EXPOSITION DE TIMBRES

Millions de timbres, enveloppes et cartes postales présentés et offerts par 60 détaillants



29, 30 NOV.; 1<sup>er</sup> DÉC.

À la Place Bonaventure, Montréal

Heures: Ven. 11 h à 20 h; Sam. 10 h à 18 h; Dim. 10 à 17 h

ADMISSION GRATUITE

### Un nouveau service dans

La Presse

À compter de samedi,

dans le **TELE+** nous publierons

Les codes PlusCodes<sup>SM</sup> pour magnétoscope

Ces codes vous permettront d'enregistrer plus facilement vos émissions de télévision préférées.

Tous les détails, demain dans La Presse.

### LIQUIDATION 30% à 60% DE RÉDUCTION

Plus de 1/2 MILLION en inventaire

## Noël pour Golfeurs

Cadeaux Vêtements Équipements

CLUB DE GOLF RIVE-SUD, ST BASILE 30 NOV. AU 24 DÉC.

15 MIN. du pont Champlain - 30 est - 112 est du tunnel Lafontaine - 30 ouest - 116 est 653-2471

## UN CHIEF-D'OEUVRE ACHÉVÉ.



### La classique berline Jaguar Vanden Plas.

Son chic est légendaire. Son confort et le brio de son V12 sont dans une classe à part. Mais il y a plus, car cette très grande routière ouvre une nouvelle ère d'excellence Jaguar.

Tous nos modèles 1992 bénéficient de la nouvelle garantie Jaguar de quatre ans et des prestations sans frais du Club Jaguar comprenant tout l'entretien périodique, des services jour et nuit en cas d'interruption de voyage ainsi qu'une foule d'autres avantages automobiles, ceci pendant quatre ans ou 80 000 kilomètres, au premier des deux termes. Détails sur demande.

Venez conduire un chef-d'oeuvre. Faites l'essai de la Vanden Plas 1992 aujourd'hui même.

JAGUAR

Automobiles Élegante

4350 est, boul. Métropolitain, St-Léonard, 374-6550

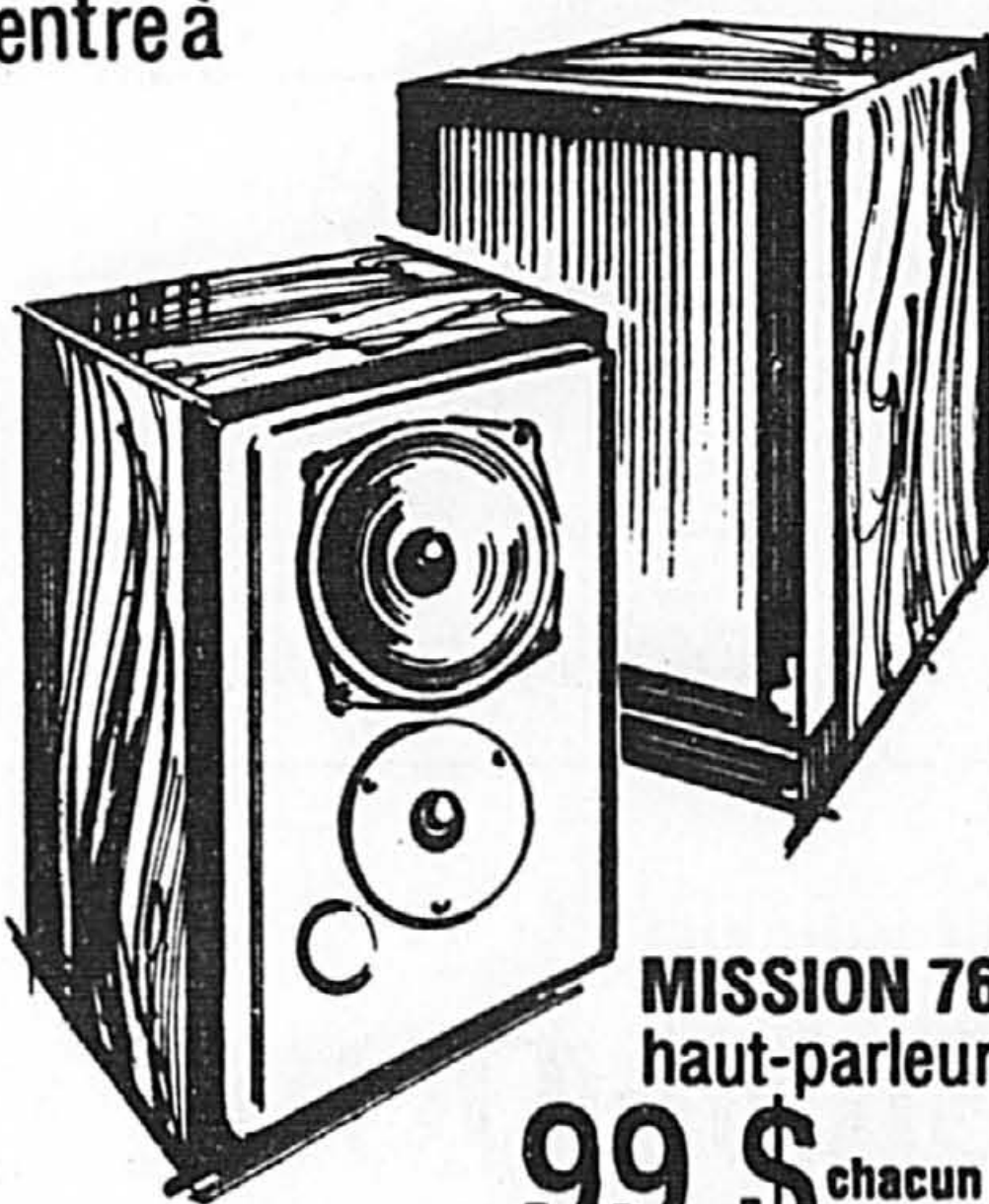
# ÇA BOUGE CHEZ AUDIO CENTRE

## Grande Inauguration le samedi 30 novembre

### GAGNEZ UN VOYAGE EN FLORIDE

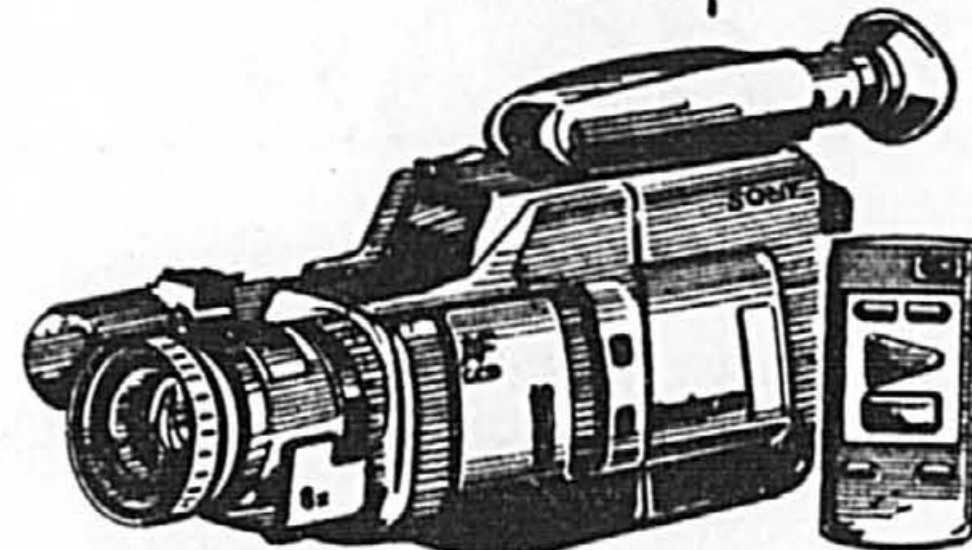
Un coupon de participation sera remis à chaque visiteur le 30 novembre à notre magasin de Brossard. Tirage à 16h00

Nous sommes heureux de vous annoncer l'ouverture d'un nouvel Audio Centre à Brossard. Pour célébrer cet événement, nous nous faisons un point d'honneur de vous offrir des spéciaux encore plus spéciaux dans toutes nos succursales.



MISSION 760 haut-parleurs

99 \$ chacun



SONY CCD-F201 caméra

799 \$



DENON/BOSTON 1000 \$  
DRA-335 récepteur  
DRM-400 magnétocassette  
DCD-460 lecteur laser  
Boston HD-5 haut-parleurs

JVC HR-DX20U magnétoscope ..... 299 \$

JVC C-1920 télévision 20" ..... 359 \$

YAMAHA CDC-615 lecteur laser multiple. 329 \$

### PREMIERE MONDIALE!

Assistez à l'enregistrement en direct d'une chanson sur disque laser avec du matériel Denon à notre succursale de Brossard

Voyez DENIS GAGNE animer son émission "Rock Détente" diffusée par Cité FM en direct d'Audio Centre à Brossard.



# audio centre

5260 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (514) 482-4420  
1970, boul. Le Corbusier, Laval (514) 687-3627  
1493, chemin Merivale, Ottawa (613) 723-2923  
8080 ouest, boul. Taschereau, Brossard (514) 466-1999

## Vente de Surplus de Meubles

Ameublement exclusif  
de salon et de salle à manger  
au design moderne, importé d'Italie

IMPORTANTES RABAIS POUR VENTE RAPIDE

OUVERT AU PUBLIC

JEUDI 28 nov. de 17 à 21 h  
VENDREDI 29 nov. de 9 à 21 h



SAMEDI 30 nov. de 9 à 17 h  
DIMANCHE 1er dec. de 11 à 17 h

EURO-IMPORTATION

1350, Chabanel ouest (pres de l'Acadie), MtI Tel. 383-0525

### PUBLICITÉ

#### Communiqué de presse

## Démonstration inédite d'une nouvelle technologie lors de l'inauguration d'une succursale Audio Centre à Brossard le 30 novembre

Pour la première fois au Canada, les personnes présentes à l'inauguration du nouvel Audio Centre situé au 8080 ouest, boul. Taschereau à Brossard le 30 novembre pourront assister à l'enregistrement d'une performance musicale en direct sur un disque compact vierge. Grâce à du matériel électronique récemment introduit par la firme canadienne Denon et en collaboration avec un studio local, la performance de deux musiciens de jazz sera enregistrée et jouée plusieurs fois au cours de cette journée inaugurale.

L'enregistrement sur disque compact, technologie en constante évolution depuis une dizaine d'années, exige un certain niveau de sophistication électronique de façon à ce que le CD soit suffisamment isolé et reproduise parfaitement le son haute-fidélité. Le grand public n'a pas encore accès à ces appareils mais ils sont activement utilisés au niveau commercial et professionnel.

L'inauguration d'une succursale à Brossard marque l'ouverture du troisième Audio Centre à Montréal, après les magasins à Laval et sur la rue Sherbrooke à l'angle de Décarie. Les propriétaires John Banks et David Smith seront présents et Denis Gagné, animateur d'une chronique sur CITE-FM ainsi que d'une émission de divertissement hebdomadaire sur TQS, sera également sur place. La chanteuse Geri Brown et le bassiste George Mitchell «jazzeron» en direct. D'autres événements ponctueront cette journée inaugurale, des prix très spéciaux seront en vigueur sur tous les produits et un voyage en Floride pour deux personnes sera tiré au sort.

## Larose en appelle à Perreault pour qu'il annule les 93 mises à pied à l'entretien de la STCUM

GEORGES LAMON

■ Tout en réitérant son appui au Syndicat des employés d'entretien de la STCUM, le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a averti la STCUM que sa stratégie de mise à pied ne passera pas, qu'au contraire elle débouche sur «une voie sans issue».

Hier en conférence de presse, Gérald Larose a de plus invité le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, à annuler la mise à pied, mercredi, de 93 employés d'entretien et à revenir à la table de négociations, en acceptant sa proposition d'arbitrage accéléré.

À son avis, il s'agit d'une proposition praticable qui réglerait définitivement le problème «sur une base rationnelle, raisonnable et chiffrée et qui correspond à l'objectif de la CSN».

Des cinq syndicats, celui de l'entretien est le seul à ne pas avoir accepté la proposition de la STCUM d'utiliser des surplus d'actifs des régimes de retraite pour éponger son déficit de fonctionnement prévu pour 1992, à la suite de la réforme Ryan (une perte de revenus de 200 millions).

D'ailleurs, il est clair pour Gérald Larose que les moyens de pression exercés par la STCUM à l'égard de certains de ses employés, comme les mises à pied et «l'espionnage des employés par le biais de caméras sur les lieux de travail», n'ont d'autre dessein que de forcer le Syndicat de l'entretien à accepter sa proposition. «Ce n'est pas vrai que parce que quatre syndicats ont signé, le cinquième va prendre le galop», a dit M. Larose.

Le président du Syndicat, Normand Lamoureux, a, pour sa part, été très clair: il n'acceptera d'aucune façon la tactique d'intimidation de la STCUM et mettra sur pied, pour la contrecarrer, une stratégie qu'étudieront les syndiqués à leur assemblée générale de dimanche. M. Lamoureux a dénoncé l'embauche de 50 employés temporaires qui font 16 heures d'affilée, pendant qu'on en met 93 à pied, dont certains ont plus de 15 années de service.

Dans l'éventualité d'un refus de la STCUM de revenir sur sa décision, le Syndicat des employés d'entretien s'en tiendra strictement à la convention collective et

déposera des griefs relativement à la clause du mécanisme de déplacement (bumping) que l'employeur n'aurait pas respectée.

Par ailleurs, le Syndicat rappelle à la STCUM qu'elle ne peut mettre en application son congé de contribution à la caisse de retraite sans l'accord de tous les syndicats. Le Régie des rentes du Québec a du reste avisé le syndicat de l'impossibilité de scinder la caisse de retraite sans l'accord du Syndicat de l'entretien.

Aussi, en échange de son accord éventuel, le Syndicat de l'entretien propose-t-il à la STCUM de reconsidérer la mise à pied des 93 employés en la transformant en prétraitements. Selon Normand Lamoureux, cette mise à la pré-

traite est non seulement possible en économisant 7,5 millions, mais elle permettrait de régler le problème «de façon définitive».

«En agissant ainsi, on va créer 93 retraités heureux pour tout le temps et non 93 chômeurs pour huit mois», a renchéri Gérald Larose. Car, à son avis, en soutirant 10,2 millions d'un seul coup dans la caisse des syndicats FTQ, huit mois plus tard, il faudra de nouveau cotiser. Gérald Larose craint que cette manière d'agir ne fasse partie d'une offensive patronale qui se dessine, soit d'utiliser des surplus d'actifs de régimes de retraite pour combler des déficits. Il invite donc les syndiqués à la plus grande vigilance. «Ce ne sont plus les surplus qui seront en dan-

ger, a-t-il noté, mais les régimes eux-mêmes.»

Du côté de la STCUM, on continue d'insister sur l'impossibilité de répondre à la demande du Syndicat de l'entretien et de la CSN, puisque «ce serait favoriser la CSN au détriment de la FTQ». Pas question non plus de revenir sur les 93 mises à pied qui ont été faites. «Quatre syndicats sur cinq ont volontairement accepté l'entente pour aider la STCUM à combler son budget sur huit mois, a précisé Jean-Yves Duthel, directeur des communications à la STCUM. La solution a été acceptée par les trois quarts des syndicats, l'entretien a fait le choix des mises à pied, il devra vivre avec.»

## Hausse de cotisations à la FTQ

### Importante augmentation du déficit

LIA LÉVESQUE  
de la Presse Canadienne

■ Les délégués de la FTQ ont finalement accepté que leur cotisation soit haussée, mais non sans avoir formulé des reproches aux dirigeants de la centrale pour leur manière de procéder.

La cotisation mensuelle sera augmentée à 1,10 \$ par tête, payable à la fédération, et ce à compter de janvier 1993. Elle était auparavant de 1 \$.

Cette augmentation a été rendue nécessaire par l'augmentation importante du déficit, qui est passé de 210 886 \$ en 1990 à 698 445 \$ en 1991.

Les reproches formulés par les délégués ne portaient pas tant sur l'ampleur de l'augmentation que sur la façon de procéder pour l'annoncer, c'est-à-dire par résolution d'urgence.

Plusieurs délégués ont dit trouver inconcevable qu'on procède par résolution d'urgence pour une question financière aussi importante. «Les finances en urgence, ça ne se fait pas», a lancé un délégué du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

«Dans mon syndical local, si je fonctionnais comme ça, ça ne marcherait pas avec mes membres», a souligné un autre délégué.

Un autre délégué a demandé

qu'à l'avenir, il ne soit plus permis de déposer une résolution d'urgence pour hausser les cotisations de façon permanente.

Si la hausse avait été annoncée au préalable, et publiée avec les autres propositions du cahier, les délégués auraient pu consulter leurs membres, a fait valoir l'un d'entre eux.

Le secrétaire général Clément Godbout a défendu tant bien que mal le fait de procéder par résolution d'urgence, affirmant que les états financiers vérifiés avaient été disponibles plus tard que prévu.

M. Godbout a aussi expliqué

que la hausse du déficit avait été causée par la TPS, l'augmentation du coût de la vie et, surtout, une baisse du nombre de cotisants à la FTQ.

Cette baisse du nombre de cotisants est attribuable en partie aux nombreuses fermetures d'usines et en partie au fait que l'adhésion à la FTQ est volontaire. La FTQ a ainsi 330 000 affiliés, mais elle représente 450 000 syndiqués; voilà une des causes principales de son manque de revenus.

Finalement, la proposition d'urgence a été adoptée à la très forte majorité.

## Cour municipale: le Conseil des services essentiels accepte la liste syndicale

GEORGES LAMON

■ Le Conseil des services essentiels a accepté la liste des services essentiels proposée par le Syndicat des procureurs de la Cour municipale, en prévision du débrayage d'aujourd'hui et de lundi.

Les effectifs seront donc limités à deux procureurs aujourd'hui, un samedi et également deux lundi jusqu'à 14 h 15, lundi, heure à

laquelle prendra fin le débrayage. L'employeur réclamait 10 procureurs — un par cour — pour chacune des journées de débrayage.

Rappelons que les 22 procureurs syndiqués de la Cour municipale de Montréal, qui tentent, depuis octobre 1990, de négocier leur première convention collective de travail avec la Ville de Montréal, ont décidé de débrayer aujourd'hui et lundi pour appuyer leurs revendications.

Dans sa décision, le Conseil reprend point par point les demandes patronales et se préoccupe strictement des questions de santé et de sécurité du public.

En fait, la liste des services essentiels déposée par le syndicat porte exclusivement sur les causes impliquant des détenus. En particulier dans les dossiers de comparution, procès, enquête préliminaire, requête en détention, requête en révision de cautionnement et l'autorisation des plaintes (ajoutée par le Conseil). Les deux parties étaient d'ailleurs d'accord là-dessus.

Toutefois, le Conseil a retranché l'expression «au besoin» de la clause prévue dans les situations exceptionnelles qui mettent en danger la sécurité et la santé du public.

Le syndicat s'était engagé à fournir le personnel qualifié «nécessaire» lorsqu'une situation exceptionnelle, urgente et non prévue à la liste, dans le cas où elle mettrait en danger la santé et la sécurité du public.

Le Conseil, sans nier la grande importance du système judiciaire dans notre société, ne croit pas cependant que la continuité de tous les services judiciaires soit nécessaire pour protéger la santé ou la sécurité du public.

Il rappelle que «déjà des mesures ont été prises par l'employeur pour minimiser les effets de la grève sur le public, dont la désignation des témoins».

Le président du Syndicat d'avocats, Me René Boucher, s'est évidemment dit très satisfait de la décision du CSE.

«C'est une victoire totale, a commenté Me Boucher. Nous avons gagné sur l'ensemble de notre position.»

De son côté, le procureur chef de la Cour municipale de Montréal, Me Jean-Guy Leduc, a précisé qu'il ne saura vraiment que ce matin ce qu'il fera avec le personnel disponible: deux procureurs syndiqués et cinq cadres pour dix salles d'audiences.

Il n'a pas caché avoir fait appel aux «Affaires corporatives de la Ville de Montréal» pour éventuellement obtenir de l'aide de ce côté.

## Ces forfaits s'envoleront à compter du 20 décembre 1991.

OFFRE LIMITÉE — FOREAITS-ÉVASION À PARTIR DE MONTRÉAL (DEUX NUITS)

Destination évasion	Hôtel évasion	Forfait-évasion pour deux
Toronto	Delta Chelsea	370 \$
Halifax	Delta Barrington	406 \$
Winnipeg	Delta	389 \$
Vancouver	Hôtel Vancouver	642 \$

## Forfaits-évasion pour deux réservés aux titulaires de American Express.<sup>MC</sup>

Pendant une période limitée, vous pourrez utiliser la Carte pour réserver deux forfaits-évasion Canadien pour le prix d'un!

Votre forfait-évasion comprend: des billets d'avion aller-retour à destination d'une grande ville du Canada, une chambre pour deux nuits dans un hôtel de première classe, sans oublier l'occasion d'accumuler à la fois des points du programme Points-privileges<sup>MC</sup> de American Express et du programme pour grands voyageurs Canadien Plus.

Des vacances... bien méritées! N'attendez surtout pas.

Vous devez porter vos réservations à la Carte American Express entre le 22 novembre et le 20 décembre 1991; de plus, vous devez effectuer votre voyage avant le 31 janvier 1992. L'offre n'est pas valable du 20 décembre 1991 au 6 janvier 1992.

Pour plus de renseignements, voir le tableau ci-dessus. Téléphonnez dès maintenant à un agent de voyages ou à Vacances Canadien au 1 800 667-4685.

L'offre donne droit au tarif des chambres à occupation simple, à des billets d'avion en classe économique et à une chambre standard pour deux nuits. Les passagers doivent voyager ensemble et partager la même chambre. L'offre comprend le service et les taxes à l'hôtel, mais ne comprend ni la TPS ni les taxes sur le transport aérien. Les réservations doivent être faites avec la Carte American Express au moins sept jours avant le départ. Le voyage doit avoir lieu avant le 31 janvier 1992. Aucun départ ne pourra se faire entre le 20 décembre 1991 et le 6 janvier 1992. L'offre est assujettie aux modalités énoncées dans le dépliant 1991-1992 de Vacances Canadien disponible auprès de votre agent de voyages.



Être membre à ses privilèges<sup>MC</sup>

Vacances Canadien  
UN UNIVERS de VOYAGES



# Montréal s'attaque aux CFC

GILLES GAUTHIER

La Ville de Montréal veut rendre obligatoire la récupération des CFC qui contiennent les appareils de réfrigération et de climatisation avant que ces derniers ne soient mis au rebut.

Un réfrigérateur domestique contient en moyenne entre 7 et 10 onces de chlorofluorocarbures, qui détruisent la couche d'ozone s'il se retrouve dans l'atmosphère, alors qu'un congélateur peut en contenir entre 10 et 15 onces.

La Ville songe aussi à exiger une attestation démontrant que le système de climatisation et de réfrigération d'un immeuble a été purgé de ses CFC avant qu'un permis de démolition de ce bâtiment ne soit émis.

Ces mesures, entre autres, seront soumises à la commission de l'Environnement et des Travaux publics du conseil municipal, qui les étudiera au début de 1992. Par la suite, la Ville veut adopter, dès l'an prochain, un règlement sur la réduction des émissions et de l'utilisation des CFC et des halons, qui sont utilisés dans les extincteurs et qui détruisent aussi l'ozone.

Le responsable de ce dossier au comité exécutif, Richard Brunelle, a précisé hier qu'entre 6000 et 8000 réfrigérateurs sont mis au rebut à Montréal chaque année.

À Montréal, les climatiseurs des véhicules sont les plus grands utilisateurs de CFC et aucun produit de remplacement n'a encore été trouvé. La Ville pourrait proposer aux entreprises qui font des recherches à ce sujet d'utiliser ses véhicules pour procéder aux expériences.

Depuis 20 mois, la Ville refuse d'acheter de ses fournisseurs des biens contenant des CFC lorsque des produits de remplacement existent.

Le gouvernement fédéral interdira à compter de 1997 la fabrication et l'importation des CFC. La récupération permet de constituer une «banque» de CFC recyclés qui seront utilisés dans les appareils qui seront encore en service après cette date.

# Le Fantôme de... Laidlaw

Des membres masqués de la Coalition décontamination Mercier, qui protestent contre la pollution de leur nappe phréatique par les installations de la Tricil, propriété de la société Laidlaw, ont manifesté hier soir devant la Place des arts à l'occasion de la présentation du Fantôme de l'Opéra.

Laidlaw commande un programme destiné aux jeunes, en marge de ce spectacle, et les gens de Mercier, habillés de circonstance, ont remis un «programme remanié» au public à l'entrée du Théâtre Maisonneuve.

Selon eux, des déchets dangereux hantent toujours la région de Mercier: des barils et des condensateurs ont été trouvés sur les lieux, où par surcroît quatre millions de litres de déchets toxiques auraient été déversés. Selon la coalition, le travail de décontamination n'a été fait qu'à moitié à cet endroit.

La coalition signale que le Conseil du trésor a consenti à débloquer des fonds pour mener une seconde étude de caractérisation des sols, mais qu'il reste à signer une entente fédérale-provinciale afin d'amorcer la recherche pour trouver des solutions au problème qui date d'une vingtaine d'années. La coalition promet de nouvelles révélations dans quelques semaines.

# Brésil: 5 millions d'hectares pour les Indiens

Reuter  
SAO PAULO

Le Brésil va créer une vaste réserve au coeur de la jungle amazonienne pour permettre aux 700 Indiens de la tribu Menkragnoti de préserver leur mode de vie traditionnel, a déclaré hier le gouvernement.

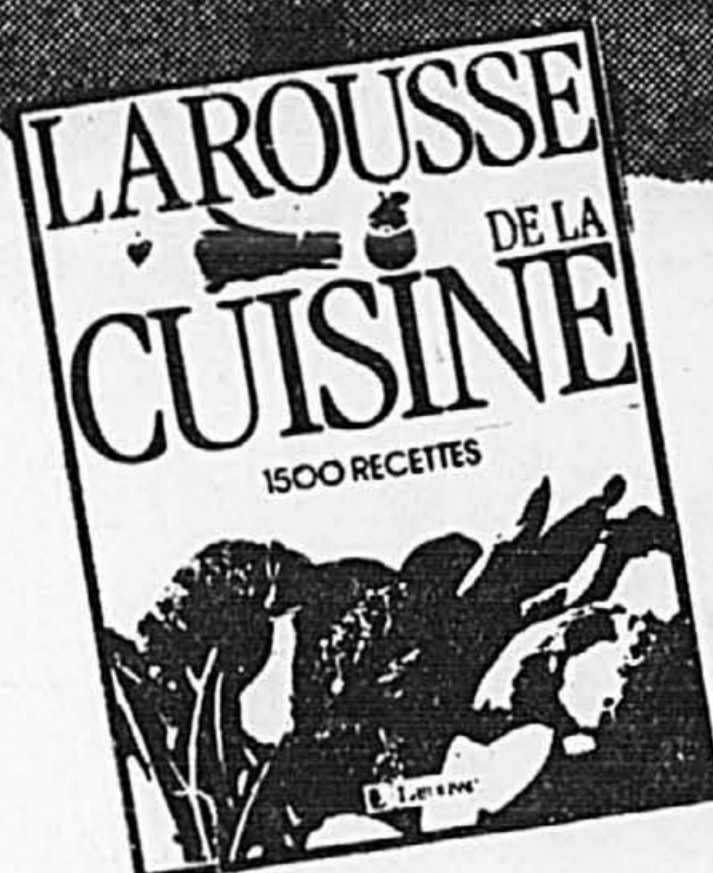
Leur territoire s'étendra sur cinq millions d'hectares dans l'Etat de Para, dans le nord du pays, et dans celui du Mato Grosso, dans le centre, a précisé Sidney Possuelo, directeur de la FUNAI, l'agence gouvernementale pour les Indiens.

«Il faut que leur univers soit gardé intact. Si on le modifie ou si on le supprime, leur culture est condamnée», a-t-il dit à Reuter. «Il y a 180 tribus indiennes différentes au Brésil. Nous continuons à travailler pour définir des zones pour plus de 100 d'entre elles», a-t-il ajouté.

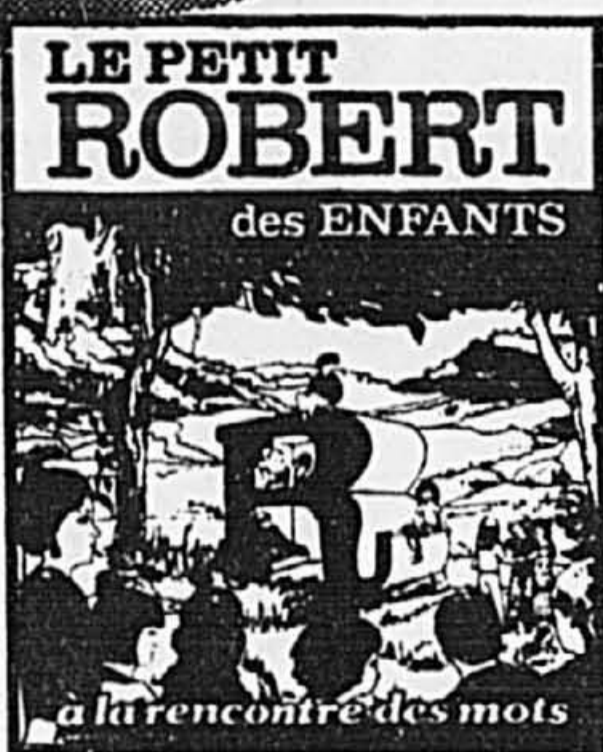
Le mois dernier, le président Fernando Collor de Mello a approuvé un projet concernant la création de plus de 70 zones réservées s'étendant sur 17,3 millions d'hectares, dont une région de 9,4 millions d'hectares destinée aux 9000 Indiens Yanomami qui vivent à la frontière du Brésil et du Venezuela.

# Champigny

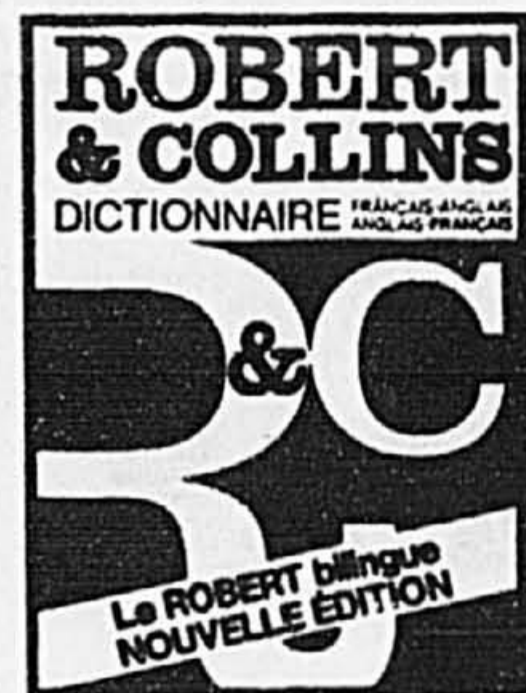
# DE TOUT, POUR TOUS, ET EN GRAND!



Larousse de la Cuisine  
1500 recettes  
Ed. Larousse  
rég. 79,95 **59,95**



Le Petit Robert des Enfants  
rég. 36,95 **29,95**



Dictionnaire Robert & Collins  
(nouvelle édition)  
rég. 36,95 **29,95**



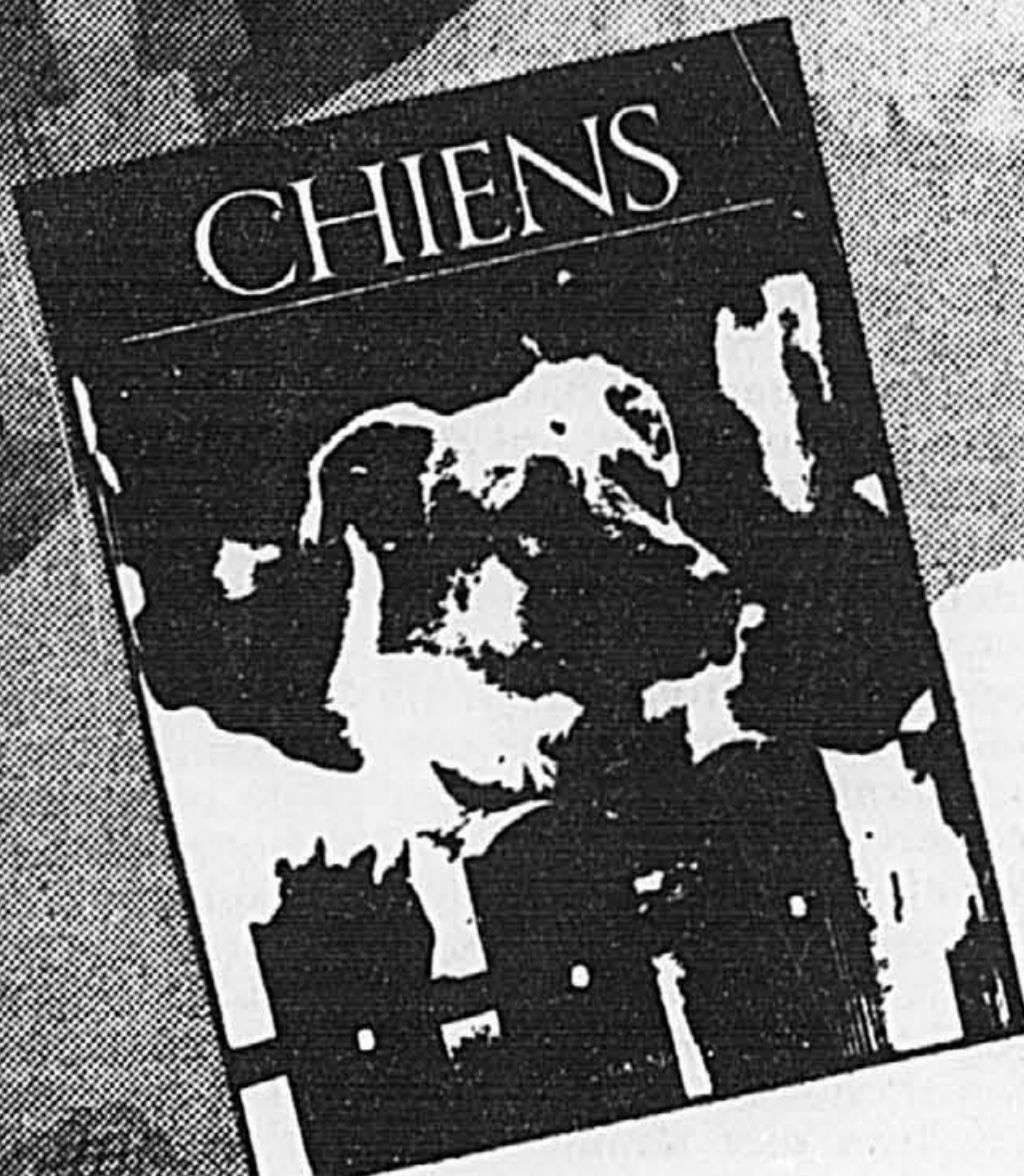
Dictionnaire Le Petit Robert 1  
rég. 66,95 **44,95**



Dictionnaire Le Petit Robert 2  
rég. 79,95 **66,95**



Histoire de la Médecine et des Médecins  
Jean-Charles Sourmia  
Ed. Larousse  
rég. 195,00 **145,00**



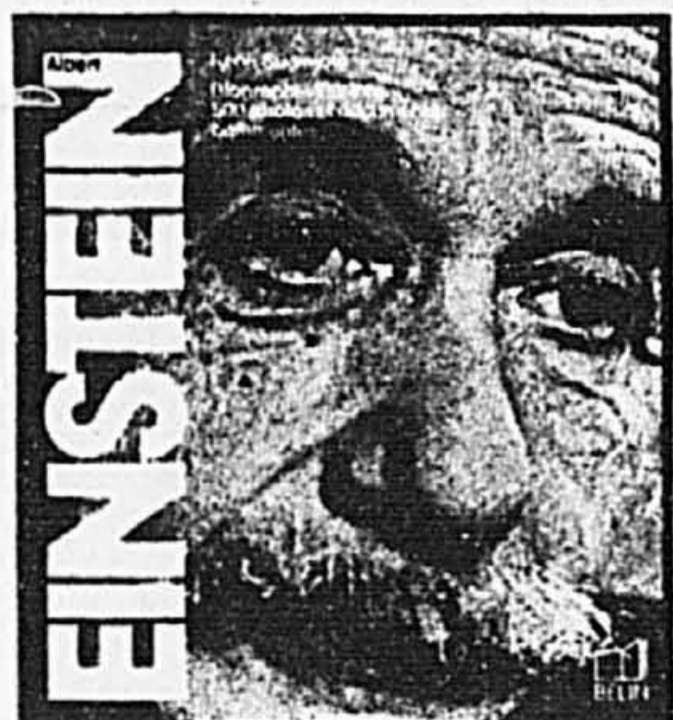
L'Univers des Chiens  
L'Univers des Chats  
L'Univers des Chevaux  
Ed. Grand  
rég. 29,95 ch. **22,95 ch.**



L'Odeur du Café  
Dany Laferrère  
Ed. VLB  
rég. 15,95 **11,95**



Good Bye ... et Bonne Chance  
D. J. Bercuson - B. Cooper  
Le Jour, Éditeur  
rég. 18,95 **14,25**



Albert Einstein  
Kenji Sugimoto  
Ed. Bélin  
rég. 38,95 **27,50**



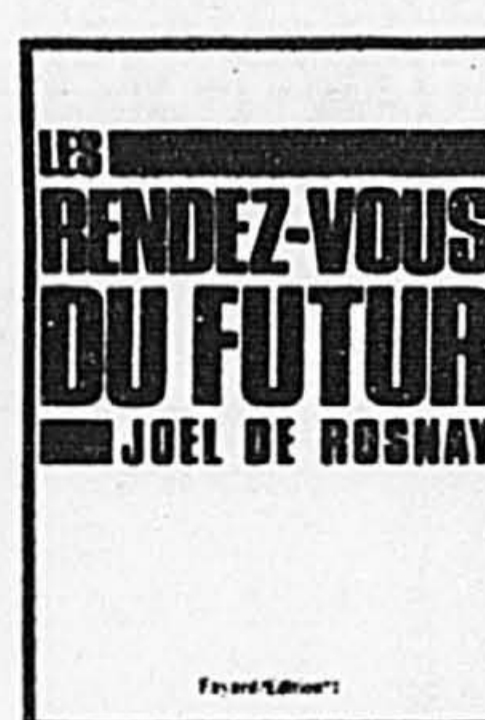
Gilles Vigneault  
Le poète qui danse  
Jean-Paul Sermonette  
Ed. du Rocher  
(Édition de luxe)  
rég. 125,00 **95,00**  
(Édition régulière)  
rég. 59,95 **44,95**



Jacques Cartier  
Georges Cartier  
Le Jour, Éditeur  
rég. 19,95 **14,95**



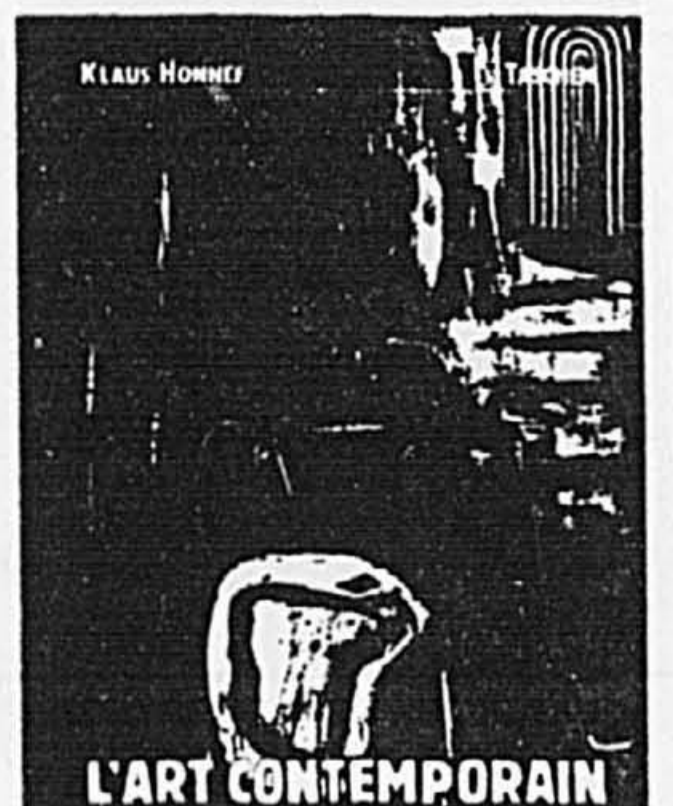
1492  
Jacques Attali  
Ed. Fayard  
rég. 29,95 **22,95**



Les Rendez-Vous du Futur  
Joël De Rosnay  
Ed. Fayard  
rég. 38,95 **29,95**



Le Guide du Vin 92  
Michel Phaneuf  
Ed. de l'Homme  
rég. 16,95 **12,95**



L'Art Contemporain  
Klaus Honnert  
Ed. Taschen  
rég. 24,95 **18,95**



La Lettre du Père Noël  
Y. Tanno - M. Tarushi  
Ed. École des Loisirs  
rég. 17,25 **12,95**



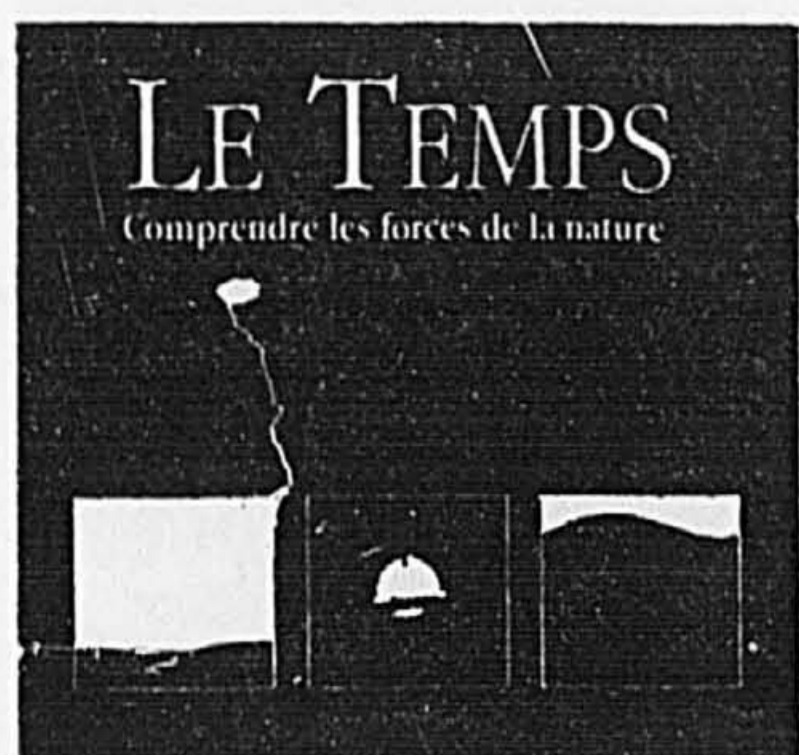
Ce Gros Père Noël  
U. Scheffler - J. Timm  
Ed. Kaléidoscope  
rég. 19,95 **14,95**



La Collection 1er Roman  
(24 titres)  
Ed. La Courte Echelle  
rég. 7,95 **5,95**



3 Albums Charlie  
Le Voyage Fantastique  
Où est Charlie?  
Charlie Remonte le Temps  
Martin Handford  
Ed. Grind  
rég. 16,95 ch. **12,75 ch.**



Le Temps  
Louise Quayle  
Ed. Intrinsèque  
rég. 29,95 **22,95**

Livres musicaux  
(3 titres)  
Walt Disney  
Ed. Hemma  
rég. 24,95 **18,95**



La plus grande librairie francophone en Amérique du Nord!  
Pierre Vennat, La Presse

Magnifique!  
Francine Grimaldi, CBF Bonjour

Prix en vigueur du 28 novembre au 4 décembre incl.

REVUES - LIVRES - DISQUES  
OUVERT 7 JOURS DE 9H À 22H  
STATIONNEMENT ET ENTRÉE À L'ARRIÈRE RUE DROLET

# Champigny

4380 SAINT-DENIS, MONTRÉAL, QC  
H2J 2L1  
TEL.: (514) 844-2587  
FAX: (514) 848-0169  
MONT-ROYAL

Illustr. de Gilles Tibo, tirée de Simon et les flocons de neige, Ed. Livres Toundra

# Accouchements à domicile: des parents défendent la sage-femme Isabelle Brabant

MARTHA GAGNON



Des parents se sont portés hier à la défense d'Isabelle Brabant, cette sage-femme qui fait l'objet de critiques de la part des autorités médicales à la suite de la mort d'un deuxième bébé, lors d'un accouchement à domicile.

«Le docteur Augustin Roy devrait regarder dans son berceau avant de juger les autres», a lancé Mme Micheline Saint-Onge, une mère de famille dont le premier enfant est décédé à l'hôpital, il y a huit ans. Un événement qui a ébranlé sa confiance envers les médecins.

«On a mis trop de temps pour faire la césarienne, dit-elle. Et pourtant, j'étais à l'hôpital, supposément en sécurité, entourée de professionnels.» Mme Saint-Onge a poursuivi la gynécologue et obtenu la somme de 20000\$ à la suite d'un règlement entre les parties.

«On dénonce avec vigueur les cas de mortalité impliquant des sages-femmes, mais on ne parle pas des bébés qui décèdent dans les salles d'accouchement», explique-t-elle. La gynécologue, selon Mme Saint-Onge, a attendu 55 minutes avant de se décider à pratiquer une césarienne. «Et il n'y a jamais eu d'enquête du coroner».

Mme Saint-Onge a subi de-

Québec. Parmi ces bébés, 150 sont morts à l'accouchement de causes imprévisibles durant la grossesse, des suites d'une détresse respiratoire ou d'une asphyxie. «Comment se fait-il que le public ne soit jamais informé de ces décès?», demande Mme Desjardins.

Isabelle Brabant connaît de sérieuses difficultés. Après une enquête du coroner sur la mort d'un bébé, il y a trois ans, voilà qu'elle doit expliquer un autre décès.

L'Alliance, organisme dont fait partie Mme Brabant, soutient qu'il n'y a pas de lien entre la mort récente du nouveau-né et la césarienne antérieure de la mère. Les sages-femmes affirment que les femmes qui choisissent un accouchement vaginal après avoir subi une césarienne, ont autant de chances de réussite que les autres qui n'en ont jamais eue.

L'Alliance des sages-femmes reproche à l'hôpital Sainte-Justine, où le bébé a été transporté d'urgence, d'avoir dévoilé publiquement les informations contenues dans le dossier médical de la mère, en particulier le fait qu'elle ait subi une césarienne.

Il existe même une association, l'AVAC (accouchement vaginal après césarienne) à Montréal, qui offre soutien et information aux femmes intéressées. Dans la brochure, on affirme que le Collège américain

des obstétriciens et gynécologues recommande, en l'absence de contre-indication, d'encourager «les femmes ayant eu une césarienne avec incision transversale basse» à tenter un accouchement vaginal à leur prochaine grossesse.

Le président de la Corporation des médecins, le docteur Augustin Roy, croit toutefois que ce type d'accouchement doit se faire à l'hôpital sous surveillance médicale. «C'est de la folie que de prendre le risque d'accoucher à la maison une femme ayant déjà subi une césarienne», prétend-il. Le coroner en chef n'a pas encore fait savoir s'il y aura enquête publique.

L'Alliance, qui regroupe les sages-femmes autodidactes, a révisé ses critères pour permettre l'accouchement à domicile dans les cas de césarienne. «Il y a un an, c'était défendu. À la lumière des études américaines et ontariennes, on a diminué le facteur de risques de 3 à 2.»

Parents et associations demandent au ministre de la Santé de permettre aux sages-femmes autodidactes de se présenter aux examens d'admission pour faire partie des projets-pilote dans les CLSC, hôpitaux et les Maisons de naissance, ce à quoi s'objectent des membres de la profession médicale qui veulent que les sages-femmes reçoivent une formation complète.

# Des groupes populaires parlent du Québec dont ils rêvent

GILLES ST-JEAN

Pas moins de 75 représentants de groupes populaires de la Rive-Sud ont participé mercredi à Longueuil à une journée de consultation organisée par Solidarité populaire Québec, dont le projet de «charte populaire», «le Québec qu'on veut bâtir», pourrait être au point l'automne prochain.

Solidarité populaire est une coalition de syndicats et de groupes populaires formée en 1985 pour exiger le maintien et la consolidation de l'universalité des programmes sociaux.

«Les gens ont trouvé important de parler de solidarité et de la fierté d'être Québécois si l'on veut bâtir une société qui nous ressemble», a noté en entrevue hier une des organisatrices, Mme Louise Desforges, de la Table régionale des organisations volontaires d'éducation populaire (TROVEP).

Selon elle, les participants ont abordé la plupart des grands sujets de l'heure, notamment le transport en commun, l'environnement, la démocratie et le rôle de l'État, et ont davantage énoncé des solutions que décrit des problèmes.

Par exemple, on a proposé de mettre l'accent sur le transport en commun et le covoiturage avec voies réservées, histoire de ména-

ger les routes et de réduire la pollution.

On a suggéré aussi un revenu minimum garanti et un système fiscal plus juste, dans lequel les profits des sociétés seraient assujettis à un impôt minimal; on souhaite que l'État encourage les entreprises créatrices d'emplois bénéfiques au plus grand nombre, comme dans le secteur de l'environnement, et l'apprentissage du sens civique dès l'école élémentaire.

Dans plusieurs ateliers, on a mentionné l'importance de revenir à des valeurs plus solides que le matérialisme, a noté de son côté M. Clément Rajotte, agent d'information au Syndicat de l'enseignement de Champlain, qui regroupe plusieurs centaines de professeurs de la Rive-Sud.

«Une dame a souligné que l'État n'avait pas pour seul rôle de contribuer au bien-être matériel des gens mais aussi de leur donner ou de leur redonner la dignité», a-t-il dit.

Selon les participants, il faut investir dans la santé et dans la justice; tout comme dans l'éducation, qui est un droit fondamental jusqu'au niveau universitaire, a poursuivi Mme Desforges. On a aussi parlé de protéger le fait français, mais en insistant sur l'importance de la diversité au sein de la société québécoise.

Au sujet des femmes, les représentants des groupes populaires se sont prononcés en faveur de l'équité salariale, pour la perception à la source des pensions alimentaires, le droit à l'avortement libre et gratuit en milieu hospitalier.

«On a déploré l'absence d'une vraie politique familiale qui permettrait entre autres à un homme de jouer son rôle de père, par exemple de s'absenter de son travail quand son enfant est malade», a noté Mme Desforges.

En ce qui a trait au droit à la liberté d'expression et à l'information, on s'est prononcé en faveur d'une «presse alternative» aidée par l'État afin de ne pas toujours favoriser le point de vue de la classe dominante.

«D'autre part, les gens croient qu'il ne devrait pas y avoir de censure de l'information sauf envers les propos haineux, sexistes ou racistes», a noté Mme Desforges.

# Panasonic

## AUDIO PORTATIF

### Des bas surprises garantis!

### Moins de 50 \$

- Commandes d'avance accélérée et de rebobinage
- Diode-témoin FM stéréo

**49<sup>95</sup>\*** RC-V52

- Lecture rapide
- Repérage et révision
- Commande de pause

**49<sup>95</sup>\*** RN-102

- Radio-réveil numérique AM/FM au tout nouveau design
- Réveil à deux déclenchements
- Alimentation auxiliaire

**39<sup>95</sup>\*** RC-6088

- Réveil en douceur - le volume de la radio augmente graduellement
- Réveil à deux déclenchements
- Prise d'écouteurs avec circuit "réveil assuré"
- Deux intensités d'affichage

**44<sup>95</sup>\*** RC-6099

### Moins de 100 \$

- Auto-inversion
- Mécanisme anti-roulis
- Compensateur de fréquence à 3 bandes

**69<sup>95</sup>\*** RC-V152

- Système VAS<sup>MD</sup> d'enclenchement par la voix
- Compte-tours
- Diode-témoin enregistrement/état des piles

**79<sup>95</sup>\*** RN-112

- Système VAS<sup>MD</sup>, 2 vitesses de défilement
- Commande de pause
- Microcassette de 60 minutes fournie à l'achat

**64<sup>95</sup>\*** RN-104

- Radio-réveil numérique AM/FM stéréo
- Ambiphonie stéréo
- Réveil à deux déclenchements

**74<sup>95</sup>\*** RC-X220

### Moins de 200 \$

- Bloc d'accord numérique avec circuit PLL, mémoire à accès direct et présintonisation
- Auto-inversion
- Mécanisme anti-roulis

**89<sup>95</sup>\*** RC-V180

- Radiocassette AM/FM stéréo
- Microphone électrostatique incorporé

**84<sup>95</sup>\*** RC-A60

- Magnétocassette ultra-compact avec système VAS<sup>MD</sup> d'enclenchement par la voix
- Compte-tours
- Adaptateur secteur

**94<sup>95</sup>\*** RC-L335

- Radio-réveil numérique AM/FM avec magnétocassette
- Réveil à deux déclenchements et au son d'une cassette

**84<sup>95</sup>\*** RC-X150

### Moins de 200 \$

**PRIME!**

- Quadruple échantillonnage
- 2 convertisseurs n-a
- Système XBS<sup>MD</sup> pour les graves
- Piles rechargeables (SH-CDB8D) fournies

**199<sup>95</sup>** SL-NP1

**PRIME!**

- Préréglage de 18 stations
- Auto-inversion, réducteur Dolby<sup>MD</sup>
- Sélection automatique de ruban
- Système XBS<sup>MD</sup> pour les graves
- Chargeur de piles (RP-1) fourni

**149<sup>95</sup>\*** RC-V520

**PRIME!**

- Auto-inversion
- Bloc d'accord numérique avec circuit PLL, mémoire à accès direct et présintonisation
- Chargeur de piles (modèle RP-1) fourni

**119<sup>95</sup>\*** RC-V460

- Radio-réveil stéréo avec magnétocassette
- Réveil à deux déclenchements et au son d'une cassette
- Ambiphonie stéréo et commutateur d'accentuation des graves

**119<sup>95</sup>\*** RC-X250

## Les «prétraités» sont propriétaires et ont quelques kilos en trop

Presse Canadienne OTTAWA

La plupart d'entre eux possèdent leur maison. Ils sont mariés ou l'on déjà été et ont élevé des enfants qui ont quitté le nid familial. En moyenne, ils ont peu fréquenté les bancs d'école et ont tendance à souffrir d'un excès de poids. Ils prennent leur retraite plus tôt, regardent énormément la télévision (25 heures par semaine pour les hommes) et magasinent jusqu'à l'épuisement (neuf heures par semaine pour les femmes).

En fait, ce sont les Canadiens âgés de 55 à 64 ans, un groupe que l'on nomme «les personnes à la préretraite» même si un nombre croissant d'entre elles quittent les rangs de la population active.

Un rapport spécial intitulé «La préretraite: un profil des Canadiens de 55 à 64 ans», publié hier par Statistique Canada, donne des renseignements sur ce groupe, de personnes dont le nombre a atteint 2,4 millions, soit neuf pour cent de l'ensemble de la population canadienne.

Voici quelques détails concernant les gens de ce groupe d'âge:

- En 1990, 78 pour cent des personnes âgées de 55 à 64 ans possédaient leur maison, contre 69 pour cent de celles âgées de 25 à 54 ans et 66 pour cent de celles âgées de 65 ans et plus.
- Seulement six pour cent des gens à la préretraite ne se sont jamais mariés et 91 pour cent ont élevé des enfants.
- Seulement 10 pour cent sont titulaires d'un baccalauréat, d'un diplôme ou d'un certificat, contre 18 pour cent des personnes de 25 à 54 ans.
- Les personnes à la préretraite ont tendance à avoir des kilos en trop. En 1985, quelque 54 pour cent d'entre elles avaient un poids supérieur à leur poids idéal, comparativement à 34 pour cent des personnes âgées de 25 à 44 ans, 49 pour cent de celles âgées de 45 à 54 ans et 48 pour cent de celles âgées de 65 ans et plus.
- En 1990, 35 pour cent des hommes et 64 pour cent des femmes à la préretraite n'étaient pas occupés.
- Les préretraités voyagent davantage à l'étranger que tout autre Canadien. En 1989, il ont fait en moyenne 1,15 voyage à l'étranger par personne, contre 1,12 pour les 45-54 ans, 0,88 pour les 35-44 ans et seulement 0,74 pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

**Protégez vos droits et intérêts**

LAVAL  
Aventure Electronique  
3956, Autoroute 440 Ouest  
Dumoulin Electronique  
1599, Autoroute 440 Ouest

LA SARRÉ  
Télévision Pierre Lessard  
50, 5e Avenue Est

LEVIS  
Ameublement Tanguay  
5720, boul. Etienne-Dallaire

LONGUEUIL  
Dumoulin Electronique  
2303, chemin Chambly

**Achetez au Canada auprès d'un détaillant Panasonic agréé.**

MONT-LAURIER  
G.L.C. Electronique  
344, boul. A. Paquette

MONTMAGNY  
Picard Electronique  
101, boul. Taché Ouest

MONTRÉAL  
Aventure Electronique  
4550, boul. Métropolitain Est  
6900, boul. Decarie

Radio Lorenz  
482, rue Ste-Catherine Ouest  
Dimoulin Electronique  
8390, rue St-Hubert  
Louis Fillion T.V.  
5730, rue Sherbrooke Est  
Plaza Audio Centre  
7090, rue St-Hubert  
St-Hubert Radio Centre  
6278, rue St-Hubert

QUEBEC  
Ameublement Tanguay  
535, boul. Ste-Anne  
5150, boul. l'Ornière  
(Carrefour Les Saules)

ROUYN-NORANDA  
Télévision Pierre Lessard  
152, 8e Rue

ST-FABIEN-DE-PANET  
Picard Electronique  
199, Boutin

ST-THÉRÈSE  
Roland Paquette inc.  
85, Blainville Est

TROIS-PISTOLES  
Kadorama  
405, Jean-Rioux

TROIS-RIVIÈRES  
J.L.S. Electronique  
5115, boul. Jean-XXIII  
Ameublement Tanguay  
2200, boul. des Recollets

VAL D'OR  
Télévision Pierre Lessard  
704, 3e Avenue

VALLEYFIELD  
Martel Electronique  
286, Jacques-Cartier

# Près de 1800 Québécois ont contracté le sida; la moitié en sont morts

Presse Canadienne  
QUÉBEC

■ Près de 1800 personnes ont contracté le sida depuis que cette maladie est connue au Québec, soit depuis une dizaine d'années. Plus de la moitié (936) en sont mortes. Le Québec détient le triple record canadien de la plus forte proportion de femmes sidéennes, des taux les plus élevés de transmission hétérosexuelle et materno-infantile.

Voilà quelques-uns des points qui sont ressortis, hier, à Québec, au colloque sur le sida, auquel participent 400 personnes dont 80 conférenciers. Cette rencontre de deux jours qui se déroule dans le cadre du programme d'éducation permanente de la faculté de médecine de l'Université Laval, rassemble des chercheurs, médecins, travailleurs sociaux, représentants de groupes communautaires, ainsi que des personnes atteintes par le virus. Elles devancent à peine la Journée mondiale du sida qui aura lieu dimanche.

Les statistiques toutes chaudes remises à la presse par le Centre québécois de coordination sur le sida, brosent un tableau détaillé des ravages de la maladie chez nous. Les adultes représentent 1743 des 1789 cas répertoriés depuis 1979. L'immense majorité

(90 pour cent) sont des hommes, soit 1569 comparativement à 174 femmes seulement. La plupart (67 pour cent) ont contracté le virus à cause de leurs pratiques homosexuelles ou bisexuelles. Suivent, loin derrière (11 pour cent), les hétérosexuels originaires de pays où les relations hommes-femmes sont le mode prédominant de transmission, à savoir Haïti et certains pays d'Afrique.

Il ne faut pas en conclure pour autant que les femmes sont davantage protégées que les hommes et que le sida est une maladie d'homosexuels puisque, le virus VIH pouvant couvrir pendant dix ans, les chiffres actuels reflètent en un sens une situation qui est déjà dépassée. Selon des chercheurs de Québec, la clientèle sidéenne a beaucoup changé au cours des deux dernières années, les hommes passant de 90 pour cent des victimes à 50 pour cent et la transmission hétérosexuelle étant de plus en plus répandue. En outre, la maladie gagne du terrain chez les jeunes. Jusqu'à maintenant, on considérait que le groupe à risque se situait entre 20 et 39 ans. Or il n'est pas rare, maintenant, de voir des séropositifs de 14 et 15 ans.

Cette situation nouvelle des ravages chez les femmes entraîne des conséquences de taille pour les enfants. Au Québec, ont déclaré hier les docteurs Christian

Fortin, président du congrès, et François Boucher, pédiatre au CHUL, on retrouve une femme enceinte sur 1250 femmes séropositives. Comme on assiste à 90 000 naissances par an, il faut en conclure que 72 enfants naissent chaque année de mères séropositives. Le taux de transmission dans ce cas étant de 1 sur 4 ou de 1 sur 5, cela signifie que 24 bébés naissent avec une séropositivité chaque année.

La majorité des infections se produisent au moment de l'accouchement. La césarienne n'est pas une panacée pour autant car elle ne protège pas l'enfant, assurent les médecins. On demande aux femmes séropositives de ne pas allaiter leur nourrisson.

Selon les docteurs Fortin et Boucher, il est difficile de déterminer la présence du virus VIH chez un nouveau-né car ce qu'on obtient avec le test classique, c'est la mesure des anticorps de la mère. Il faut donc procéder à une culture. Le dépistage est complexe. Voilà pourquoi le CHUL se dotera dans les prochains mois d'un laboratoire conçu pour un diagnostic rapide chez les nouveau-nés.

Précisons, enfin, qu'une contamination par le sperme met généralement plus de temps à se déclarer qu'une contamination par le sang. C'est une raison supplémentaire qui rend la situation des hé-

mophiles particulièrement dramatique. Environ 70 pour cent des hémophiles ayant reçu des concentrés avant 1985 ont été infectés. Plusieurs ont développé le sida. L'évolution de la maladie est reliée en partie à l'âge de ces citoyens aux prises avec une anomalie congénitale de coagulation du sang. Le Dr Sylvain Baruchel, rattaché à l'hôpital Général de Montréal et à l'hôpital de Montréal pour enfants, a souligné hier que les jeunes de 1 à 17 ans risquent moins de développer le virus VIH que les 35 ans et plus.

Depuis que la Croix-Rouge procède au dépistage systématique du sida chez ses donneurs, les transfusions sanguines sont très sécuritaires. Il peut arriver, cependant, que le sang d'une personne infectée depuis quelques jours n'ait pas encore développé d'anticorps au moment du don. Tout semble donc normal, mais le virus fait son oeuvre. Le Dr Baruchel estime donc qu'une transfusion sur 150 000 est infectée. Pour sa part, le Dr Boucher affirme que les transfusés courent autant de risque de se faire injecter le sida que de recevoir... un météorite sur la tête.

Il faut au minimum deux ou trois semaines avant que la séropositivité se manifeste après la contamination. La période d'incubation peut durer jusqu'à dix ans.



«Miss Whiplash», alias Lindi St. Clair

## Un «guide» international de la prostitution

Agence France-Presse  
LONDRES

■ Un «guide» international de la prostitution, consacré notamment aux maisons closes, a été remis hier à la Chambre des communes par «Miss Whiplash» («Coup de fouet»), alias Lindi St. Clair, figure de proue de la lutte pour les droits des prostituées en Grande-Bretagne.

Ce rapport avait été commandé il y a quelques semaines par la bibliothèque de la Chambre des communes à Mme St. Clair, ancienne dirigeante de maison close. Il sera classé, «à des fins de recherche», à la rubrique «Affaires internationales et défense».

La législation appliquée dans le monde et le coût de fonctionnement des maisons closes intéressaient particulièrement les parlementaires. Le débat sur les maisons closes, interdites en Grande-Bretagne, revient en effet régulièrement à la une de l'actualité. Lindi St. Clair dirige une campagne pour leur autorisation.

Selon «Miss Whiplash», qui dit avoir eu accès à des sources d'informations dont sont généralement privés les services officiels, il faut de 200 000 à 300 000 livres (400 à 600 000 \$) pour ouvrir et équiper une maison close haut de gamme, avec orchestre et serveuses vêtues de robes de cocktail.

## Henri Baizana serait l'auteur de 18 vols à main armée sur la Rive-Sud

ANDRÉ CÉDILOT

■ Les corps de police de la Rive-Sud redoublent d'efforts afin de mettre le grappin sur un bandit armé d'un revolver qui a fait la caisse de pas moins de 18 petits commerçants de la région depuis la mi-novembre.

Si l'on en croit un porte-parole de la police de Longueuil, le suspect, Henri Baizana, 33 ans, est d'autant plus dangereux qu'il semble très nerveux et qu'il fait usage de drogues.

Lors de son dernier coup de force, vers 18 h mercredi, au marché d'alimentation Métro, au 2220, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil, il a même tiré un

coup de feu en direction d'une jeune caissière de 18 ans. La balle, précise-t-on, a touché le plafond avant de se loger dans une caisse de bière rangée le long d'un mur.

Dans sa fuite, Baizana a aussi menacé de son arme un garagiste du voisinage qui cherchait à prendre le numéro de la plaque minéralogique de sa voiture. Cette dernière se trouvait dans le stationnement d'une taverne située tout près, angle des rues Guimond et Marie-Victorin.

Les policiers soupçonnent Baizana d'avoir commis 17 autres vols du genre à Longueuil, Greenfield Park, Saint-Hubert et Boucherville depuis le 12 novembre. Neuf de ces vols ont été perpétrés dans des succursales des pharmacies Jean Coutu.

Dans la soirée du 15 novembre, il aurait dévalisé trois commerçants en l'espace d'une heure!

Baizana fait actuellement l'objet d'un mandat d'arrestation émis par un juge de la Cour du Québec, à Longueuil. Il mesure 1,75 m et pèse 70 kg. Il a les yeux bruns et les cheveux frisés de même couleur. Il souffre d'acné et arbore plusieurs cicatrices à la figure. Toute personne susceptible de fournir des informations à son sujet est priée de téléphoner à 646-8453 ou 646-8550.

Les policiers ont multiplié les raids depuis deux semaines, mais sans jamais réussir à l'agripper. L'enquête est sous la responsabilité du détective Pierre Lamarre, de la police de Longueuil.



Henri Baizana, 33 ans, est activement recherché par les corps de police de la Rive-Sud.

## LA POSTE-BONHEUR

# Le porte-voeux des fêtes!

Économisez 5¢ sur chaque carte que vous envoyez durant le temps des fêtes. Achetez des boîtes de cartes de souhaits portant le symbole de la Poste-bonheur<sup>MC</sup>. Ce symbole vous indique que la boîte contient les enveloppes spéciales de la Poste-bonheur<sup>MC</sup>. Suivez les directives simples: remplissez les cases de la grille de codage pour le code postal — c'est fait en un tour de main — et affranchissez l'enveloppe d'un timbre de 35¢ de la Poste-bonheur<sup>MC</sup>. Vos voeux du temps des fêtes arriveront plus vite, pour 5¢ de moins.

Poste-bonheur



Cherchez le symbole Poste-bonheur<sup>MC</sup> là où vous achetez vos boîtes de cartes de souhaits.

Poste-Bonheur<sup>MC</sup>  
Carnet de  
10 timbres  
à 35 ¢ - 3,50 \$



Les détaillants peuvent réduire les prix.  
<sup>MC</sup> Marque de commerce de la Société canadienne des postes.

### TOUS LES SERVICES POSTAUX DONT VOUS AVEZ BESOIN SONT MAINTENANT EN MAGASIN!

**CENTRE POINTE-CLAIRE**  
Flora International  
289, boul. St-Jean  
Pointe-Claire  
Tél.: 695-7600

**GALERIES LACHINE**  
Promoprix  
2880, ch. Remembrance  
Lachine  
Tél.: 637-3578

**MARCHÉ DE L'OUEST**  
A.M.M. Giftland  
11782, DeSalaberry  
D.D.O.  
Tél.: 684-0551

**MAIL FAIRVIEW**  
Promoprix  
6815, route Transcanadienne  
Pointe-Claire  
Tél.: 695-4211

**ROCKLAND**  
Tabagie Rockland  
2305, boul. Rockland  
Mont-Royal  
Tél.: 341-8434

**LE JARDIN DORVAL**  
Boutique Extase  
360, av. Dorval  
Dorval  
Tél.: 631-6148

**NORMANDIE**  
Promoprix  
2540, DeSalaberry  
Montréal  
Tél.: 334-5710

**PLACE MONTMORENCY**  
Pharmacie Jean Coutu  
255, De La Concorde O.  
Laval  
Tél.: 662-3095

**STE-DOROTHÉE**  
Pharmacie Jean Coutu  
245, boul. Samson ouest  
Laval  
Tél.: 689-0211

**PLACE VILAMONT**  
Pharmacie Mayrand  
1859, René-Laennec  
Laval  
Tél.: 662-6064

**PLACE FABREVILLE**  
Pharmaprix  
3557, boul. Dagenais  
Fabreville, Laval  
Tél.: 628-4007

**CENTRE LAVAL**  
Hallmark  
1600, boul. Le Corbusier  
Chomedey, Laval  
Tél.: 688-1058

**CONCORDE**  
La Pipe À Papa  
1950, boul. De La Concorde  
Laval  
Tél.: 667-1869

**JEANNE-MANCE**  
Voyages Confort Inc.  
4058, boul. St-Laurent  
Montréal  
Tél.: 844-5656

**PLACE VICTORIA**  
Orgold du Canada  
800, Place Victoria  
Montréal  
Tél.: 871-1717

**DU PARC**  
Papeterie Zoubris  
5678, av. du Parc  
Montréal  
Tél.: 495-3192

**ALEXIS NIHON**  
Librairie Dimension  
1500, rue Atwater  
Montréal  
Tél.: 933-8959

**LES ATRIUMS**  
Tabagie Claudia  
870, De Maisonneuve E.  
Montréal  
Tél.: 845-9702

**PLAZA ST-HUBERT**  
Hallmark  
6595, St-Hubert  
Montréal  
Tél.: 638-1058

**LA CITIÈRE**  
Cigarobec  
50, boul. Taschereau  
La Prairie  
Tél.: 659-0800

**MAIL CHAMPLAIN**  
Promoprix  
2150, boul. Lapinière  
Brossard  
Tél.: 672-1244

**PLACE GREENFIELD PARK**  
Promoprix  
443, boul. Taschereau  
Greenfield Park  
Tél.: 671-3713

**CENTRE RÉG. CHÂTEAUGUAY**  
Pharmacie Essaim  
200, boul. D'Anjou, suite 499  
Châteauguay, P.Q.  
Tél.: 691-0201

**CENTRE MAXI**  
Pharmacie Jean Coutu  
2687, chemin Chambly  
Longueuil  
Tél.: 468-2222

**MAPLE SHOPPING**  
Par-t-pac  
151, boul. Maple  
Châteauguay  
Tél.: 699-0398

**PLACE VERSAILLES**  
Krikorian (2e étage)  
7575, Sherbrooke E.  
Montréal  
Tél.: 355-0011

**CENTRE DOMAINE**  
Krikorian  
3365, De Granby  
Montréal  
Tél.: 256-4526

**LA POINTE**  
Le Coinbleu  
12675, Sherbrooke E.  
Montréal  
Tél.: 642-3784

DODGE CARAVAN/  
PLYMOUTH VOYAGER

**POUR 434\$\*\*  
PAR MOIS**

PENDANT 36 MOIS  
(SANS VERSEMENT INITIAL)\*\*

**VOUS OBTENEZ:**



Moteur V6 avec ensemble 24W, transport compris

- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- De l'espace pour sept passagers
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- Le verrouillage électrique des portes
- Le volant inclinable et le régulateur de vitesse
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

DODGE SHADOW/  
PLYMOUTH SUNDANCE

**POUR 266\$\*\*  
PAR MOIS**

PENDANT 36 MOIS  
(SANS VERSEMENT INITIAL)\*\*

**VOUS OBTENEZ:**



3 portes avec ensemble 22D, transport compris

- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- La radio stéréo à 4 haut-parleurs
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

CHRYSLER DYNASTY



Moteur 6 cylindres avec ensemble 26C, transport compris

**POUR 420\$\*\*  
PAR MOIS**

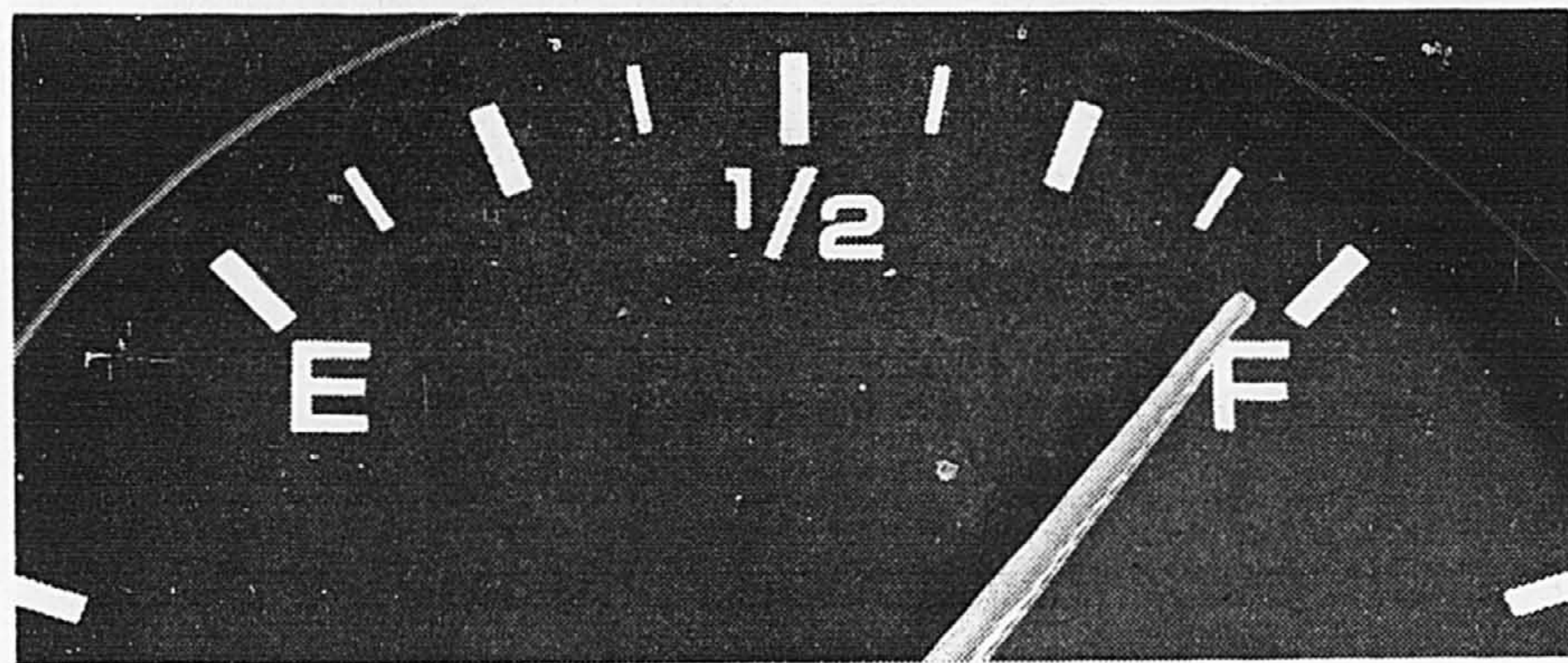
PENDANT 36 MOIS  
(SANS VERSEMENT INITIAL)\*\*

**VOUS OBTENEZ:**

- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- La radiocassette AM/FM stéréo
- Le verrouillage électrique des portes
- Le volant inclinable et le régulateur de vitesse
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

LA LOCATION CLÉ D'OR DE CHRYSLER  
D'UN PARE-CHOCS À L'AUTRE

**PENDANT  
TROIS ANS  
OU 75 000  
KILOMÈTRES,  
VOUS N'AUREZ  
À VOUS  
OCCUPER QUE  
D'UNE  
SEULE CHOSE...**



Les seules choses dont vous aurez à vous soucier durant votre contrat de trois ans de la location Clé d'or d'un pare-chocs à l'autre seront de voir au plein d'essence et à l'appoint des liquides. Et nous vous expliquons pourquoi. Pendant trois ans ou 75 000 kilomètres, selon la première éventualité, vous obtenez:

1. La garantie Chrysler d'un pare-chocs à l'autre, sans franchise à déboursier.
2. Les visites d'entretien prévues et payées à l'avance, telles que décrites dans le manuel du propriétaire. Vous n'avez qu'à effectuer l'entretien quotidien ordinaire.
3. Une assistance de remorquage sur la route de La Ligue nationale d'autos partout au Canada et aux États-Unis.
4. Une allocation pouvant aller jusqu'à 50\$ par jour pendant un maximum de cinq jours pour la location d'un autre véhicule si des réparations à long terme sont nécessaires.
5. L'équipement habituellement exclu de la garantie, tel que les essuie-glace, les ampoules et les garnitures de

freins et d'embrayage, est couvert. Les pneus sont couverts par la garantie du fabricant. Le locataire est responsable de l'achat du liquide de lave-glace et de l'huile d'appoint et il doit voir à ce que les autres liquides soient au niveau approprié entre les visites d'entretien prévues.

À la fin du contrat de trois ans, vous n'avez qu'à nous remettre les clés, et c'est tout. Si l'usure du véhicule est normale, vous n'aurez rien d'autre à payer que l'excédent de kilométrage après 75 000 km.\*

La location Clé d'or d'un pare-chocs à l'autre. Votre seul souci est de remplir le réservoir d'essence. Ah oui... et n'oubliez pas le liquide de lave-glace! Voyez le concessionnaire Chrysler de votre région pour tous les détails.

**L'AVANTAGE: CHRYSLER**

JEEP CHEROKEE  
SPORT 4RM



Moteur 6 cylindres avec ensemble 26D, transport compris

**POUR 512\$\*\*  
PAR MOIS**

PENDANT 36 MOIS  
(SANS VERSEMENT INITIAL)\*\*

**VOUS OBTENEZ:**

- Le moteur 6 cylindres avec boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- Le lave/essuie-glace de lunette arrière
- L'ensemble sport
- Le volant inclinable
- La radiocassette AM/FM stéréo
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

DODGE SPIRIT/  
PLYMOUTH ACCLAIM



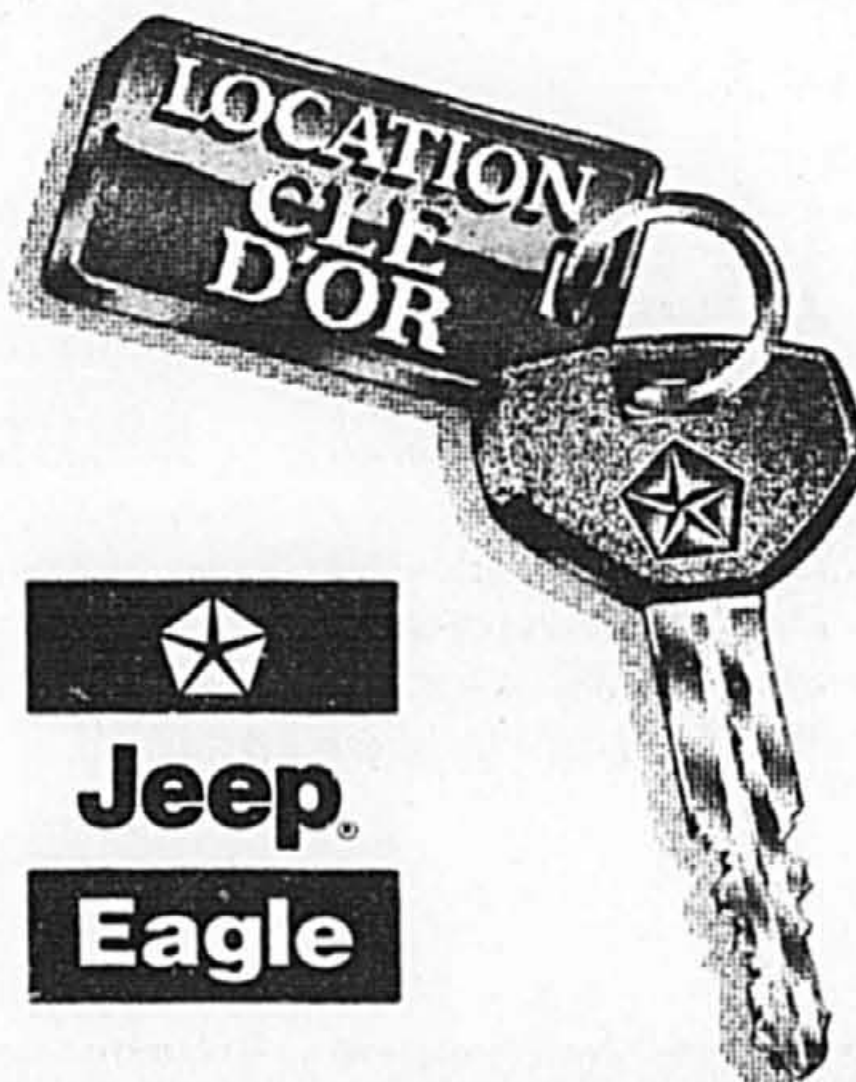
avec ensemble 22E, transport compris

**POUR 346\$\*\*  
PAR MOIS**

PENDANT 36 MOIS  
(SANS VERSEMENT INITIAL)\*\*

**VOUS OBTENEZ:**

- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- La radiocassette AM/FM stéréo à 4 haut-parleurs
- Le volant inclinable et le régulateur de vitesse
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)



Jeep  
Eagle

Dodge

Plymouth

Camions Dodge

Camions Dodge

CHRYSLER

CHRYSLER

\*Le locataire est responsable des frais tels que les contraventions ainsi que de l'excédent de kilométrage après 75 000 km, au taux de 0,06 \$ le kilomètre.

\*\*Tarif mensuel pour un terme de 36 mois sans versement initial, établi d'après le PDSF du véhicule avec l'équipement décrit, comprenant la garantie spéciale d'un pare-chocs à l'autre, à un taux annuel spécial. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Credit Canada Inc. En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1991 et pour un temps limité. Un dépôt de sécurité correspondant à un versement mensuel de location, arrondi au multiple de 25 \$ supérieur, est exigé.

\*\*\*Un versement initial peut être exigé, ce qui réduirait les mensualités. Contrat de location à terme fixe, rachat non requis. Les versements mensuels ne comprennent pas l'immatriculation, les assurances, l'enregistrement et les taxes. La livraison doit être faite à partir du stock du concessionnaire. Le concessionnaire peut louer à tarif moindre. Ces offres ne s'adressent qu'aux particuliers et ne peuvent être combinées à aucune autre. Véhicules servant à un usage commercial exclus.